

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMpte RENDU INTEGRAL — 63^e SEANCE3^e Séance du Vendredi 19 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Demande de votes sans débat (p. 8405).
2. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8405).

Budget annexe des postes et télécommunications.

MM. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications ;

Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M^{me} Fritsch,

MM. Lucas,

Bertrand Denis,

Maurice Blanc,

Daniel Goulet,

M^{me} Moreau,

MM. Duroure,

Maurice Cornette,

Frêche,

Gantier,

M. le secrétaire d'Etat.

Crédits ouverts à l'article 30. — Adoption.

Crédits ouverts à l'article 31 :

Amendement n° 275 de M. Maurice Blanc : MM. Maurice Blanc, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet.

Adoption des crédits ouverts à l'article 31.

Après l'article 72 (p. 8429).

Amendement n° 177 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Démissions d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 8430).
4. — Dépôt d'un projet de loi de finances rectificative (p. 8430).
5. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 8430).
6. — Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat (p. 8430).
7. — Dépôt d'une lettre rectificative (p. 8430).
8. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 8430).
9. — Ordre du jour (p. 8430).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEMANDE DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat de cinq projets de loi :

1. — Du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur les droits fondamentaux des nationaux, signé à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974, n° 2386 (rapport n° 2626 de M. Daillet) ;

2. — Du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Laboratoire européen de biologie moléculaire relatif aux privilèges et immunités dudit laboratoire en France, signé à Paris le 3 mars 1976, n° 2517 (rapport n° 2621 de M. Feit) ;

3. — Du projet de loi autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973, n° 2518 (rapport n° 2627 de Mme Thome-Patenôtre) ;

4. — Du projet de loi autorisant la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973, n° 2519 (rapport n° 2628 de Mme Thome-Patenôtre) ;

5. — Du projet de loi autorisant la ratification du protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle, signé à Trèves le 28 novembre 1974, n° 2520 (rapport n° 2622 de M. Seiflinger).

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1977
(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n° 2524, 2525).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 30 et 31.

La parole est à M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Dans cette ambiance confidentielle, les propos que nous allons échanger, monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, n'en auront pas moins une grande portée. *(Sourires.)*

Pour la septième année consécutive, me revient l'honneur de vous présenter, à travers le projet de budget annexe des P. T. T. que nous examinons ce soir, les grandes orientations qu'il traduit et les observations essentielles que son étude a suscitées et que la commission a décidé d'adopter sur ma proposition.

Lourde tâche, certes, mais combien simplifiée, cette année encore ; il m'aurait suffi de reprendre la plupart de mes précédents exposés et de ressasser, si j'ose dire, en forme de litanie, l'énoncé devenu fastidieux des lancinants problèmes, toujours actuels, si ces derniers n'étaient heureusement compensés par des motifs de grande satisfaction qu'une stricte objectivité m'impose de relever devant vous, ce dont je m'acquitterai avec plaisir.

C'est pourquoi, vous trouverez peut-être par endroits dans cet exposé un défaut d'originalité tenant aux inévitables rappels que vous ne manquerez pas de constater.

Je vais donc essayer de me livrer au périlleux exercice de la répétition sans redite et de la critique sans passion.

Une première constatation s'impose. Compte tenu de la rigueur avec laquelle le budget général a été élaboré, les accroissements des masses budgétaires intervenues dans votre projet, monsieur le secrétaire d'Etat, ont dû éveiller plus qu'un sentiment d'envie chez vos collègues.

Je me bornerai à en relater l'essentiel, vous renvoyant, mesdames, messieurs, à mon rapport écrit pour compléter votre information à ce sujet.

Il ne fait pas de doute pour aucun d'entre nous que cette grande entreprise que sont les P. T. T. a bénéficié, mais depuis quelques années seulement, d'une priorité dans les préoccupations gouvernementales, ne serait-ce qu'en raison de l'impact sur l'opinion de la criante insuffisance de l'équipement téléphonique, qui a heureusement perdu aujourd'hui le caractère aigu qu'elle revêtait naguère.

D'ailleurs, les programmes d'action prioritaires inscrits au VII^e Plan ont accentué cette priorité puisque les télécommunications sont la grande affaire de ce Plan.

Le projet de budget pour 1977 s'inscrit effectivement dans cette ligne politique et marque le souci bien légitime de réaliser intégralement les options retenues.

La croissance qu'il traduit à travers les grandes masses budgétaires est particulièrement importante, notamment en ce qui concerne les investissements projetés. Retenons que le pourcentage d'augmentation est très important — plus 34 p. 100 — et que les autorisations d'engagement s'élèveront à 26 milliards 500 millions de francs en 1977, dont 24 milliards 800 millions pour les seules télécommunications, ce qui représente douze fois le montant de celles de l'année 1967, trois fois et demi le montant de celles de l'année 1972 et deux fois celles de 1975.

Comme les années précédentes, l'effort doit encore porter l'an prochain sur l'équipement téléphonique. Déjà, dès 1976, le nombre des raccordements va dépasser le chiffre de 1 500 000.

Malgré une demande toujours soutenue — plus de 860 000 dossiers pour les six premiers mois de la présente année — un accroissement des moyens mis en œuvre a permis de réduire le délai moyen d'attente de seize mois en 1973 à dix mois actuellement.

Les travaux prévus en 1977 accéléreront ce rythme de croissance puisque le cap des deux millions de nouveaux raccordements sera franchi, toutes choses égales par ailleurs.

Il y avait sept millions d'abonnés fin 1975 ; il y en aura 8 200 000 fin 1976 et il devrait y en avoir 9 800 000 fin 1977. Quel progrès et quel changement, mesdames, messieurs ! Il est réconfortant que les investissements massifs de ces dernières années produisent enfin les résultats escomptés.

Dans le même temps, l'automatisation du réseau est en voie d'achèvement. Ce taux d'automatisation est de 98 p. 100 à l'heure actuelle, et devrait atteindre 99,7 p. 100 à la fin de l'an prochain. Le niveau tant attendu de 100 p. 100 serait atteint

en 1978. Par ailleurs, le remplacement des équipements anciens qui pose quelques problèmes de fonctionnement et de fluidité des télécommunications s'accélère de manière satisfaisante : 320 000 équipements sont, en effet, prévus à ce titre.

Comme vous le savez, mesdames, messieurs, un certain nombre de décisions ont été arrêtées en matière de politique industrielle et je note avec satisfaction que ces décisions se retrouvent dans le projet de budget qui vous est soumis.

En effet, sur les 2 600 000 équipements commandés en 1977, plus de 500 000 d'entre eux seront des types tout électronique ou semi-électronique.

Il me faut vous signaler, au passage, que la progression des équipements électroniques va s'accroître au cours de la période d'exécution du VII^e Plan, puisque ce type de matériels devrait intéresser plus de la moitié de nos commandes en 1980, se répartissant à égalité dans le tout électronique et le semi-électronique.

Je terminerai ce survol des équipements du secteur des télécommunications en vous signalant le développement du parc des circuits, dont la croissance est plus rapide que celle du nombre des abonnés, ainsi que l'automatisation accrue des relations interurbaines et internationales, qui sont autant d'éléments positifs de la qualité du service rendu au niveau de la fluidité du trafic.

Priorité, croissance, développement, sont les trois maîtres-mots de l'évolution du secteur des télécommunications.

Nous les retrouvons, mais dans une moindre mesure, il faut le dire, au niveau de la poste, dont j'ai déclaré, à plusieurs reprises à cette tribune, qu'elle ne devrait, en aucune manière et à aucun moment, être considérée comme le parent pauvre.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Le montant des investissements de la branche poste doit s'accroître de 22 p. 100 en 1977, pour être en majeure partie consacré à l'amélioration du réseau des centres de tri, qui sont les nœuds vitaux de transmission de la communication postale.

Nous retrouvons heureusement ces investissements fondamentaux pour la vie économique de notre pays dans un programme prioritaire du VII^e Plan.

Plusieurs centres de tri automatique seront lancés tant à Paris qu'en province ; soixante bureaux de poste environ seront construits, principalement en zone urbaine : voilà, mesdames, messieurs, un motif de satisfaction qui s'ajoute à celui que je me dois de souligner après le succès de l'opération « centres de tri » de la région Ile-de-France.

Lancée en 1975, la construction des centres de tri périphériques a été menée tambour battant, puisque certains d'entre eux fonctionnent d'ores et déjà en manuel, en attendant que les équipements automatiques en cours d'installation deviennent opérationnels.

C'est ainsi que les goulets d'étranglement — je veux parler des bureaux-gares parisiens surchargés — seront rapidement éliminés, pour le plus grand bénéfice des usagers, clients de la poste.

Pour être complet en matière d'investissements, j'indiquerai encore l'amélioration des techniques de gestion des services financiers et la poursuite de l'effort en matière sociale, particulièrement sur le plan du logement et de l'accueil des jeunes agents en région parisienne.

Confirmer la tendance amorcée l'an dernier, le maintien à un très haut niveau des investissements s'accompagnera en 1977 de l'octroi des moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Le budget de fonctionnement des P. T. T. enregistre une progression sensible de 20 p. 100 et laisse apparaître un solde global positif de 1 500 millions de francs entièrement affectés aux investissements.

Cette progression de 20 p. 100 résulte, d'une part, de l'augmentation de près de 30 p. 100 des crédits de matériel et de fonctionnement, et, d'autre part, des créations d'emploi : 12 000 emplois nouveaux sont, en effet, inscrits au budget, dont 7 600 aux télécommunications.

On peut noter la situation de relative faveur faite aux P. T. T., lorsqu'on sait que le total des emplois créés pour l'ensemble de la fonction publique est de 21 467. En outre, 20 000 auxiliaires seront titularisés.

Avec un total de près de 60 milliards de dépenses, le budget des P. T. T. devient maintenant le premier budget civil français, dépassant celui de l'éducation de plus d'un milliard de francs, et alors que le budget de l'Etat ne progresse que de 13 p. 100, il s'accroît globalement de 25 p. 100.

Il marque ainsi une étape supplémentaire dans la solution du problème du téléphone et parce que les résultats constatés

et les dispositions prévues sont réellement conformes aux prévisions, on peut légitimement espérer que les objectifs du VII^e Plan seront atteints.

Je ne prétends pas toutefois que tous les problèmes sont réglés pour autant. Je sais que si dans certaines localités, et même en région parisienne, les demandes de téléphone peuvent être satisfaites rapidement, d'autres régions sont particulièrement encombrées. Cette situation, il faut le reconnaître, n'est pas toujours imputable à l'insuffisance des moyens consentis.

Je sais également que, du point de vue des personnels, toutes les difficultés ne sont pas surmontées, tant s'en faut. Je pense ainsi, en premier lieu, au problème des auxiliaires qui fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation de la commission des finances adoptée sur ma proposition.

Les solutions retenues pour la titularisation de ces personnels ont le mérite d'exister car nous nous trouvons, dans ce domaine, devant un problème voisin de celui de la quadrature du cercle.

Les auxiliaires ne cherchent, en effet, qu'à rester sur place — peut-être est-ce légitime — même au prix d'un sacrifice financier, et les titulaires, qui ont dû s'expatrier pour occuper leur emploi à Paris, tiennent à revenir dans leur région d'origine où il n'y a pas de place pour eux.

C'est pourquoi la réalisation du plan de titularisation ne pourra intervenir rapidement qu'avec l'adhésion de tous les partenaires. Il est souhaitable que toutes les parties en présence fassent preuve du maximum d'esprit de conciliation.

Je mesure toute l'importance des divers contentieux existant sur le plan des personnels. Je ne les ignore pas et je m'attache à en faciliter la résorption. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne vous en dresserai pas la liste exhaustive, d'autant que des orateurs ne manqueront pas, pour différents motifs, de les évoquer au cours du débat qui va suivre.

Il en est de même d'autres types de problèmes en instance que j'ai évoqués globalement il y a quelques instants et qui tiennent plus du contexte local que de l'action nationale.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous proposez un budget dont je n'hésite pas à dire qu'il est excellent pour ce qui concerne les mesures qu'il traduit concrètement.

Mais, au risque de me répéter, je voudrais vous inviter à abandonner pour un moment votre qualité de chef d'un département ministériel pour revêtir celle du chef d'entreprise que vous êtes aussi. Je ne souhaiterais pas partager votre inquiétude en cette dernière qualité car, ne nous le cachons pas, sur le plan de l'orthodoxie financière, votre situation, ou plutôt celle de votre entreprise, est pour le moins préoccupante.

Au-delà des querelles juridiques, au-delà des passions que soulève nécessairement toute discussion relative au statut de votre maison, vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, à la tête d'une entreprise, et quelle entreprise !

En effet, c'est bien parce que les P. T. T. exercent une activité à caractère industriel et commercial que le législateur de 1923 — je dis bien 1923 — les a dotés d'un budget annexe ; cela permet l'individualisation de leurs comptes, mais cela leur impose, en contrepartie, la recherche de l'équilibre, en particulier par l'emprunt.

Pour accélérer la mise en place des investissements, le recours à l'emprunt est nécessaire et normal, mais à la condition, pour une entreprise de cette taille et qui se place au premier rang des entreprises françaises, de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante et de ne pas laisser la dette s'accroître au-delà d'une limite raisonnable.

Sur ces deux points, il me semble que la cote d'alerte est dépassée.

De 10 milliards fin 1972, la dette des P. T. T. est passée à 30 milliards fin 1975 ; elle sera de plus de 40 milliards fin 1976. Les frais financiers qui en découlent — intérêts et frais d'émission des emprunts — progressent pour leur part de 553 millions à 3 134 millions sur la période 1972-1977, soit une multiplication par 5,6, et cela pour les seuls emprunts.

L'accroissement en volume de la charge est considérable. Il est, hélas ! doublé d'un accroissement relatif tout aussi important. En effet, alors qu'en 1972 les frais induits par l'appel aux financements extérieurs ne représentaient que 3,43 p. 100 des dépenses de fonctionnement, leur part sera de 8,83 p. 100 en 1977, soit plus de deux fois et demie supérieure.

Durant la même période, le montant des remboursements d'emprunts est resté limité, pour la raison très simple que les emprunts souscrits ces dernières années sont généralement remboursables à échéance de quinze ans. Mais alors, monsieur le secrétaire d'Etat, dans moins de dix ans, la charge financière deviendra écrasante car, à la progression des intérêts — spectaculaire s'il en est — s'ajouteront les annuités de remboursement, supérieures à deux, voire à trois milliards.

Générateur de charges trop pesantes sur le budget annexe, l'appel massif aux financements extérieurs est également préjudiciable à l'ensemble de l'économie française. La couverture de leurs besoins de financement, qui sont maintenant de plus de dix milliards de francs, implique pour les P. T. T. l'obligation simultanée de prélever une part très importante du marché financier français, ce qui réduit les autres entreprises à la portion congrue, et de développer l'appel au marché étranger — la dette extérieure était de 5 500 millions de francs à la fin de 1975 — avec les risques de change que cela comporte.

Pour toutes ces raisons, l'accélération de l'endettement des P. T. T. doit être arrêtée au plus vite.

Pour atteindre cet objectif, deux solutions peuvent être envisagées :

La première consiste à accroître l'autofinancement, qui est aujourd'hui globalement inférieur à 20 p. 100 — l'autofinancement est négatif pour la poste et les services financiers — et seulement de 40 p. 100 pour les télécommunications, ce qui est vraiment très peu. Pour cela, il faudrait augmenter les ressources, donc les tarifs. Je rappelle, à ce propos, que cette attitude est préconisée par la commission des transports et communications du VII^e Plan — vous trouverez les détails dans mon rapport écrit — lequel fixe en particulier à 75 p. 100 le taux, optimal, bien sûr, d'autofinancement des télécommunications.

Or il est évident que, dans la période de lutte contre l'inflation que nous connaissons, l'application d'une telle mesure me paraît inopportune. C'est pourquoi, la mise en œuvre de la seconde solution — rémunération au juste prix des charges imposées — reste seule possible.

Je ne vous imposerai pas l'historique de ces charges : déficit du transport et de la distribution de la presse, d'une part ; déficit des chèques postaux, d'autre part. J'insisterai sur la seule incidence de ces charges sur le niveau d'endettement.

Sachez que, pour 1977, le déficit de presse est estimé à 1 500 millions et celui des chèques postaux à 1 800 millions, soit un total de 3 300 millions de francs. Ainsi, grâce à la seule compensation de ces charges, le besoin de financement des P. T. T. serait réduit à 8 milliards de francs.

A titre de comparaison, je rappelle au passage que le déficit de l'acheminement de la presse est égal au budget des affaires culturelles, le déficit des chèques postaux est égal au budget de la jeunesse et des sports et le total de ces deux déficits est égal au budget des affaires étrangères.

M. le président. Pourriez-vous conclure assez vite, monsieur le rapporteur ?

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Certainement, monsieur le président.

Un calcul approximatif montre que, pour en arriver au résultat dont je parlais à l'instant, il faudrait augmenter de plus de 15 p. 100 les tarifs des télécommunications.

Cela situe déjà l'importance du déficit en question. Mais c'est sur le plan des valeurs cumulées que les comparaisons sont plus significatives. J'ai totalisé les déficits comptabilisés des chèques postaux et les déficits évalués de l'acheminement de la presse. Pour les six dernières années — de 1971 à 1976 — le total atteint 11 900 millions de francs, et serait de 15 milliards fin 1977. Or l'endettement global des P. T. T. est, pour les mêmes dates, respectivement de 30 800 millions et de 41 milliards de francs.

Ainsi, le manque à gagner de la compensation des charges imposées s'est traduit pratiquement par le doublement de l'endettement, donc des charges qui en découlent.

Je n'irai pas au-delà de ma démonstration — et M. le président sera satisfait — car les chiffres cités se suffisent à eux-mêmes.

On touche ainsi à l'incohérence du système, et je trouve anormal que le budget général, qui compense dans d'autres secteurs des charges de même nature, n'agisse pas de même pour les P. T. T.

Vous ne serez donc pas surpris, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'aie voulu, cette année encore, appeler solennellement l'attention du Gouvernement sur la gravité de la situation et la nécessité d'entamer le redressement plus que jamais indispensable.

C'est déjà ce que je disais l'an dernier, dans les mêmes termes ou à peu près. De grâce, n'attendez plus !

Dans ses conclusions, la commission des transports et communications du VII^e Plan adopte la même attitude à propos de ces déficits : la rémunération au juste prix devient de droit.

L'amendement que j'ai déposé en commission, tendant à la création de deux budgets annexes distincts — l'un pour la poste et les télécommunications réunies, l'autre pour les services financiers — n'a pas d'autre but.

En effet, je ne cherche en rien à créer une division, voire un démantèlement des P. T. T., et vous le savez bien. Il existait d'ailleurs jusqu'en 1967, je le rappelle, un budget annexe de la caisse nationale d'épargne. C'est pourquoi, grâce à une mesure technique, j'attends un premier pas vers une politique financière mieux adaptée. Ce deuxième budget annexe devant être, lui aussi, par essence, équilibré, le moyen de combler son déficit serait alors naturellement trouvé.

Cet amendement, mesdames, messieurs, a été adopté par la commission des finances dont je suis l'interprète fidèle.

Nous attendons des propositions concrètes de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, pour inviter l'Assemblée à se prononcer sur cet amendement.

Pour ce qui est du projet de budget, la commission des finances, mesdames, messieurs, en a adopté les crédits qu'elle a jugé très satisfaisants. Elle vous demande de faire de même. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, vous avez dépassé de neuf minutes votre temps de parole.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Cela n'est pas bien grave !

M. le président. Mes chers collègues, bien que M. le rapporteur spécial considère que le fait d'avoir dépassé son temps de parole ne soit pas grave, il me semble souhaitable que les prochains intervenants respectent le leur.

A l'origine, la conférence des présidents avait inscrit la discussion du budget annexe des postes et télécommunications à l'ordre du jour de ce matin. Nous avons donc deux séances de retard. De plus, je signale que, pour nous permettre de mener jusqu'à son terme la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 — qui devait s'achever cette nuit — des séances sont prévues demain matin, demain après-midi et éventuellement demain soir.

Par conséquent, compte tenu du travail qui nous reste encore à faire, je demande une nouvelle fois aux orateurs de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Pour répondre à votre demande, monsieur le président, je n'épuiserai pas mon temps de parole.

Cela dit, je suppose, compte tenu de l'importance du nombre de députés présents en séance (Sourires), que la plupart de nos collègues ont pris connaissance de l'avis n° 2534 que j'ai présenté au nom de la commission de la production et des échanges.

Je n'examinerai donc pas dans le détail le projet de budget qui nous est soumis, d'autant que M. Ribes a déposé un excellent rapport et vient de faire un exposé très complet.

Pour tenter de rattraper une partie du retard que nous avons pris, je me bornerai à présenter quelques observations et à formuler quelques réserves que je souhaiterais vous voir examiner, monsieur le secrétaire d'Etat, afin que vous puissiez leur donner suite dans les meilleurs délais possibles.

Il me paraît bien inutile de répéter toujours les mêmes chiffres et les mêmes arguments. C'est pourquoi mes remarques ne porteront que sur des questions particulières qui sont pourtant à mon sens d'une grande importance en raison des répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'état d'esprit des fonctionnaires des P. T. T. et le fonctionnement des services.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, j'approuve l'ensemble de votre budget, qui marque la continuation de l'effort entrepris l'année dernière et est donc en net progrès par rapport aux années précédentes. Depuis quatorze ans que je rapporte pour avis ce budget, les années 1975 et 1976 sont les seules qui nous permettent d'être satisfaits, sinon pour les frais de fonctionnement qui ne suivent pas, après deux ans, les investissements réalisés pour les bâtiments et les équipements, du moins pour les frais de fonctionnement.

Il faut d'abord souligner la croissance très importante des dotations de votre ministère, qui progressent — comme l'a souligné M. Ribes — de 24 p. 100 par rapport à 1976. En effet, le budget des P. T. T. atteint globalement 59 426 millions.

Mais, dans ce montant, figurent 11 393 millions de financements à déterminer dont nous voudrions vraiment connaître le mode de couverture.

Il convient également de rappeler une fois de plus les charges indues que supportent les postes, avec les tarifs de la presse, et l'insuffisante rémunération des fonds des chèques postaux. En outre, l'évolution inquiétante des prix de revient de la poste a une incidence sur les tarifs, qui présente certainement un caractère inflationniste préoccupant.

Pour les télécommunications, le solde d'exploitation est, heureusement, positif : il atteint 4 milliards.

Le problème n'est donc pas, comme à la poste, de « boucler » le compte d'exploitation, mais plutôt de financer les investissements.

Il faut reconnaître qu'un effort très important est fait pour les investissements, mais que les coûts de fonctionnement sont nettement sous-estimés eu égard à la mise en service massive de bâtiments et d'installations.

Pour les télécommunications, la croissance des effectifs est la plus forte qu'on ait jamais connue, puisqu'elle est de 7 650 unités. Mais, avec les mesures de réduction des horaires — une à deux heures par semaine — on arrive à une augmentation de la productivité de 12 p. 100 en un an, après une progression moyenne de 10 p. 100 par an pour les années précédentes.

Les mesures prévues sont inférieures à celles qui avaient été retenues dans le plan d'action prioritaire — 8 000 unités de plus — qui avaient été calculées en fonction d'horaires constants.

Dans le même temps, les crédits de rémunération des auxiliaires ont été réduits dans de fortes proportions, sensiblement plus qu'ils n'auraient dû l'être compte tenu des titularisations prévues, dont nous avons remarqué le niveau exceptionnel.

Pour ce qui concerne le personnel et les mesures sociales, la commission de la production et des échanges a relevé une insuffisance très nette dans le domaine du logement et de l'accueil. Aucune vraie mesure ne semble prévue pour rendre plus acceptable, par les personnel venant de province et surtout des départements et territoires d'outre-mer, leur séjour en région parisienne.

Il n'existe aucune compensation du coût très élevé des loyers et des services en région parisienne, pas plus que de la longueur des trajets domicile-lieu de travail. Pourquoi ne pas instituer une règle de recrutement régional ? Ce serait la seule manière de résoudre ce problème, au moins pour la région parisienne et certaines grandes capitales régionales.

Pourquoi ne pas donner à ces fonctionnaires, souvent débutants, des avantages spécifiques, sans pour autant calquer les mesures appliquées en Allemagne fédérale pour les agents des postes nommés à Berlin, où ils n'ont en général pas tellement envie d'être mutés ? Ces mesures consistent à dispenser du service militaire des citoyens qui pourraient éventuellement, en cas de besoin, être affectés dans les mêmes services où ils travailleraient pour les armées.

En ce qui concerne les chefs d'établissement, nous voudrions savoir où en est le problème de leur statut, statut qui leur est promis et dont la parution a certainement été retardée en raison d'arguments avancés par la Rue de Rivoli.

Par ailleurs, ne peut-on revenir sur la fiscalisation du logement de fonction de ces chefs d'établissement ? La décision de fiscaliser leur logement, prise en 1951, n'a été appliquée qu'à partir de 1974, ce qui entraîne évidemment pour eux une diminution du niveau de vie. Or, s'ils sont, comme les gendarmes, tenus d'occuper leur logement de fonctions, ils sont les seuls à subir cette fiscalisation.

Le problème des zones rurales a été soulevé par la commission de la production et des échanges, et notamment par nos collègues de province. Il est en effet indispensable de maintenir et même de recouvrer, dans certains cas, les petits bureaux de poste de quatrième ou de troisième classe, quitte à leur confier des tâches annexes relevant d'autres administrations telles que la sécurité sociale. Ce serait la seule manière de garder le contact avec les populations des campagnes.

Mon rapport écrit fait état de la politique industrielle des P. T. T.

Je me contenterai ici de souligner la nécessité d'avoir une industrie française dont les centres de décision soient purement nationaux. Nous souhaitons que le Parlement soit très clairement informé de la « francisation » de certaines filiales de sociétés étrangères et sur ses conséquences en matière de recherche et de développement.

Enfin, la commission a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de l'amendement de la commission des finances qu'elle a décidé de soutenir avec insistance.

Sous réserve de ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption de votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Je vous remercie pour la concision de votre propos, monsieur le rapporteur.

M. Emmanuel Hamel. Et pour sa qualité !

M. le président. Je ne suis pas là pour juger, monsieur Hamel ! La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Messieurs les rapporteurs, la différence fondamentale entre vous et moi, c'est que, si c'est la septième fois, pour vous monsieur Ribes, et la quatorzième fois, pour vous monsieur Wagner, que vous rapportez le budget des postes et télécommunications, c'est la première fois que j'ai l'honneur et le plaisir de venir devant l'Assemblée pour lui présenter ce budget.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Mais vous êtes secrétaire d'Etat !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Mes premiers mots seront pour vous féliciter et vous remercier non seulement pour la qualité de vos trop courts exposés, mais aussi pour le concours que vous m'avez apporté tout au long de l'année.

Au cours de mon intervention, je répondrai aux questions générales que vous m'avez posées, me réservant de traiter, après la discussion, de certaines questions plus ponctuelles que vous avez évoquées.

Mesdames, messieurs, je me réjouis d'avoir le privilège de vous exposer non seulement les grandes lignes du budget des P. T. T., mais aussi les grands axes de la politique que j'entends suivre à la tête de cette grande administration. Cette politique vise, en définitive, à mettre, par l'intermédiaire de la poste et des télécommunications, les considérables progrès de la technique au service des hommes et des femmes de ce pays.

Le Gouvernement, vous le savez, a décidé d'engager irréversiblement aussi bien les télécommunications que la poste dans un effort exceptionnel d'équipement et de modernisation. Cet effort est inscrit dans le VII^e Plan que vous avez voté cette année. Vous avez ainsi approuvé les deux programmes d'action prioritaires qui concernent mon département ; d'une part, un vaste programme d'équipement téléphonique ; d'autre part, un plan de modernisation de la poste.

Mais, parallèlement à ces programmes d'investissements, une action continue est menée pour améliorer les conditions de travail et de vie des 430 000 agents de l'administration des P. T. T. et pour leur permettre de mieux répondre à l'attente des 53 millions de Français qui, quel que soit leur âge, leur localisation ou leur niveau de vie, ont besoin de la poste et du téléphone pour travailler ou se détendre, pour développer leurs échanges ou vaincre leur solitude, pour raccourcir les distances ou franchir les plus grands espaces, en un mot pour communiquer entre eux.

Les diverses actions que je vais maintenant développer devant vous visent donc à mettre en œuvre véritablement ce que l'on peut appeler une politique de la communication. Le projet de budget pour 1977 constitue une étape décisive de cette politique qui illustre parfaitement le type de société de progrès et de liberté que le pays a choisi en 1974 lors de l'élection du Président de la République et que nous sommes en train, jour après jour, étape après étape, de réaliser concrètement et sereinement, avec foi et énergie.

A travers les propositions du budget pour 1977, je voudrais faire ressortir le plus clairement possible les trois grandes catégories de décisions qui ont été prises, en 1976, en ce qui concerne à la fois les télécommunications et la poste, et qui font de l'année 1976 une année exceptionnelle pour l'avenir des P. T. T.

Le Gouvernement a en effet décidé au cours de cette année d'accorder une priorité absolue à l'équipement téléphonique de notre pays ; d'adopter, dans le domaine des télécommunications, une politique d'achat visant à favoriser le recours aux techniques d'avenir, à renforcer notre industrie nationale de matériel de télécommunications et à en faire un outil moderne et

dynamique sur les marchés extérieurs ; de confirmer solennellement comme une priorité nationale la nécessité de mécaniser toutes les opérations de tri dans les services postaux.

Première décision : le téléphone doit être à la disposition de tous les Français.

Annoncée par le Président de la République lors de l'élection présidentielle, la réalisation d'un équipement téléphonique adapté aux exigences d'un monde moderne est maintenant décidée, organisée, programmée.

Depuis plusieurs années, l'état de pénurie dans lequel vivait notre pays en matière téléphonique était jugé inadmissible sur le plan économique comme sur le plan social. A plusieurs reprises, le Gouvernement avait majoré, dans les budgets successifs, ou même en cours d'année, les autorisations de programme du téléphone, et surtout les autorisations d'emprunter du budget annexé pour les télécommunications. Malgré leur importance grandissante, ces dotations n'ont pas permis dans le passé, face à une demande toujours croissante, de mettre en place les infrastructures nécessaires pour réaliser un équipement téléphonique ouvert à tous les Français et d'une qualité de service internationale.

Une programmation pluri-annuelle des investissements à un niveau compatible avec le retour rapide à une situation normale du téléphone dans notre pays s'imposait donc. Elle est désormais réalisée et inscrite en toutes lettres dans le VII^e Plan sous la forme nouvelle et engageante pour le budget de l'Etat d'un programme d'action prioritaire.

Quels sont nos objectifs et nos moyens ?

Les objectifs, d'abord.

Pour les résumer, le Plan prévoit deux indicateurs principaux.

Le premier, c'est le délai moyen de raccordement. Il est actuellement de l'ordre de dix mois. Il doit être ramené à quinze jours en 1982.

Cela sera rendu possible par une augmentation massive de la production de lignes, qui passera de 900 000 en 1975 à 1 100 000 en 1976, 1 700 000 en 1977, 1 900 000 en 1978 et à deux millions au cours des années suivantes. A la fin de la période d'exécution du VII^e Plan, c'est-à-dire à la fin de 1982, nous devrions disposer de vingt millions de lignes principales d'abonnés contre 7 150 000 à la fin de 1975 et plus de 8 100 000 lignes aujourd'hui.

Nous aurons ainsi en quelques années rattrapé notre retard en matière d'équipement téléphonique et doté la France d'un équipement en téléphone digne d'un pays moderne et en expansion.

Ce développement du nombre de lignes se fera sur l'ensemble du pays et dans le respect absolu du service public. Le Gouvernement, vous le savez, a en effet décidé, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, de porter une attention particulière aux zones rurales et aux zones menacées de dépeuplement. C'est pourquoi sera réalisé un nombre toujours croissant de lignes rurales bien que le coût d'investissement en soit très supérieur aux lignes urbaines ou rurales normales.

En 1975, nous en avons réalisé 60 000, en 1976, 110 000. Il est prévu d'en faire 183 000 en 1977, soit trois fois plus qu'en 1975.

En outre, afin de donner le téléphone immédiatement à tous les Français et de leur laisser par la suite la liberté de choix entre le téléphone individuel et le téléphone collectif, il est prévu de porter à 100 000 en 1980 le parc de cabines téléphoniques, c'est-à-dire à un niveau près de quatre fois supérieur à celui qui existait au 31 décembre 1975. La France deviendra ainsi un des pays où la densité des cabines par rapport à la population sera la plus forte.

Ces cabines seront répandues à travers tout le territoire ; elles seront installées en priorité dans les bureaux de poste et télécommunications ou devant leur façade, mais aussi sur la voie publique, sur les lieux les plus fréquentés par le public, sur les lieux de vacances notamment.

Ainsi, dans un avenir très proche, le téléphone devrait devenir un bien disponible immédiatement et en tous lieux du territoire. Le programme d'action prioritaire permettra aussi de créer ou de renforcer tous les réseaux spécialisés de télécommunications, en particulier la téléinformatique, la télécopie et la téléconférence.

Deuxième indicateur prévu par le Plan : la qualité de service.

L'amélioration de la qualité du service téléphonique marchera du même pas que l'augmentation du parc de lignes d'abonnés.

Cette amélioration de la qualité de service pourra se mesurer en suivant l'évolution d'une série de paramètres : pour la qualité de l'écoulement du trafic, l'attente de tonalité et le taux

d'efficacité des appels ; pour la qualité des lignes d'abonnés, le taux de dérangement annuel et le pourcentage de dérangements relevés le jour même ou le lendemain.

L'objectif est d'élever la qualité du service, mesurée par ces paramètres, au niveau des normes internationales : le téléphone français de demain doit être et sera irréprochable.

Toutes ces améliorations que nous indiquent les statistiques, nos concitoyens commencent d'ailleurs à les ressentir quotidiennement. C'est ainsi que lorsque nos abonnés décrochent mille fois leur combiné, ils n'attendent plus que treize fois en moyenne la tonalité pendant plus de trois secondes, alors que le chiffre était de quarante-huit en 1974 et de vingt-cinq en 1975. L'objectif est de descendre de treize à cinq en 1982.

C'est ainsi également que le nombre moyen de dérangements par abonnement est tombé aujourd'hui à moins de 0,6. L'objectif fixé pour 1982 est de 0,3.

Voilà pour les objectifs ; j'en viens maintenant aux moyens.

Les crédits prévus pour réaliser ce programme sont considérables : 104,4 milliards de francs valeur 1975 pour les cinq années d'exécution du VII^e Plan. Mais je voudrais vous faire remarquer de nouveau qu'il s'agit de reprendre à la base tout un réseau dont, il faut bien le dire, le développement avait été sous-estimé pendant trente ans.

Pour marquer solennellement l'engagement de l'Etat, le Gouvernement a fait de ce programme pluriannuel d'investissements un programme d'action prioritaire et il a fixé un échéancier annuel d'engagements de façon à assurer la cohérence et la continuité de cet exceptionnel effort d'équipement. Vous trouverez donc chaque année, mesdames, messieurs les députés, dans le budget des P.T.T., les autorisations de programme correspondant à chaque tranche de ce plan ; vous pourrez ainsi vérifier tout à la fois le bon déroulement des travaux d'équipement du réseau et le respect des engagements pris.

Le financement de ces investissements sera assuré au sein du budget annexe grâce à l'autofinancement des télécommunications et à un recours à des emprunts par l'intermédiaire de la caisse nationale des télécommunications dont l'image de marque, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, est excellente.

Il est clair aussi que ce vaste programme d'équipement nécessite, pour sa mise en œuvre, son contrôle et, ensuite, la gestion technique et commerciale du parc téléphonique, des effectifs nouveaux dans l'administration des télécommunications, qui ont été chiffrés à environ 40 000 personnes sur cinq ans.

Le projet de budget pour 1977 qui vous est soumis aujourd'hui constitue la première tranche de ce programme. Vous avez remarqué que le niveau des autorisations de programme s'élève à 24,8 milliards de francs, décomposés en 20,2 milliards de francs d'autorisations de programme budgétaires, 4,4 milliards de francs de commandes à passer aux sociétés de financement des télécommunications et 200 millions de francs d'avances des établissements publics régionaux. La progression de ce budget d'équipement par rapport à celui de 1976 est de 35 p. 100.

Par ailleurs, sont créés 7 600 emplois aux télécommunications, chiffre qui s'inscrit très précisément dans les prévisions du Plan.

Enfin, le budget de fonctionnement des télécommunications est fortement augmenté puisqu'il dépassera les 20 milliards de francs, en accroissement d'environ 29 p. 100 par rapport à celui de 1976.

Au cours de l'année 1977, un très grand pas sera donc accompli dans la réalisation de notre programme.

En effet, la production des lignes doit s'accroître de près de moitié passant de 1 100 000 à 1 700 000 lignes principales, et l'automatisation du réseau sera réalisée à 99 p. 100. L'effort particulier consenti en faveur des lignes rurales sera encore accéléré puisque, comme je l'ai déjà dit, le nombre de ces lignes passera de 100 000 en 1976 à 183 000 en 1977. Enfin, il est prévu l'installation en 1977 de 11 000 cabines téléphoniques, contre 6 800 en 1976.

Ces chiffres vous montrent toute l'importance de l'étape qui sera franchie en 1977.

La deuxième décision a été le choix de techniques d'avenir pour l'équipement du réseau téléphonique.

La bonne réalisation du vaste programme d'équipement décidé par le Gouvernement exige bien entendu des matériels modernes et relativement bon marché, par conséquent une industrie solide et compétitive sur le plan international.

C'est dans ce but que le Président de la République a tenu, le 13 mai 1976, un conseil restreint qui, au vu de mes propositions, a défini la politique d'achat de l'administration des télécommunications pour la prochaine décennie.

Sur le plan technique a été confirmée la priorité accordée à la commutation électronique temporelle qui constitue la technologie du téléphone de demain.

Dès à présent, les P. T. T. vont accélérer l'introduction dans le réseau de cette technique de commutation temporelle, grâce à l'existence du central E 10 développé par le groupe C.G.E., qui place la France au tout premier rang technologique dans le monde.

Pour l'avenir, nous considérons comme fondamentaux le perfectionnement et le développement de la technique française en matière de commutation électronique temporelle. C'est pourquoi les dispositions seront prises pour que les études menées en ce domaine soient activement poursuivies. L'administration encouragera énergiquement la mise au point, par les industriels français, d'un commutateur temporel de grande capacité ; en 1977, l'administration commandera un exemplaire de chacun des prototypes de centraux de transit construits actuellement par la C.I.T. : le E 12 et par L.M.T. : le C.T.T.

Mais si nous croyons fermement à l'avenir du temporel, nous savons aussi que sa généralisation ne sera possible que dans un certain nombre d'années. C'est pourquoi, il était nécessaire d'avoir également recours à des systèmes partiellement électroniques de commutation appelée « spatiale ».

Le Gouvernement a finalement choisi, sur ma proposition, les systèmes Métaconta et AXE, qui nous ont semblé les mieux adaptés aux besoins actuels du réseau français et qui forment avec le E 10 une gamme cohérente : le Métaconta parce qu'il est déjà opérationnel, bien maîtrisé par l'industrie, bien connu de mon administration et, par ailleurs, le moins cher des systèmes de grande capacité ; l'AXE parce qu'il est d'une conception avancée et qu'il complète le Métaconta du fait de sa bonne adaptation aux capacités moyennes.

Sur le plan industriel, les choix de systèmes que nous avons effectués ont été aussi motivés par l'objectif de mettre en œuvre une politique industrielle des télécommunications reposant sur trois principes essentiels.

D'abord, un meilleur équilibre de l'industrie des télécommunications établie en France et l'accroissement de la participation des constructeurs français dans les marchés publics de commutateurs.

Jusqu'à présent, notre industrie de la commutation était dominée par d'importantes filiales de groupes étrangers. La C.I.T.-Alcatel et les autres constructeurs comme l'A.O.I.P. étaient en fait minoritaires. Désormais, l'industrie française de la commutation téléphonique est articulée autour de deux ensembles français cohérents et de taille comparable : la C.G.E. avec sa filiale C.I.T.-Alcatel et Thomson-C.S.F. contrôlant L.M.T. et Ericsson-France. En permettant à Thomson de prendre le contrôle de L.M.T. et d'Ericsson-France — et, je tiens à le souligner, sans aucune aide financière de l'Etat — le Gouvernement a réussi à opérer la francisation d'une partie très importante de notre industrie des télécommunications, dont les centres de décision se trouvent maintenant placés pour une très forte majorité en France. Je crois que nous avons ainsi assuré durablement l'avenir industriel de notre pays dans ce secteur clé des télécommunications.

Le deuxième principe sur lequel repose notre politique industrielle des télécommunications est l'établissement d'une saine concurrence entre les constructeurs de matériel. En effet, il n'est pas question de laisser les P. T. T. dépendre en fait de fournisseurs en situation de monopole.

Les trois groupes Thomson-C.S.F., C.I.T.-Alcatel et C.G.C.T., du groupe I.T.T., seront désormais engagés, pour la fourniture de systèmes de commutation électronique, dans une compétition largement ouverte. Cette mise en concurrence sera l'augustin qui assurera le dynamisme de nos industriels. Elle constituera aussi une précieuse garantie pour mon administration, donc pour les usagers, tant sur le plan des prix que sur celui des délais de livraison.

Enfin, le troisième principe de notre politique industrielle est de parvenir à un doublement de nos exportations de matériels téléphoniques au cours du VII^e Plan.

Désormais, notre industrie peut offrir à l'étranger toute la gamme des matériels de commutation les plus modernes et les plus performants, que ce soit le E 10, le Métaconta ou l'AXE. Pour la solidité de notre industrie vis-à-vis des commandes

publiques, pour le rétablissement de l'équilibre de nos échanges extérieurs, nous avons fixé à l'industrie française un objectif d'exportation de 30 p. 100 de sa production en 1980, soit un pourcentage double de celui qu'elle réalisait à l'extérieur en 1975.

Les entreprises titulaires de commandes publiques se sont engagées à poursuivre activement cet objectif. Les deux groupes français ont par ailleurs décidé, sur ma proposition, de mener une action commune sur les marchés étrangers. Ils ont créé à cet effet une filiale commune pour l'exportation de leurs matériels.

Mais, pour répondre plus précisément à certaines des préoccupations des commissions relatives à notre politique industrielle — et je remercie M. Wagner d'avoir soulevé ce problème — j'apporterai des éclaircissements sur trois points.

Le prix de rachat de la société Ericsson-France n'est pas encore fixé puisque les négociations se poursuivent actuellement entre les groupes concernés. Par conséquent, il est prématuré de dire que ce prix a été satisfaisant pour Ericsson.

Quant au prix de L. M. T., je vous rappellerai simplement que Thomson a racheté cette société à un prix nettement inférieur sur son cours en Bourse, alors qu'un volume d'actions permettant d'acquérir une majorité dans une société se négocie généralement à un prix supérieur.

* En ce qui concerne la capacité de ces sociétés à mettre en œuvre une politique dynamique de recherche et de développement, il est évident que la francisation d'Ericsson ne pouvait qu'être bénéfique à cette entreprise à qui il avait été interdit jusqu'alors toute activité en commutation électronique et qui entre aujourd'hui dans l'orbite du C. N. E. T.

Quant à L. M. T., c'est l'un des plus beaux fleurons du groupe I. T. T. en matière de recherche qui lui est en quelque sorte arraché. C'est cette société, en effet, qui avait très largement contribué au développement du Métaconta, qui est une œuvre française.

Loin d'avoir des craintes, je puis donc affirmer aujourd'hui — et c'est un électronicien qui le fait — que l'ensemble C. N. E. T. - C. G. E. - Thomson constitue un ensemble de recherche capable de rivaliser avec les plus grands ensembles mondiaux.

Quant à l'exportation, on peut penser que pour Ericsson-France et L. M. T., le soutien des firmes multinationales auxquelles appartenaient ces sociétés, ne devait pas être aussi efficace qu'on pouvait le prétendre puisque à ce jour les exportations d'Ericsson-France n'ont pas dépassé 5 p. 100 de son chiffre d'affaires total, celles de L. M. T. ne dépassant pas 10 p. 100.

On peut donc, au contraire, penser que leur intégration au sein du groupe Thomson - S. F. qui, lui, réalise déjà plus de 50 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'exportation, sera pour ces deux firmes un aiguillon puissant et l'assurance de disposer d'une organisation et d'un réseau parfaitement structurés pour la conquête des marchés extérieurs.

S'agissant de la politique de développement des exportations françaises de l'industrie des télécommunications, qui ne serait qu'embryonnaire d'après ce que j'ai lu dans certains rapports, je tiens à vous rappeler qu'une telle politique ne saurait s'improviser si elle veut être efficace et que le marché des télécommunications est l'un des plus difficiles à pénétrer en raison de la position très solide qu'a déjà prise la concurrence et ce, particulièrement, dans un domaine où les contrats mettent la plupart du temps plusieurs années avant d'aboutir.

Mais, comme nul n'est prophète en son pays, permettez-moi, pour conclure ces précisions sur la politique industrielle des télécommunications, de laisser parler la presse étrangère peu suspecte de complaisance à cet égard.

C'est ainsi qu'on peut lire dans le *Business Week* du 17 mai 1976 : « La stratégie du président Valéry Giscard d'Estaing visant à mettre sous le contrôle de la France des secteurs clés de la haute technologie a remporté un nouveau succès la semaine dernière. »

Les Japonais, eux, ont pu lire dans le *Nikkan Kogyo* du 26 mai 1976 : « Il est réconfortant de penser que le D 10 n'a pas été écarté pour des raisons techniques et que, si I. T. T. et Ericsson se sont pliées aux exigences du gouvernement français, c'est dans la crainte d'être supplantées par la supériorité technique du D 10. »

Quant au journal suédois *Veckans Affärer* du 29 juillet 1976, il écrit : « Plus de dix gouvernements ont fréquenté le ministère des P. T. T. à Paris dans les deux derniers mois. » — Il est bien

renseigné — « Ils y ont appris comment un gouvernement avisé peut danser avec six sociétés multinationales et choisir les meilleurs partis. » (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

A travers le budget de 1977, vous trouvez ainsi, mesdames et messieurs les députés, la concrétisation des orientations fondamentales arrêtées par le Gouvernement dans le secteur des télécommunications. Si vous l'approuvez, vous confirmerez tout à la fois l'accélération de l'équipement du pays en téléphone et l'adoption d'une politique industrielle claire, volontariste et efficace.

J'en arrive maintenant à la dernière décision prise par le Gouvernement en ce qui concerne les postes et télécommunications, et qui constitue une option irréversible en faveur de la modernisation de la poste.

On considère peut-être que les P. T. T. sont mal aimés. Je pense, au contraire, que la poste française est l'une des meilleures que j'ai vues dans le monde entier.

Les services postaux, qui, chaque année, acheminent plus de douze milliards d'objets, n'ont, bien sûr, pas été oubliés dans les priorités du VII^e Plan. Ils doivent en effet participer pleinement à la mise en place d'un système de communication cohérent et performant permettant les échanges d'objets et de correspondances entre tous les Français : il s'agit là d'une mission fondamentale accomplie par le service public de la poste.

En adoptant le VII^e Plan, vous avez approuvé la décision du Gouvernement de mener à bien, dans les sept prochaines années, la mécanisation du tri postal. Il s'agit de changer le cœur de la poste, non seulement en transformant fondamentalement les conditions de travail et de vie des 35 000 agents du tri postal, mais aussi toute l'organisation de la chaîne depuis le tri jusqu'aux opérations de distribution. Au terme du programme, en effet, le tri des objets de correspondance à distribuer par chaque préposé sera effectué mécaniquement, libérant ces agents d'une tâche pénible qu'ils doivent effectuer actuellement eux-mêmes, très tôt, chaque matin.

Le programme d'action prioritaire relatif à la mécanisation du tri postal s'inscrit ainsi dans celui, plus vaste, de la revalorisation du travail manuel, qui a été décidée par le Gouvernement. Ce programme permettra de créer des unités à dimension humaine dans les grandes villes, d'installer les chantiers de tri dans des locaux propres et agréables, de supprimer au maximum les manipulations par une mécanisation poussée mais fiable.

Sur ce point, je voudrais vous indiquer que les matériels et la technique qui ont été choisis sont essentiellement d'origine française et sont actuellement proposés avec succès à l'étranger ; j'ai pu le constater, lors de mes derniers voyages, il y a quelque quinze jours, au Canada et aux Etats-Unis.

Les moyens consacrés à la réalisation de ce programme s'élèveront à 3,3 milliards de francs, valeur 1975, pour la durée du VII^e Plan. Ils permettront la mise en place de vingt-six centres de tri mécanisés, de onze centres de tri-paquets et de douze centres de tri départementaux.

La modernisation du réseau s'achèvera en 1983, date à laquelle seront réalisés au total soixante-quatre centres de tri automatique des lettres. Seront alors assurés un traitement beaucoup plus régulier des opérations de tri postal et une nette amélioration de la productivité dans ce secteur.

En approuvant le projet de budget pour 1977, vous confirmerez le véritable lancement de ce programme puisque les autorisations de programme s'élèveront à 850 millions de francs, soit près de 36 p. 100 de plus qu'en 1976.

Ce financement permettra notamment de lancer en 1977 la construction de huit nouveaux centres de tri de divers types : trois à Paris et un dans chacune des villes suivantes : Metz, Angers, Toulouse, Valence et Saint-Brieuc. Ils viendront s'ajouter aux cinq centres dont la construction a été lancée cette année à Lille, Saint-Etienne, Ajaccio, Nantes et Tours.

Cette modernisation accélérée du tri sera complétée par d'importants investissements dans les autres secteurs de la poste, investissements qui contribueront à l'amélioration du réseau des établissements postaux, au maintien de la présence postale en zone rurale et au renforcement de la sécurité des personnes et des fonds.

C'est ainsi qu'en 1977 une soixantaine de bureaux seront construits en zones urbaines.

Parallèlement, en zone rurale, environ quarante centres de distribution motorisée seront construits ou rénovés.

Quant à la protection des personnes, à la conservation et à la circulation des fonds et valeurs encaissés par les établissements postaux, vous savez qu'elles posent à l'administration des P. T. T. des problèmes de sécurité très aigus qui nécessitent la poursuite de l'action menée depuis plusieurs années pour l'équipement et l'organisation des services. En 1977, j'envisage de consacrer plus de 30 millions de francs pour financer des équipements de sécurité nouveaux.

Dans les établissements postaux, l'action portera sur l'aménagement des cellules et enceintes de sécurité, la protection des guichets et l'installation de dispositifs de sécurité et d'alarme. Pour les transports de fonds, de nouveaux circuits spécialisés effectués à l'aide de fourgons blindés seront mis en service, s'ajoutant aux 190 en service à la fin de 1976.

Enfin, l'équipement des services financiers, dont les centres seront totalement automatisés à la fin de cette année, sera poursuivi, grâce notamment, à l'installation de terminaux d'ordinateurs dans les bureaux de poste et de nouveaux distributeurs automatiques de billets de banque.

Ayant traité de l'effort d'équipement de la poste et des télécommunications, je voudrais maintenant vous parler de la politique que j'entends mener en faveur des 430 000 agents des P. T. T. et des rapports nouveaux que je cherche à instaurer entre cette administration et ses 53 millions d'usagers.

Les objectifs et les moyens confiés aux télécommunications et à la poste entraînent, pour l'administration des P. T. T. une responsabilité accrue vis-à-vis de son personnel et de l'ensemble de ses usagers.

Une action soutenue doit être et sera menée en faveur des agents des P. T. T.

Engagée dans un grand effort de développement, l'administration des P. T. T. a besoin d'effectifs suffisants, en quantité et en qualité, et travaillant dans des conditions favorables. C'est pourquoi je m'attache à mettre en œuvre une politique cohérente et complète en faveur de nos 430 000 agents, dont je tiens à souligner la qualité et l'attachement profond à leur grande maison des P. T. T.

En ce qui concerne, d'abord, les besoins en emplois, je tiens à rappeler que les P. T. T. ont pour mission d'assurer l'acheminement, chaque jour, de plus de 33 millions d'objets et de faire progresser, au rythme que je décrivais tout à l'heure, l'équipement téléphonique du pays.

Les besoins nouveaux d'emplois découlent de l'augmentation des tâches, de l'amélioration des conditions de travail, de la mise en place des programmes prioritaires d'investissement. Le Gouvernement a répondu positivement aux demandes que je lui ai adressées en ce sens. C'est pourquoi vous trouvez inscrite dans ce projet de budget pour 1977, la création de 11 727 emplois, qui seront répartis à raison de 4 127 pour la poste et 7 600 pour les télécommunications.

Pour situer ces chiffres, il n'est pas inutile de se reporter à l'évolution des dernières années, au cours desquelles le rythme des créations d'emplois aux P. T. T. était de l'ordre de 3 000 à 4 000 par an de 1970 à 1974. En créations effectives, ce rythme s'est élevé à environ 9 000 en 1975 et 1976 du fait de l'affectation, par anticipation, en 1975, au titre du plan de relance de l'économie, de 5 000 emplois inscrits en fait au budget de 1976.

Pour 1977, les 11 727 créations d'emplois prévues marquent la volonté du Gouvernement d'accompagner l'augmentation du trafic et des investissements par des moyens suffisants en personnels.

Cet effort en emplois vise à garantir la réussite complète du programme d'action prioritaire d'équipement téléphonique et à maintenir, bien entendu, la qualité du service de la poste.

Mais cette évolution des créations d'emplois s'accompagne aussi de mesures nouvelles en faveur des personnels pour un montant de 259 millions — soit plus de 1 p. 100 de la masse salariale totale — et qui se traduisent au plan des titularisations ainsi qu'au plan des mesures catégorielles et indemnitaires.

L'année 1977 sera marquée par un effort important de titularisation du personnel auxiliaire.

Actuellement, l'administration des P. T. T. compte environ 45 000 auxiliaires à temps complet et de façon permanente.

Dans le cadre du programme des titularisations arrêté par le Gouvernement pour résorber l'auxiliaariat, le projet de budget pour 1977 propose de transformer 20 000 postes de travail tenus par des auxiliaires permanents et à temps complet en emplois de titulaire.

A la fin de l'année 1977, compte tenu de 6 500 titularisations déjà prévues dans le budget de 1976, ce sont 26 500 personnes, soit plus de la moitié des auxiliaires des P. T. T. occupant un poste de travail à plein temps, qui pourront donc être titularisées.

Je tiens à souligner que par dérogation aux règles habituelles, la proportion de ces titularisations en catégorie C sera très élevée puisqu'elle atteindra 80 p. 100, contre 20 p. 100 en catégorie D. Pour sélectionner les premiers bénéficiaires de ces mesures, des examens professionnels seront organisés dès la fin de l'année 1976.

Le projet de budget pour 1977 contient également des mesures spécifiques en faveur du personnel des P. T. T.

Le Gouvernement a poursuivi l'exécution des mesures prévues au relevé de propositions de novembre 1974. C'est ainsi notamment que continueront d'être honorés, en 1977, les engagements pris en faveur des techniciens des installations des télécommunications, des préposés et des agents des lignes. Par ailleurs — et c'était là un point auquel je tenais particulièrement — il est prévu une augmentation de la prime de rendement dont bénéficieront surtout les catégories B, C et D.

D'autres indemnités ont été revalorisées qui sont versées à l'ensemble des agents ou qui concernent ceux qui effectuent des tâches assorties de sujétions particulières.

C'est ainsi notamment que la prime de résultat d'exploitation sera relevée de 1 850 à 2 050 francs; que l'indemnité horaire pour travail de nuit sera majorée grâce à un crédit supplémentaire de 8 millions de francs.

L'ensemble de ces mesures nouvelles, dont le niveau doit être particulièrement noté dans le cadre de la conjoncture actuelle, s'inscrit donc bien dans la continuité des engagements pris par le Gouvernement dans un passé récent.

En outre, cette politique qui concerne l'amélioration de la situation individuelle des agents est également complétée par des mesures de caractère social prises au niveau de la collectivité des P. T. T.

Il est, en effet, absolument nécessaire de faire progresser chaque année la qualité du cadre dans lequel s'inscrit l'activité de nos agents.

Comme je l'ai montré précédemment, l'effort même d'équipement et de modernisation y contribue déjà puissamment, d'autant plus qu'il s'accompagne d'une action vigoureuse de formation et de promotion professionnelles.

Aussi un effort important a-t-il été consenti ces dernières années pour affecter au service social les sommes lui permettant d'offrir des prestations conséquentes.

En 1977, les dépenses de fonctionnement des services sociaux progresseront fortement, de plus de 17 p. 100, et dépasseront au total 200 millions de francs. Il s'agit, je le précise, essentiellement des subventions aux restaurants administratifs, des aides à la scolarité et aux colonies de vacances, des subventions versées aux sociétés et associations de personnel, enfin des dépenses des services médico-sociaux.

Les équipements sociaux connaîtront, en 1977, une augmentation encore plus accentuée : le montant des autorisations de programme s'élèvera à plus de 300 millions de francs. Il m'a paru, en effet, indispensable d'accélérer le programme d'hébergement des jeunes agents affectés dans la région parisienne — les rapporteurs l'ont souligné — pour les besoins, tant des postes que des télécommunications.

Il s'agit là d'un problème humain très grave, qui doit trouver une solution rapide. Aussi, les deux tiers environ des autorisations de programme du budget social seront-ils affectés à cette priorité ?

D'abord, pour le logement des débutants, pour lesquels seront rénovés 1 000 places et créées 1 200 places dans les centres d'accueil, les résidences ou foyers de jeunes et les mini-foyers ;

Ensuite, pour les familles, par un accroissement de 1 500 unités du parc de logements locatifs à la disposition de l'administration ;

Enfin, par l'accession à la propriété de nos agents qui sera favorisée par le développement des aides et la diversification des méthodes d'intervention.

En approuvant ces propositions budgétaires, vous pouvez être assurés, mesdames, messieurs, que ces crédits seront aussi utilisés au mieux. Convaincu, en effet, que l'action sociale ne peut être animée à partir de la seule administration centrale, j'ai décidé une très large déconcentration des attributions en ce domaine, afin de rapprocher des agents les centres de décision et d'animation. Il y a quelques semaines, j'ai réuni

l'ensemble des chefs des services extérieurs pour les informer de l'esprit de cette décision. J'ai insisté aussi sur l'intérêt que j'attache à démultiplier l'action des services sociaux du ministère par celle des associations de personnel. La densité de la vie associative des P. T. T. est en effet une richesse qu'il convient de développer pour tirer le meilleur parti des moyens budgétaires consacrés à la satisfaction des besoins sociaux de nos agents.

Nous voulons aussi instaurer une politique nouvelle pour faciliter les rapports des 53 millions de Français avec l'administration des P. T. T.

Désormais, les télécommunications doivent devenir accessibles à tous les Français, comme c'est le cas pour la poste depuis longtemps. L'administration des P. T. T. est consciente qu'elle est comptable devant l'ensemble des Français qui utilisent ses services, non seulement d'équipements considérables, mais aussi d'un effort d'amélioration de ses relations avec les usagers.

Ces besoins en la matière ont été recensés et explicités grâce notamment aux travaux du comité des usagers, placé auprès de mon département et présidé par M. Pierre Mauger.

Tenant compte très étroitement de l'ensemble des revendications et suggestions qui lui ont été présentées, je viens d'engager mon administration dans une profonde révision du style de ses relations avec les usagers.

Une chose nous est apparue essentielle dès le départ : mieux informer nos usagers.

Cette préoccupation allait d'ailleurs dans le sens que souhaitaient les chefs de service et les chefs d'établissement de voir se développer une information de la clientèle capable de favoriser une plus grande fiabilité des services.

J'ai donc demandé que soit mis au point un document qui montre aux Français tout ce qu'ils sont en droit d'attendre des services de la poste et des télécommunications. J'ai veillé à ce que ce document soit rédigé dans une langue simple et dépourvue de tout jargon technique.

C'est ainsi qu'est né le guide pratique que nous avons choisi d'appeler *Les P. T. T. et vous* et que déjà beaucoup appellent « le petit livre jaune ».

Ce guide a rencontré un franc succès auprès des usagers puisqu'un premier tirage de trois millions d'exemplaires a été épuisé en moins d'un mois. Un second tirage est en cours.

Pour la poste, il s'agit d'organiser sa mutation en vue de la rendre plus proche des usagers et de lui permettre de mieux les servir. Cette mutation va se faire au niveau des équipements, de l'implantation et des prestations offertes.

Le programme de modernisation des centres de tri dont j'ai parlé permettra d'accroître la rapidité de traitement du courrier.

Mais cette modernisation va aussi s'étendre aux opérations d'acheminement grâce à l'introduction de l'informatique qui va permettre de gérer le transport du courrier et le traitement du trafic avec le maximum de souplesse et de fluidité.

Cette opération va s'étendre aux opérations de guichets : un réseau expérimental de terminaux d'ordinateurs est en place qui permet, grâce à un accès en temps réel aux fichiers des comptes postaux et de la caisse nationale d'épargne, de traiter de façon instantanée les opérations faites aux guichets tout en offrant à la clientèle des possibilités nouvelles et notamment des facilités accrues de versement et de retrait.

De même va être développé le guichet d'affranchissement postal automatique : cet équipement, de conception nouvelle et à fonctionnement électronique, assurera l'automatisation intégrale de toutes les fonctions du guichet d'affranchissement.

Parallèlement, un effort d'adaptation du réseau des établissements postaux se révèle indispensable. Il est en effet nécessaire de tenir compte des importantes mutations socio-économiques survenues en France et qui ont bouleversé les structures de l'espace urbain et rural.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de donner une priorité à la création de nouveaux bureaux dans les zones urbaines nouvelles et de maintenir tous ceux qui pourront favoriser l'activité des zones rurales menacées de dépeuplement ou d'isolement. Le maintien en fonction de nombreux petits bureaux en zones rurales coûte très cher aux P. T. T. puisqu'ils sont souvent sous-utilisés, mais je suis intimement convaincu qu'il ne faut pas les faire disparaître sous peine d'accélérer encore le retrait de toute représentation des services publics d'une grande partie de nos campagnes. L'un des volets de ma politique commerciale sera donc de ne pas les fermer. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

En outre, conformément aux orientations définies par le Gouvernement dans le VII^e Plan pour maintenir le niveau des services publics dans les régions à faible densité de population, des recherches sont en cours pour faire de ces bureaux ruraux des antennes administratives polyvalentes.

M. Maurice Cornette. Très bien !

M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat. Des expériences vont être menées dès cette année, en liaison avec le ministère de l'économie et des finances, dans six départements où des bureaux de poste vendront des timbres fiscaux, du papier timbré, des vignettes automobiles et délivreront des titres de congé pour les alcools.

Des contacts ont lieu avec d'autres ministères, notamment celui de l'intérieur, pour définir le rôle que la poste peut jouer en zone rurale.

Enfin, la gamme des prestations offertes par la poste s'élargit grâce à la mise en place de services nouveaux tel que celui des emballages des paquets-poste ou celui de Villexpress — expérimenté depuis quelques mois dans cinq villes — qui permet le ramassage et la distribution d'objets de correspondance à l'intérieur de la même agglomération dans un délai de trois heures environ, ou encore celui du « paquet-poste assuré » qui, à partir de 1977, permettra aux expéditeurs de se garantir contre les risques de perte ou de détérioration en fonction de la valeur réelle du contenu.

Pour les télécommunications, il s'agit, dans l'optique du programme d'action prioritaire, de transformer les relations avec les abonnés qui se multiplient sur tout le territoire.

Pour ce faire, il est nécessaire, tout d'abord, que les télécommunications disposent d'un réseau d'agences et d'antennes commerciales assurant notamment la gestion des dossiers des abonnés. Il est prévu la mise en place, au cours du VII^e Plan, de 150 agences commerciales et de 300 annexes, réparties sur tout le territoire, pour traiter de manière rationnelle et efficace l'ensemble des dossiers des abonnés. Quatre-vingt-dix-sept millions de crédits d'équipement permettront de mettre sur pied quinze nouvelles agences en 1977.

Bien entendu, la mise en place des agences s'accompagne d'un important programme de formation « commerciale » des agents appelés à y servir.

Je veille aussi à ce que les très nombreux usagers des télécommunications, qui fréquentent normalement le réseau très dense des bureaux P. T. T., y soient bien accueillis et convenablement mis en relation avec le réseau commercial des télécommunications.

L'effort commercial des télécommunications doit en effet s'appuyer sur le réseau des bureaux de poste, qui constitue un instrument privilégié de contact avec le public. Cet exemple illustre l'unité des P. T. T. à laquelle le Gouvernement est attaché.

Il faut aussi que l'utilisateur soit bien informé par les annuaires téléphoniques, dont j'ai décidé la refonte dès 1977, afin de les rendre plus lisibles et plus agréables. De même, le service des renseignements téléphoniques sera modernisé ainsi que le service des réclamations.

La clarté, il faut aussi la rechercher dans la facturation téléphonique. Dès 1977, un nouveau modèle de facture plus précise et mieux présentée, déjà en cours d'expérimentation, sera mis en place et un service de facturation détaillée des communications téléphoniques sera progressivement offert à tous ceux qui en feront la demande.

Les télécommunications cherchent également à mettre à la disposition du plus large public possible une gamme toujours plus diversifiée et complète de prestations. C'est notamment le cas de la téléinformatique, outil nouveau, dont l'importance, déjà grande pour la vie économique du pays, ira croissant pendant de nombreuses années encore.

C'est pourquoi le Gouvernement a approuvé la création d'un nouveau réseau de transmission de données utilisant la technique de commutation par paquets, le réseau Transpac.

Telles sont, mesdames, messieurs, les divers volets de la politique que j'entends mener pour que l'administration des postes et télécommunications se mette à l'écoute des usagers et puisse répondre le mieux possible à leurs besoins.

Le projet de budget que je vous soumetts atteint au total un montant de 59,4 milliards de francs, soit une croissance de 24 p. 100 sur 1976.

Les rapporteurs ont souligné, à juste titre, les problèmes de financement que pose un budget de cette ampleur et je voudrais, pour terminer, leur répondre.

Il est exact que le compte prévisionnel d'opérations en capital du budget annexe prévoit un « financement à déterminer » de 11 398 millions de francs.

Je comprends votre perplexité devant le caractère quelque peu sybillin de l'intitulé de cette rubrique. Vous savez cependant que les moyens correspondants sont bien connus : emprunts de divers types sur les marchés intérieur et extérieur et augmentations éventuelles de tarifs. Mais, à l'heure actuelle, il est trop tôt pour déterminer avec précision la part de chacune de ces sources de financement, d'où l'intitulé — devenu d'ailleurs maintenant classique — de cette rubrique.

En ce qui concerne les tarifs, le Gouvernement a prévu, dans son plan de lutte contre l'inflation, que les tarifs publics ne seraient pas augmentés avant le 1^{er} avril 1977 et que leur évolution au cours de l'année prochaine ne devrait pas dépasser 6,5 p. 100 de hausse. La question devra donc être examinée le moment venu et dans ce cadre.

En tout état de cause, je peux vous assurer que le budget annexe a une capacité suffisante d'emprunt, soit directement, soit par l'intermédiaire de la caisse nationale des télécommunications. Celle-ci deviendra en 1977 l'un des tout premiers emprunteurs européens et ses capacités d'emprunt sont connues du monde entier. Ses appels au marché financier sont d'ailleurs facilités par la très forte rentabilité du programme d'investissements des télécommunications destiné à satisfaire une demande solvable et en pleine croissance.

Je vous rappelle le montant des autorisations de programme pour 1977 : 24 800 millions de francs.

A partir de 1979, le besoin d'emprunt des télécommunications décroîtra en raison des recettes d'exploitation apportées par ses investissements. Le recours à l'emprunt prévu pour 1977 n'est donc nullement irréaliste.

Il reste cependant — et vous l'avez souligné à juste titre, messieurs les rapporteurs — que le budget annexe doit supporter le déficit des transports de presse et des services financiers de la poste.

Ce sont, vous l'avez dit, de vieux problèmes que tous mes prédécesseurs ont donc rencontrés et que tous les rapporteurs successifs du budget des P. T. T. ont régulièrement soulignés.

Pour ce qui est du déficit du transport de presse, une négociation a été menée entre la poste et la presse pour relever progressivement en cinq ans les taxes de presse. Ce plan est en cours d'application et s'achèvera en 1978, année au cours de laquelle il faudra refaire le point et donc prendre de nouvelles mesures.

Compte tenu des difficultés que connaît la presse, je ne pense pas qu'il soit possible d'aller plus vite dans le redressement de la situation.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Il ne s'agit pas d'augmenter les tarifs !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Non. Mais on peut cependant se demander s'il est normal que les conséquences financières de cette aide à la presse, que je considère comme justifiée, soient supportées par le budget des P.T.T. C'est une question dont j'ai demandé l'examen sur un plan interministériel.

M. Henri Lucas. Cela fait dix ans qu'on le dit !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Quant au déficit des chèques postaux, c'est une question qui a été analysée très en détail par la commission des finances et dont l'importance a été soulignée avec obstination par le rapporteur, M. Ribes.

Je rappellerai d'abord que depuis 1972, un effort très important a été entrepris par l'Etat pour améliorer la rémunération des fonds déposés au Trésor et pour répondre à la demande pressante qui avait été alors formulée par M. Ribes déjà au nom de la commission des finances.

En effet, la rémunération versée par le Trésor, qui était de 452 millions de francs en 1971 et représentait 30 p. 100 des produits d'exploitation des chèques postaux, s'élèvera, en 1977, d'après le projet de loi de finances, à 2 080 millions de francs et représentera 68 p. 100 des produits d'exploitation.

Cette rémunération s'est accrue de 30 p. 100 en moyenne depuis six ans, alors que les charges d'exploitation des services ne progressaient que de 14 p. 100 par an.

J'ajoute que, s'agissant d'une rémunération qui dépend du volume des avoirs déposés aux chèques postaux et du taux du marché monétaire, elle est très difficile à prévoir et, de fait, a toujours été depuis 1973 nettement supérieure aux prévisions établies lors de l'élaboration des budgets.

C'est ainsi que grâce à ces plus-values de recettes, le déficit des chèques postaux sera en 1976 de 1 400 millions de francs environ et non de 1 620 millions de francs, comme cela a été annoncé à la commission.

Cela dit, je reconnais qu'on ne peut espérer rétablir l'équilibre des chèques postaux d'ici à 1980 que si plusieurs conditions favorables sont remplies, à savoir une progression des charges des chèques postaux n'excédant pas celle du niveau général des prix, une croissance du volume des fonds déposés se poursuivant selon la tendance actuelle, un taux du marché monétaire proche des taux constatés ces dernières années.

Cet équilibre, il faut le souligner, suppose un effort très important du budget général, la rémunération versée par le Trésor progressant, dans cette hypothèse, de plus de 20 p. 100 par an en moyenne.

Si ces conditions que je viens de rappeler n'étaient pas remplies et s'il apparaissait, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1978, que l'évolution des facteurs qui contribuent au financement des chèques postaux et à la résorption progressive de leur déficit s'écartait sensiblement de la prévision que je viens d'en faire, je suis en mesure de vous annoncer que le Gouvernement reprendrait l'examen de ce problème avec l'esprit positif qui a guidé la décision de 1972.

Dès à présent, j'estime indispensable que le problème soit examiné au niveau interministériel. C'est pourquoi j'ai demandé qu'un groupe de travail restreint chargé d'examiner les conditions de financement du budget annexe se réunisse dans les prochaines semaines.

Ce groupe de travail, dont la création a reçu l'accord de M. le Premier ministre, examinera également les mesures susceptibles d'être prises pour développer l'activité des chèques postaux car j'ai la conviction que des possibilités importantes existent dans cette direction et qu'elles permettraient de redresser la situation financière de ce service.

Monsieur le rapporteur spécial, je peux vous assurer dès maintenant que vous participerez de la façon la plus étroite possible à ces travaux, car je tiens à bénéficier et à faire bénéficier les P. T. T. de la grande connaissance que vous avez de ce problème et de votre volonté d'y trouver une solution définitive et efficace.

En ajoutant les 4,4 milliards de francs qui proviennent des sociétés de financement des télécommunications, le budget des P.T.T. atteint un montant de 63,8 milliards de francs. C'est le premier budget civil de l'Etat.

Ces chiffres traduisent la priorité accordée à l'équipement de la poste et des télécommunications.

Ils font apparaître l'ampleur de la tâche qui attend l'administration des P. T. T. au cours de l'année prochaine.

Cette administration — je crois vous l'avoir montré — est traversée par les courants de l'expansion et du changement car elle se veut au service de la croissance et du progrès social de notre société libérale.

En mettant à la disposition de toutes les Françaises et de tous les Français les instruments d'échange toujours plus efficaces, elle permettra de faire progresser et d'approfondir la communication entre les hommes.

Ainsi elle remplira pleinement la mission de service public qui lui a été confiée.

J'espère, mesdames, messieurs, vous en avoir convaincu, et je souhaite que vous accordiez, avec votre approbation au projet de budget, votre appui à l'action engagée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à Mme Fritsch.

Mme Anne-Marie Fritsch. Mesdames, messieurs, en raison du retard pris par nos travaux, M. Briane ne peut être parmi nous ce soir. Un député de la Moselle parlera donc au nom d'un de ses collègues de l'Aveyron, ce qui témoigne de la collégialité de notre fonction et de l'amitié qui unit les membres d'un même groupe.

Voici le discours que M. Briane aurait prononcé s'il avait pu être présent :

Je me plains de reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'avec une croissance de 24 p. 100 par rapport à 1976, votre budget ne dément pas les orientations arrêtées par le VII^e Plan.

Conformément au plan d'action prioritaire n° 4, une grande part de ces crédits traduit notamment l'effort engagé depuis quelques années pour améliorer les équipements téléphoniques

de notre pays. Nous savons trop combien ces équipements conditionnent l'expansion économique de nombreuses régions pour ne pas nous réjouir que les mesures d'austérité budgétaire aient sauvegardé cet impératif essentiel.

Député d'une zone rurale, j'insisterai cependant pour que la nécessaire modernisation et l'extension des réseaux urbains ne conduisent pas à négliger l'effort d'équipement des régions rurales. La suppression des avances remboursables, dont nous étions nombreux à souligner le caractère discriminatoire, a répondu à nos vœux. Toutefois, il en résulte un afflux sensible de demandes nouvelles.

Au 1^{er} novembre, la situation en Aveyron était la suivante : 10 940 demandes d'installation en instance et 29 292 postes en service. Chaque jour de nouvelles demandes sont enregistrées : 1 319 pour les seuls mois de septembre et d'octobre 1976.

Le délai d'installation des lignes longues demeure, de ce fait, trop important, particulièrement en zone de montagne où le téléphone est pourtant le plus nécessaire. La suppression de la participation des usagers au financement de ces lignes ne doit pas se traduire par un ralentissement des programmes d'équipement. La notion de coût ne doit pas se substituer à la notion de besoin.

Dans les zones de peuplement diffus, la priorité doit être donnée à l'installation des lignes nouvelles ; l'automatisation viendra ensuite. Les usagers en puissance préfèrent, en effet, un téléphone manuel que pas de téléphone du tout.

Dans le même esprit, je me félicite que l'un des axes de votre politique, telle qu'elle est traduite dans votre budget, soit le maintien de la présence postale en milieu rural.

Le maintien d'un réseau suffisamment dense de services administratifs dans les régions défavorisées devrait, non seulement permettre de freiner la désertification, mais être aussi le facteur déterminant d'un nouveau développement.

Il importe donc qu'un effort soutenu soit poursuivi en ce domaine pour que l'administration ne se contente pas d'enregistrer les évolutions socio-démographiques actuelles, mais contribue, par une politique volontariste, à en redresser les tendances négatives.

Je crois pouvoir ajouter, à titre personnel, que si M. Briane avait pu entendre votre exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, il se serait réjoui de constater à quel point vos préoccupations rejoignent les siennes.

La priorité accordée dans votre budget aux investissements recueille donc notre approbation.

Il est nécessaire, toutefois, que se développe et s'accroisse parallèlement la politique de revalorisation de la situation des personnels engagés au cours des dernières années.

A l'heure de l'autoévaluation, la qualité d'un service public demeure toujours étroitement liée à la qualité des personnels qui l'animent, plus encore peut-être qu'à la sophistication des matériels employés.

La grève de 1974 a révélé l'importance du malaise qui affectait vos services. Des mesures positives sont intervenues depuis, tant en ce qui concerne le niveau de rémunération que l'amélioration des conditions de travail ou la résorption de l'auxiliaariat.

En Aveyron, le problème de l'auxiliaariat se pose avec une particulière acuité. La poste emploie 900 agents titulaires et 460 auxiliaires. Un agent sur trois en Aveyron ne bénéficie pas de la sécurité de l'emploi.

Dans cette perspective, je me réjouis des créations de postes prévues au budget de 1977 et de la modernisation du tri postal qui permettra de libérer nombre d'agents de tâches pénibles et répétitives.

Cet effort sera-t-il suffisant ?

Aussi bien en matière de postes que de télécommunications l'évolution des besoins impose aux agents de votre administration des tâches et des responsabilités de plus en plus lourdes. L'accroissement des effectifs de la branche télécommunications peut paraître faible, compte tenu de l'importance des équipements à mettre en place et à entretenir. C'est ainsi qu'en Aveyron, il faut attendre jusqu'à un mois pour être dépanné dans les zones rurales. Cela prouve bien que l'effectif est nettement insuffisant.

Il est donc nécessaire de poursuivre une politique de recrutement qui assure le maintien de la qualité de service auquel sont attachés aussi bien les personnels eux-mêmes que les usagers.

Je soulignerai enfin la nécessité de poursuivre une politique globale de progrès en matière sociale, qui ne s'arrête pas aux seules considérations de rémunération et de conditions de travail.

Fort de 420 000 agents, votre administration compte parmi celles qui exigent une large mobilité géographique de la main-d'œuvre. Une critique quelque peu outrancière a pu qualifier certains grands services publics d'« entreprises de déportation nationale ». Il est vrai que la croissance urbaine suppose un recrutement massif au bénéfice des agglomérations et qu'il serait puéril d'imposer à votre administration une étroite corrélation entre les foyers de recrutement et les créations d'emplois.

Toutefois, vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, la réticence toujours plus manifeste de nombreux jeunes à quitter leur région d'origine pour s'expatrier vers les centres urbains. De plus en plus, les jeunes souhaitent vivre et travailler au pays.

Il en résulte un malaise diffus, une frustration que seule peut tempérer une politique sociale active. Trop d'employés ont le sentiment de vivre une grande partie de leur existence « entre parenthèses », attendant une hypothétique mutation ou même la retraite pour regagner leur province natale où ils auraient souhaité exercer leur profession.

Ce phénomène sociologique propre à notre pays, et qui risque de s'accroître dans les années à venir, rend nécessaire la recherche de solutions imaginatives propres à favoriser l'insertion des agents, non seulement dans leur milieu de travail, mais plus encore dans leur nouveau cadre de vie.

Une politique d'accueil et d'animation doit être poursuivie, grâce notamment à la construction de logements adaptés aux besoins et à la situation financière des personnels d'origine provinciale ou issus des départements d'outre-mer.

Je sais l'attention que vous portez à ces problèmes, et je note avec satisfaction l'accroissement du budget social de votre ministère qui s'élèvera, pour 1977, à 521 millions de francs.

Pour réussir son adaptation aux impératifs du monde moderne, je crois que l'administration des P. T. T. doit, non seulement poursuivre son évolution technologique, mais plus encore donner l'exemple d'une politique du personnel audacieuse, qui assure à ses agents une insertion sociale et professionnelle qui réponde à leurs aspirations.

Sous réserve de ces quelques remarques, et en raison de l'effort important consenti en faveur de cette grande administration des P. T. T. dont nous entendons éviter la dislocation, le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux vous apportera son soutien et votera les crédits du budget annexe des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Lucas.

M. Henri Lucas. Monsieur le secrétaire d'Etat, les P. T. T., premier budget civil de l'Etat, en progression de 24 p. 100 par rapport à l'année 1975, voilà qui doit vous procurer un certain sentiment de satisfaction.

Mais une lecture plus attentive, peu facile il est vrai, du budget annexe des P. T. T. fait apparaître des zones d'ombres importantes, qui ne peuvent qu'accroître nos inquiétudes quant à l'avenir de ce grand service public, inquiétudes que partage avec juste raison une grande majorité du personnel intéressé.

Ainsi, force nous est de constater que face à la progression incontestable des crédits d'investissement, les crédits de fonctionnement ont plutôt tendance à marquer le pas, voire, dans certains chapitres, à accuser un retard. Cet état de choses met en cause inévitablement la bonne marche de ce service public auquel sont attachés les quelque 420 000 membres du personnel des P. T. T., sans parler des millions d'usagers qui sont en droit d'exiger un service adapté aux nécessités de notre époque.

Faut-il rappeler, par ailleurs, le rôle décisif que les P. T. T. doivent jouer dans le développement économique de notre pays ?

Le déséquilibre grandissant entre les crédits d'investissement et les crédits de fonctionnement que nous avons maintes fois signalé, ne peut que se traduire par une aggravation des conditions de travail et de vie du personnel, par une accélération de la privatisation, le démantèlement de ce service public et un préjudice porté à la qualité du service.

Conduire une grande politique du téléphone suppose des moyens d'investissement, mais également des moyens pour maintenir le niveau de rémunération d'effectifs suffisants. Il en est de même pour la poste et les services financiers. Or ce n'est pas le cas.

Qu'on en juge.

Le conseil supérieur des P. T. T. formule chaque année son avis dans le cadre de la préparation du budget. Bien que ces propositions puissent être considérées comme un minimum, elles ne sont même pas retenues par le Gouvernement.

Ainsi, le conseil supérieur avait proposé la création de 16 985 emplois pour l'ensemble des P. T. T. Ceux-ci ont été ramenés à 11 727 unités. Et l'on prévoit trois millions d'heures supplémentaires !

Pour la poste, 8 500 emplois ont été proposés ; on n'en a accordé que 4 727.

Pour les autorisations de programme de la poste, le conseil supérieur avait proposé 2 757 millions de francs ; on devra se contenter de 1 536 millions.

Pour les autorisations de programme des services financiers 219 millions sont proposés, mais 144 millions seulement sont accordés.

Pour les télécommunications, le conseil supérieur des P. T. T. estimait souhaitable la création de 8 000 emplois ; on n'ira pas au-delà de 7 600.

La commission de contrôle de la gestion du téléphone avait estimé qu'il convenait de créer 15 000 emplois pour un million de lignes nouvelles. Cela signifie que, pour le raccordement de 1,7 million d'abonnés nouveaux, vous auriez dû proposer, monsieur le secrétaire d'Etat, la création de 25 500 emplois en 1977.

Les crédits consacrés aux mesures nouvelles passent de 350 à 210 millions de francs, soit une diminution de 40 p. 100.

Je résume : diminution de 30 p. 100 pour les créations d'emplois et de 40 p. 100 pour les mesures nouvelles.

Il faut convenir que, à côté des 104 milliards de francs accordés au titre du plan d'action prioritaire aux industries privées du téléphone, les P. T. T. font figure de parents pauvres.

Pour les personnels des P. T. T., ce sont les sacrifiées, c'est l'austérité.

Pour I. T. T., Thomson, les sociétés de financement, les filiales, les cadeaux pleuvent et l'accès à la manne de l'argent public est largement ouvert.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le malaise s'accroisse parmi les personnels des P. T. T. Le fameux protocole Lelong, signé après la grande grève de 1974, n'a pas fait illusion. Et, en réaction au plan Giscard-Barre, le 7 octobre dernier, 200 000 employés des P. T. T. étaient en grève. Ce jour-là, tous les services ont été affectés. Aujourd'hui ce personnel est encore en lutte. Cela s'explique lorsque l'on sait qu'en avril 1976 45 500 titulaires percevaient 2 000 francs par mois, que 58 p. 100 des titulaires et auxiliaires gagnaient moins de 2 500 francs par mois, que plus de 80 p. 100 de l'ensemble de votre personnel gagnait moins de 3 000 francs par mois.

Le personnel des P. T. T. désire une négociation réelle qui aboutisse à un accord valable et non pas la mise en œuvre d'une prétendue politique contractuelle qui, en définitive, ne sert qu'à entériner la dégradation du pouvoir d'achat.

Faire face à la hausse des prix, assurer le maintien et même la progression du pouvoir d'achat, mettre fin aux désordres des classifications actuelles, voilà les désirs du personnel de votre administration, monsieur le secrétaire d'Etat. Ce personnel souhaite : la fixation du minimum de rémunération nette à 2 300 francs, qui devrait correspondre à une nouvelle valeur du point 100 à partir de laquelle s'élaborerait la grille de salaire dans la fonction publique ;

L'attribution d'un acompte mensuel immédiat de l'ordre de 300 francs égal pour tous, à valoir sur une remise en ordre des rémunérations et du classement catégoriel ;

Le relèvement de 250 francs, dès 1976, de la prime de résultat d'exploitation ;

Le relèvement de toutes les classifications avec fixation du grade de base dans les P. T. T. au niveau de l'agent d'exploitation ;

La réduction de la durée du travail à trente-cinq heures maximum en cinq jours et la compensation de tout travail effectué le samedi ;

Enfin, l'avancement de l'âge de la retraite avec bonification.

Vous proposez de titulariser 20 000 auxiliaires. Or il faut préciser qu'actuellement près de 100 000 auxiliaires sont employés dans les P. T. T. Ils constituent un corps d'agents sous-rémunérés et non protégés par les statuts de la fonction publique. Ces transformations d'emplois devraient être effectuées pour les emplois de la catégorie C et accompagnées d'une refonte des pyramides d'emplois de la catégorie B.

Il est également urgent de décider des créations d'emplois.

Pour tenir compte de cette situation et des besoins résultant de l'évolution du trafic et du retard accumulé depuis des années en matière de créations d'emplois, pour satisfaire des revendications telles que l'avancement de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail, l'augmentation du volant de remplacement qui doit être portée au quart, il convient donc de créer, selon l'avis de tous les syndicats, 50 000 emplois, soit, si l'on y ajoute les 20 000 transformations d'équivalents-auxiliaires, 70 000 nouveaux postes.

C'est là la condition indispensable pour que le service des P. T. T. puisse assumer son rôle.

Affirmer comme vous le faites en toute occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'« il convient de maintenir un ensemble unique, postes et télécommunications, pour garder et consolider le monopole des P. T. T. et la notion de service public » ne suffit pas.

Un monde sépare vos déclarations, qui se veulent rassurantes, et les faits. Peut-être vos propos n'ont-ils pour seul objectif que de dissimuler aux yeux de l'opinion publique, des usagers et du personnel de votre administration les mauvais coups portés sans cesse aux P. T. T. et qui tendent à saper le monopole.

Des exemples précis et multiples illustrent la volonté du pouvoir actuel de drainer la plupart des activités rentables des P. T. T. vers le service privé. Ainsi, le service des lignes est-il livré à la sous-traitance. La création des filiales implique une nouvelle forme de privatisation. Tel est le cas de l'installation de l'informatique avec la filiale Télésystème, des répondeurs téléphoniques avec la filiale EGT. Ainsi la société France-Câbles-Radio recouvre-t-elle des activités qui devraient relever de la seule administration.

Et la création de Transpac et de S. W. I. F. T. dont les activités auront pour résultat de démanteler plus encore le monopole des P. T. T. accélère le processus.

Le danger est si grand que la commission des finances, puis celle de la production et des échanges, ont demandé, en ce qui concerne Transpac, que « la gestion du système soit assurée avec les moyens de l'administration, en faisant notamment appel aux services commerciaux des télécommunications. »

Pour nous, il doit s'agir d'une gestion contrôlée uniquement par les P. T. T.

On vous sent d'ailleurs très embarrassé sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, et les réponses que vous avez faites aux organisations syndicales que vous avez reçues dernièrement le démontrent. Ces organisations syndicales ont été unanimes : lors de la réunion du comité technique paritaire du 29 juillet 1976, elles ont signifié leur refus au projet Transpac. Même si, par la suite, la C. G. C. est revenue sur sa décision, il reste que l'immense majorité des cadres et du personnel s'oppose à ce projet.

Vos arguments défensifs face aux syndicats démontrent le peu de crédibilité que l'on peut accorder à vos propos lorsque vous affirmez, vouloir maintenir l'unité des P. T. T. et son monopole.

Aux dirigeants de la F.N.T., que vous avez reçus le 6 octobre dernier, vous avez notamment déclaré que « cette décision — la création de Transpac — avait été décidée au plus haut niveau politique », puis, devant l'inquiétude de vos interlocuteurs, vous avez affirmé qu'il « vous serait toujours possible, à tout moment, de reprendre l'exploitation du réseau ».

Pour rassurer le personnel, on lui affirme que l'Etat jouera un rôle essentiel, qu'il sera majoritaire dans cette société, mais ce qu'on ne révèle pas, c'est qu'avec Transpac on introduit, par le biais d'une société d'économie mixte, les capitaux privés dans le financement et dans la gestion d'un service plein d'avenir, celui des transmissions de données.

Plus grave encore est la création d'un réseau de communications internationales, la S. W. I. F. T., société entièrement privée et de droit belge, dont le siège est à Bruxelles. Ce réseau international est spécialisé dans les communications entre les banques et les pools financiers. Parmi ses clients, on compte 240 banques des treize pays européens, du Canada et des U. S. A.

Comme la Transpac, la S. W. I. F. T. s'appuiera sur les infrastructures du réseau téléphonique et télégraphique, sans en supporter les charges, mais récupérera le paiement des services rendus.

Autre aspect du démantèlement des P. T. T., pour tenter de « casser » la grève des postes en 1974, le secrétaire d'Etat de l'époque avait institué, en collaboration avec les chambres de commerce, un réseau postal parallèle. Ce réseau illégal se maintient et se consolide.

Ainsi, des entreprises privées — telle Jet-Sud-Est — assurent le transport régulier, mais en pleine illégalité, de tonnes de courrier. Par exemple, récemment, près de Dijon, la gendarmerie a saisi 947 kilogrammes de courrier bancaire, qu'elle a ensuite transporté à Dijon-gare après l'avoir taxé quatre fois sa valeur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à ma connaissance et malgré cette intervention spectaculaire, aucune plainte n'a été déposée à la suite de cette entorse flagrante au monopole de la distribution du courrier. Bien mieux, le trafic a repris de plus belle.

Le service « auto » est lui aussi sérieusement menacé, d'une part, de démantèlement par la coupure poste-télécommunications, d'autre part, dans son existence même, car ses activités sont de plus en plus confiées au secteur privé.

Il en est de même dans le secteur « bâtiment » des P. T. T., très convoité parce que rentable. La maîtrise d'œuvre est transférée progressivement aux mains d'intérêts privés.

Ainsi, la réalisation des centraux téléphoniques, des immeubles postaux, des magasins de lignes, des stations hertziennes est confiée à un seul concepteur privé, par voie de marché de gré à gré, dont les taux varient entre 6 et 9 p. 100, alors que ceux de la maîtrise d'œuvre publique, avec mission partielle architecturale et pour un niveau de prestations supérieures, s'établiraient entre 3 à 4 p. 100.

Dans les cas où l'on recourt à la consultation, toujours en raison de la spécificité des bâtiments des P. T. T., la concurrence est restreinte et ne joue qu'entre une poignée de bureaux d'architecture et surtout d'études, véritables trusts de l'ingénierie.

On peut citer un autre exemple, celui du démantèlement du centre radio-maritime de Saint-Lys.

Devant ces faits précis, peut-on prendre au sérieux les déclarations officielles, tel l'engagement pris au nom du Gouvernement par M. Lelong, secrétaire d'Etat, après la grève de 1974 et selon lequel « aucune atteinte ne serait portée au monopole des P. T. T. » ?

Dans une question orale, nous avons dénoncé la « francisation » de L. M. T., opération qui consiste à se servir d'un immense marché intérieur particulièrement sensible à la population et très rentable, pour satisfaire les besoins de concentration et le désir de profits des trusts, tels que la C. G. E. et Thomson.

Nous affirmions que la francisation de L. M. T. passait par le renforcement de l'I. T. T. sur le marché.

Aujourd'hui, le fait est confirmé. Les premières commandes de centraux électroniques sont passées à l'I. T. T., les P. T. T. ayant choisi le système construit par la filiale C. G. C. T. et non pas celui construit par L. M. T. francisé.

Ce choix faisait sans doute suite au contrat passé entre l'I. T. T. et le Gouvernement lors du rachat de L. M. T. par Thomson.

Autre danger : l'I. T. T., bien implanté sur le marché français, n'entend pas développer sa filiale C. G. C. T. grâce aux exportations. Elle préfère jouer la carte de sa filiale belge, ce qui d'après le journal *Les Echos* du 3 novembre, conduirait « l'administration, si cela est nécessaire, à envisager un ralentissement des cadences de raccordements en France pour que les industriels ne restent pas sur le quai ».

Autre aspect de l'incohérence de la politique gouvernementale : nous allons acheter 75 000 postes simples au Canada pour « secourir la torpeur » des constructeurs français trop assurés sur le marché intérieur. C'est incroyable, mais vrai, alors que l'on compte plus d'un million de chômeurs dans notre pays, que la balance des paiements est en déficit et que l'on prétend développer les exportations.

M. Maurice Nilès. Très bien !

M. Henri Lucas. En matière financière, la poursuite de la pratique des emprunts lancés sur le marché national et international, et dans des conditions avantageuses pour les grandes banques, démontre clairement la volonté du pouvoir d'asservir le budget des P. T. T. aux intérêts du grand capital, des grandes banques, de ceux qui spéculent sur la chute du franc. L'emprunt impose des charges importantes aux P. T. T. En revanche, il constitue une aubaine pour les groupes financiers et les agents de change qui y placent une partie de leurs profits, échappant ainsi à l'impôt et bénéficiant au surplus d'une contrepartie appréciable grâce à un intérêt de 10,5 p. 100. Cette fois le scandale s'est amplifié avec les agissements de la Caisse des dépôts et consignations prêtant à l'administration, à 10,5 p. 100, 40 milliards d'anciens francs qu'elle tient à moindres frais de la caisse d'épargne et en exigeant de surcroît un prélèvement sur les commissions du personnel.

Le recours à l'emprunt constitue désormais un des moyens utilisés par l'Etat pour financer les grandes sociétés capitalistes avec les fonds publics.

Dans un régime qui aurait le souci de l'intérêt général — ce qui n'est pas le cas actuellement — l'administration pourrait parfaitement financer ses investissements par ses propres moyens en utilisant une partie du fonds de roulement et des dépôts aux chèques postaux, fonds actuellement prêtés pour la plus grande part à 1,50 p. 100 au Trésor.

Enfin, il y aurait lieu de recourir, si besoin était, aux crédits d'Etat, lesquels sont employés en ce moment au financement des sociétés privées, telles que Citroën et la C. I. I.

Reconnaitre, monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous le faites « la qualité technique et la conscience professionnelle des agents des P. T. T. », c'est bien. Mais, dans le même temps, vous devriez obtenir en contrepartie de meilleures conditions de travail, de rémunération, et surtout ne pas porter atteinte à leur statut comme c'est le cas actuellement.

En effet, vous bloquez pendant trois ans le droit de mutation dans les télécommunications.

Vous procédez à la mise en place du statut d'emploi qui met en cause l'avancement normal du personnel.

Vous recrutez auxiliaires et contractuels et inspecteurs sur titre.

Vous élargissez le recrutement régionalisé qui permettrait à l'avenir une rémunération sur le plan régional.

Vous multipliez les atteintes au droit de grève par les pressions et les sanctions.

Vous portez atteinte aux libertés syndicales et politiques comme ce fut le cas notamment à la gare du Nord où deux fonctionnaires ont été déplacés d'office.

Non ! monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas de cette façon que vous créez les meilleures conditions pour que le personnel des P. T. T. « continue », comme vous l'écrivez, « malgré l'ampleur de la tâche accomplie, à faire face aux difficultés ».

Le 30 avril, en réponse à notre proposition de nationaliser les trusts de la construction téléphonique, vous concluez : « Vous indiquez que notre politique tourne le dos à la nationalisation et entrave l'évolution vers une telle issue. Eh bien ! je m'en réjouis et je continuerai dans cette voie ! »

Une telle attitude conservatrice ne fait que confirmer nos affirmations. On ne peut que s'attendre à l'accentuation du démantèlement et la défonctionnarisation des P. T. T.

Le poste de secrétaire d'Etat est si aléatoire, ainsi d'ailleurs que l'existence du pouvoir actuel que le groupe communiste, sans attendre, déposera une proposition de loi tendant à nationaliser les trusts de la construction téléphonique. Mais, auparavant, il consultera démocratiquement les travailleurs concernés.

Soyez rassuré, monsieur le secrétaire d'Etat. Ce n'est ni de vous, ni du Gouvernement auquel vous appartenez, ni du Président de la République qui, dès 1967, a tenté de créer une compagnie nationale du téléphone, que nous attendons la réalisation du progrès économique et social, mais de la grande majorité du peuple de notre pays.

Notre groupe et l'ensemble de notre parti agissent sans relâche pour que cette échéance arrive au plus vite.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Vous avez été indiscipliné en ne respectant pas votre temps de parole, monsieur Lucas.

La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Mes chers collègues, M. le secrétaire d'Etat vient de défendre — et fort bien — un bon projet de budget.

Les rapporteurs l'ont analysé. Je n'y reviendrai donc pas. Je dois avouer que j'ai modifié mon intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, car vous avez traité la plupart des sujets que je désirais aborder.

Je formulerai simplement quelques observations, non seulement en mon nom personnel, mais aussi en celui du groupe des républicains indépendants.

Dans l'analyse du déficit que l'on évoque ici chaque année, tenez-vous compte de tout le courrier administratif non timbré ? Croyez-vous qu'il ne serait pas plus juste que nous l'affranchissions plutôt que d'imposer à votre administration la charge de le transporter gratuitement ? Je ne parle pas du courrier de l'Assemblée nationale, qui, lui, est timbré, mais de celui des

mairies, des préfectures, des services. Par exemple, certaines administrations procèdent à un remboursement forfaitaire. Le problème est à étudier.

J'en viens au téléphone.

On compte aujourd'hui neuf millions d'abonnés. Parfait ! Mais plus leur nombre augmente, plus les oubliés en souffrent.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Bertrand Denis. Vous nous annoncez une augmentation sensible de raccords. Cela ne m'étonne pas quand je considère le nombre des demandes en instance, comme le faisais remarquer Mme Fritsch tout à l'heure au nom de M. Briane.

Mais les ruraux prennent conscience de l'utilité du téléphone et le réclament avec ardeur. J'en ai parlé les années précédentes. Nous ne pouvons leur demander d'attendre deux ans.

Vous avez répété que 95 p. 100 du réseau français était automatisé. Les « non-automatisés » ne comprennent pas pourquoi ils font partie des 5 p. 100 oubliés.

Or il faut aller vite, très vite dans ce secteur. Malgré des avancées départementales et régionales sur lesquelles je reviendrai, nous n'arrivons pas à obtenir, pour les derniers raccords, des délais d'automatisation suffisamment courts.

Il faut, dites-vous, attendre dix mois pour être raccordé. Or tel n'est pas encore le cas même pour les lignes courtes dans nos agglomérations campagnardes. Le délai est quelquefois de trois ans, deux ans au mieux, selon les chiffres qui nous ont été donnés.

Nous entendons -- vous aussi -- souvent critiquer le téléphone. Mais savez-vous toujours mener votre propagande ? Faire valoir ce qui est fait, bien fait, comme vous nous l'avez rappelé ce soir ? Je ne le crois pas. Dans ma circonscription, trois centraux téléphoniques ont été réalisés. Mais on n'a procédé à aucune inauguration, comme si l'on craignait un quelconque retentissement. De ce fait, les passants s'interrogent. Récemment encore, l'un d'eux s'étonnait : « Ah, c'est un central téléphonique ! Je ne savais pas. » J'ai eu personnellement la chance d'y pénétrer. J'ai pu constater que c'était une fort belle réalisation. Mais vous n'avez pas montré au pays ce dont était capable votre énorme maison qui, dans son ensemble, fonctionne bien avec ses nombreux préposés, employés, chefs de service que l'on doit féliciter -- et vous l'avez fait -- pour leur ponctualité et leur conscience professionnelle.

Il faut faire savoir ce que vous apportez, ce que nous apportons au pays.

On a parlé des dettes. Les départements et les régions ont sans doute concouru à les constituer. Mais nous ne sommes pas toujours convaincus que l'argent que nous vous avons prêté ait permis de réaliser plus rapidement l'automatisation. Nous voudrions être persuadés que l'effort que nous avons consenti et que nous sommes prêts à recommencer nous permettra bientôt d'annoncer que toutes les zones rurales seront raccordées et que tout le réseau sera automatisé.

A ce propos, permettez-moi de signaler un détail au sujet des poteaux téléphoniques.

Vous avez, semble-t-il, oublié les ressources de la forêt. Je sais que cette année une adjudication sera lancée pour deux millions de francs de poteaux au lieu d'un million, l'année dernière. Cet effort permettra, je l'espère, de diminuer le nombre des poteaux métalliques. Je ne suis pas sûr, en effet, que, malgré leur bonne apparence, quand ils sont neufs, ils durent aussi longtemps que les poteaux de bois traité à la créosote ou autres produits. Mais il faudrait surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, éviter d'alterner poteaux de fer et poteaux de bois. Ce n'est pas esthétique. Malheureusement, tel est souvent le spectacle qui s'offre sur nos routes. Il conviendrait ensuite d'augmenter leur hauteur, afin que le premier camion venu ne les accroche pas.

Vous savez que l'automatisation multiplie le nombre des communications. C'est heureux. Mais dans les zones manuelles, situées en bordure de zones automatisées, les abonnés éprouvent de nombreuses difficultés à obtenir les communications du fait qu'ils reçoivent plus d'appels que précédemment et que les lignes sont considérablement « embouteillées ». Les employées des standards manuels sont surchargées de travail. Il serait d'autant plus facile de les soulager que des personnels sont rendus disponibles à la suite de la fermeture de certains autres standards manuels, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Les entreprises implantées dans des zones en voie d'automatisation, qui ont besoin du télex, souffrent considérablement de la qualité de la transmission des messages. Leurs responsables n'en ont fait part. Vous devriez, monsieur le secrétaire d'Etat, demander à vos services de remédier à cette situation. Vous savez, en effet, que le télex est indispensable pour développer nos exportations. Dans les zones rurales où nous cherchons à créer des emplois, il est particulièrement gênant de le refuser

aux industriels. Nous risquerions ainsi de décourager l'implantation de nouvelles activités alors que les primes ne sont pas suffisantes pour les attirer.

Vous avez rendu françaises certaines industries. Nous vous en félicitons. Nous vous adressons tous nos vœux pour la réussite d'une politique d'exportation. J'ai pu constater dans ma circonscription que la construction de matériels téléphoniques est un métier agréable, qui ne réclame pas trop d'efforts. Je suis sûr que l'expansion de cette activité intéressante sera bonne pour notre pays.

S'agissant des bâtiments, j'estime que trop de bureaux de poste sont encore vieillots. Trop de préposés travaillent dans des conditions peu hygiéniques, dans des bâtiments qui ne sont pas toujours correctement entretenus. A cet égard, les crédits d'entretien me paraissent insuffisants. Il est vrai que certains de ces bâtiments n'appartiennent pas à votre administration mais sont la propriété des collectivités locales. Dans ces conditions, il faut que les loyers que perçoivent ces dernières soient suffisants.

Il convient, monsieur le secrétaire d'Etat, de maintenir les bureaux de poste dans les petites communes et dans les bourgs. C'est essentiel et nous y tenons. Mais parallèlement, il faut prévoir pour les employés, des logements de fonction corrects qui répondent aux conditions de confort auquel, fort heureusement, la plupart des Français sont maintenant habitués. Vous devez non seulement suivre l'évolution actuelle, mais encore donner l'exemple en logeant correctement les préposés qui souffrent quelquefois d'être mal installés.

Je tenais à évoquer les problèmes des 430 000 membres de votre personnel. Mais vous m'avez devancé -- ce dont je vous félicite -- en nous indiquant les mesures que vous comptiez prendre en leur faveur. Je n'y reviendrai donc pas.

Sans vouloir revenir en détail sur ce point, je mentionnerai le cas des préposés qui sont nommés à Paris. Je connais bien les drames familiaux qu'engendrent ces départs, car nombre de ces employés sont originaires de la région que je représente.

Leur accueil dans la capitale s'est amélioré et vous nous avez indiqué que vous poursuivrez vos efforts en ce sens, ce que je souhaite. Mais il y a le problème du conjoint pour lequel il est difficile d'obtenir un emploi à Paris. Quelquefois, d'ailleurs, il a une bonne situation dans le secteur privé qu'il ne peut quitter ; le couple est alors séparé. La solution n'est, au demeurant, pas plus aisée lorsque le conjoint est fonctionnaire. Il est tout aussi ardu en effet d'obtenir sa nomination dans la capitale ou de faire revenir rapidement votre agent de Paris vers sa région d'origine.

Certes vous promettez ce retour aux intéressés dans un délai de douze mois, mais il s'agit en général de trois ou quatre ans, voire davantage pour certains départements, comme le mien.

Ce problème est réel, monsieur le secrétaire d'Etat et vous ne pourrez jamais satisfaire pleinement ces préposés en les maintenant éloignés de chez eux.

Vous nous avez également annoncé que vous parviendrez bientôt à diminuer le nombre des auxiliaires, ce dont nous nous réjouissons.

Néanmoins, je souhaiterais que vous trouviez, pour ceux qui seraient maintenus dans cette situation, des postes à l'intérieur de votre administration. Ne les congédiez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de préposés au téléphone qui ont assumé avec courage des tâches difficiles pendant la période qui a précédé l'automatisation. Mais, dans la mesure du possible, accélérez les titularisations. En tout état de cause, informez les personnels en cause que tout un système de promotion sociale existe. Trop souvent les Françaises et les Français qui pourraient en profiter l'ignorent et n'y ont pas accès. Vos services sociaux devraient leur indiquer cette possibilité qui leur est offerte.

En conclusion, et comme vous l'avez fait, monsieur le secrétaire d'Etat, je rendrai hommage à ce personnel en le remerciant de ce qu'il a fait pour la nation. Je vous remercie également, de nous avoir annoncé les améliorations que vous entendez apporter à son statut.

Nous, républicains indépendants, nous voterons ce projet de budget en espérant que vous pourrez tenir vos promesses sans trop de difficulté.

Quoi qu'il en soit, nous vous faisons confiance. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Blanc.

M. Maurice Blanc. J'essaierai, monsieur le président, d'être bref, puisque telle est la consigne ce soir.

Mais, avant de développer les propos que j'ai l'intention de tenir devant l'Assemblée, je me permettrai de regretter que le premier budget civil de l'Etat vienne en discussion à une heure aussi tardive et dans des conditions aussi déplorables, un vendredi soir.

Néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget appelle l'attention et retient tout l'intérêt des personnels de vos services, qui sont nombreux dans les tribunes pour entendre vos déclarations et nos critiques.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention tout à l'heure...

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Vous n'étiez pas là !

M. Maurice Blanc. Je regrette, monsieur le rapporteur, je suis présent depuis le début.

En vous écoutant donc, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai reconnu quelques accents de votre prédécesseur qui savait trouver les termes pour appeler l'attention de l'Assemblée sur la valeur du contact humain que représentaient nombre de services des postes et télécommunications.

Vous avez repris le même thème en parlant des services dans le milieu rural et en insistant sur leur maintien.

Malheureusement, les applaudissements qui ont accompagné alors vos propos provenaient de ceux-là mêmes qui ont applaudi à la suppression d'un nombre important de ces services en milieu rural...

M. Jacques Blanc. On n'a jamais applaudi la suppression de ces services !

M. Maurice Nilès. Mais vous l'avez votée !

M. Maurice Blanc. ... pour des raisons de rentabilité et d'économie.

Aujourd'hui, vous applaudissez au maintien de ce qui reste, à quelque chose de très amoindri auquel vous voulez confier désormais des fonctions nouvelles et diverses, telles que la vente des vignettes ou la perception des droits sur le transport d'alcool. C'est assez curieux !

Mais j'ai aussi reconnu dans votre exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, le caractère de l'électronicien que vous êtes, avec cette démonstration un peu programmée pour obtenir certains effets auprès des parlementaires.

Je dirai même, si vous le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, que si vous étiez photographe, vous ne réussiriez pas vos clichés. Ils seraient certainement surexposés car votre technique consiste à braquer un éclairage trop intense sur votre sujet et à en supprimer ainsi tout le relief.

La plaquette que vous avez fait remettre, ces jours derniers, aux parlementaires pour présenter votre projet de budget est le moyen de parvenir à cet effet. Vous inscrivez en lourdes majuscules vos quatre objectifs pour 1977, à grands renfort de superlatifs.

Votre présentation, votre entrée en matière relèvent absolument des mêmes méthodes. Les adverbes, les adjectifs, les substantifs, les chiffres choisis, tout concourt à construire une image mirobolante de votre action, de votre personne et de votre secrétariat d'Etat.

M. Maurice Nilès. Très bien !

M. Maurice Blanc. Cependant, même le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pourtant ébloui par votre éclairage, a le mérite de noter qu'à côté de l'exploit sportif de votre démonstration, il existe des zones d'ombre.

Eh bien oui ! il en est toujours ainsi : plus la lumière est forte sur un point donné, plus l'ombre paraît épaisse alentour, et l'ombre est inquiétante.

Mais votre technique n'est pas innocente. Vous poursuivez un objectif sans rapport avec l'intérêt de notre pays. (*Exclamations sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Je dirai qu'il est de nature purement électoraliste en cette période,...

M. Daniel Goulet. Comme on est toujours en période électorale, il ne faudrait donc jamais rien entreprendre !

M. Maurice Blanc. ... électoraliste pour vous-même, chacun le sait, pour votre majorité en sursis, avec un budget incohérent, que vous utilisez comme un gadget, et la mode vient d'en haut...

M. Daniel Goulet. Parce que, pour vous, 60 milliards de francs, c'est un gadget !

M. Maurice Blanc. ... en méprisant la valeur de l'outil vérifiable qui est l'objet de votre ministère, l'intérêt général de nos concitoyens à travers une structure qui est à la base du développement de notre pays. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Soyez patients, vous aurez des démonstrations. Je dis : budget incohérent, c'est même insuffisant, le devrais dire politique incohérente. Cela signifie vulnérabilité beaucoup plus grande, car ceux qui, alentour, attendent vos faiblesses, les utiliseront pour leur seul profit.

Je dis : budget incohérent ; n'est-il pas vrai qu'il repose sur une aberration pour nous, parlementaires chargés du contrôle des fonds publics ?

En effet, vous nous demandez de donner notre accord à votre proposition de financement de votre budget que vous définissez comme « à déterminer » — ce qui signifie « indéterminé » — pour 11 milliards 398 millions de francs. C'est facile mais c'est incroyable et pour nous, c'est impossible. Procédez-vous par l'emprunt ? Par des ajustements tarifaires ? Par les deux sans doute, mais dans quelle proportion ?

Les usagers des P.T.T. ont le droit de savoir car ils seront pratiquement les seuls à payer, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle que soit la méthode que vous emploierez.

Pourtant, les postes et télécommunications ont à leur disposition des moyens extraordinaires et non utilisés : à savoir les services financiers, les comptes chèques postaux et la caisse nationale d'épargne. Ces services pourraient contribuer au financement des investissements internes. Mais, hélas, une réglementation désuète les maintient dans une situation de déficit permanent d'exploitation : 2 163 millions de francs. Cela se retrouve, bien sûr, dans le financement « à déterminer ».

Pourquoi voulez-vous maintenir la rémunération des fonds en dépôt dans cet état ? Elle ne sera que de 3,7 p. 100 en 1977. La rémunération des premiers 30 800 millions de francs au taux de 1,5 p. 100 ne répond ni aux besoins ni à la réalité.

Le rapport de M. Wagner, à la page 59, souligne cette anomalie de structure. Il faudrait que le taux de rémunération atteigne encore au moins les frais de collecte, c'est-à-dire 6 p. 100. Pour cela, nécessairement, il faut abaisser le plafond des fonds rémunérés à 1,5 p. 100, donc accroître la part rémunérée au taux du marché.

Les chèques postaux présentent un avantage certain dans le domaine des frais de collecte sur le système bancaire : celui-ci atteint un taux de 8 à 9 p. 100. Mais ce résultat des chèques postaux est certainement dû à une gestion meilleure. Une politique hardie consisterait à leur donner les mêmes pouvoirs, les mêmes services à offrir au public au niveau des prêts individuels, par exemple.

Mais point n'est besoin pour cela de décider de créer aujourd'hui un budget annexe. Les pressions des banques et leurs liens avec les ministres des finances successifs expliquent certainement l'absence de toute volonté d'entreprendre dans ce domaine.

Cependant le déficit des services financiers n'est pas inéluctable. Il faut le souligner, il relève de l'entière responsabilité du pouvoir. L'incohérence de votre politique trouve en ce domaine une explication : l'obstination de vos gouvernements à tenté de faire croire que tout service public est déficitaire doit être dénoncée avec vigueur. Votre volonté délibérée est de vous soumettre aux intérêts particuliers ou partisans, en organisant cette incohérence. Je prendrai comme exemple les contrats d'étude que passe votre administration avec les sociétés privées.

Ces marchés ne sont garantis par aucune codification sérieuse et sont alloués sans recours à l'appel d'offres. Or un contrat d'étude n'est jamais neutre, ou isolé ; l'expérience le prouve. Il se termine pratiquement toujours par un projet et un investissement dont la réalisation nécessite l'intervention de groupes de sociétés et d'entreprises liés à celle qui a mené l'étude. La légèreté de ces méthodes est encore plus grande lorsqu'il s'agit pour votre administration centrale d'introduire certaines sociétés de conseils en conseils. Cela est curieux, mais cela existe cependant. Pour un abonnement modique, une telle société qui détient des informations sur d'autres sociétés de conseils oriente le choix des demandeurs. L'abonnement ne sera sûrement pas sa seule ressource ; elle touchera, certainement, un pourcentage sur les marchés passés entre l'administration et la société introduite.

On dit même que vos directions générales, monsieur le secrétaire d'Etat, ne peuvent rien refuser à la société Audit-Service S. A. qui se présente avec la carte de visite de son P. D. G. M. Hervé Giscard d'Estaing.

Tout aussi grave est l'absence de contrôle de l'action et des conclusions des sociétés d'étude...

Par exemple, aucun agent de l'administration n'est à même de contrôler la validité des conclusions de l'étude menée par I. B. M. pour la confection de bases de données. La conclusion prévisible tendra sûrement à établir un monopole de fait I. B. M. sur l'équipement de la poste en ordinateurs centraux et périphériques, nécessaires à la consultation des bases de données.

M. Georges Frêche. C'est inadmissible !

M. Maurice Blanc. Voilà une zone d'ombre qui dissimule des pratiques peu compatibles avec le service public, et en tout cas contradictoires avec la volonté de donner à la France son indépendance dans le domaine de l'informatique.

Puisque j'évoque l'indépendance nationale, je dirai un mot sur la politique industrielle des télécommunications, que mon ami Roger Duroure traitera plus complètement tout à l'heure.

Au niveau de la politique industrielle, vous faites grand tapage autour de la francisation des groupes industriels. En fait, cette francisation est superficielle. Outre son prix très élevé, malgré tout, elle permettra aux grandes multinationales d'empocher en permanence des royalties sur les productions choisies qui dépendent de leurs brevets.

Pratiquement, la multiplicité des modèles de commutateurs amènera une incohérence totale au niveau de leur exploitation et de leur entretien, et posera des problèmes d'une complexité énorme pour former les personnels, à moins qu'à terme cette situation ne soit réglée en confiant ces tâches aux sociétés industrielles constructrices. Peut-être l'envisagez-vous déjà. Mais ce serait un pas de plus vers le démantèlement du service public.

On parlera dans quelques instants — c'est mon ami Roger Duroure qui l'évoquera — du scandale de Transpac, entre autres.

Le démantèlement du service public n'est pas propre aux télécommunications. Vous introduisez de plus en plus d'entreprises sous-traitantes pour pallier le déséquilibre flagrant entre vos propositions d'investissement et les moyens mis à leur disposition.

Mais, en matière postale également, le service public est malmené. Je ne crains pas de dire — plusieurs faits relevés ces mois derniers le prouvent — que vous avez créé les conditions qui permettent à des sociétés privées de porter atteinte au monopole postal.

Permettez-moi de rappeler que ce monopole repose sur la nécessité d'établir l'égalité des Français devant la distribution des objets et des correspondances de toute nature, en établissant une péréquation entre les services à moindre coût des secteurs urbains et ceux à prix élevés des régions à habitat dispersé. Or au cours du mois de septembre dernier, deux infractions au monopole postal ont été constatées par la gendarmerie ; la première à Tassin, dans le Rhône, la seconde à Beaune en Côte-d'Or. Dans les deux cas est impliquée la société Jet-Sud-Est, évoquée tout à l'heure par mon collègue M. Lucas, celle-ci travaillant pour des banques de la région Rhône-Alpes.

Qu'est-ce que cette société Jet-Sud-Est ? A-t-elle été sanctionnée pour les fautes relevées et de quelle façon ? Comment le Gouvernement peut-il laisser ainsi bafouer le service public par des banques privées et nationalisées, le Crédit lyonnais et la Banque de France, par exemple ? Quelles mesures ont été prises à l'encontre des sociétés mises en cause ? D'une façon plus générale, combien d'infractions au monopole postal les services de la direction générale des postes ont-ils constatées au cours des dernières années ? Quels sont le volume et la valeur du trafic qui a échappé par des manœuvres frauduleuses au monopole postal ?

En ce domaine comme en bien d'autres, le laxisme du pouvoir que vous représentez ici ce soir démontre, s'il en était besoin, sa volonté de laisser démanteler ce service public.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Vous dites n'importe quoi !

M. Maurice Blanc. J'en reviens à des problèmes budgétaires, qui n'en sont pas moins politiques.

M. Wagner — je le cite encore — note dans son avis que le déficit de la poste est provoqué, pour une large part, « par les charges indues qui pèsent sur ses services tenant notamment à l'acheminement de la presse dans des conditions artificiellement

favorables ». Actuellement, avec une couverture des charges voisine de 10 p. 100, le déficit prévisible du service de presse atteindra 1 600 millions de francs en 1978. Encore faudrait-il ajouter à cette somme la charge des emprunts qui servent à couvrir le déficit. Celui-ci ira en s'accroissant au cours du VII^e Plan et la prévision pour 1980 est de 1 900 millions de francs.

Il est évident que si l'on fait abstraction des pertes indues provoquées par la presse, le budget des postes est bénéficiaire. Cela apparaîtrait clairement si la présentation de votre budget faisait état des résultats d'exploitation par produit. Ce n'est pas le cas et nous le regrettons.

Il n'en reste pas moins que ce déficit existe et que le problème de sa couverture est posé. Comment allez-vous procéder ? Vous avez le choix entre plusieurs moyens. Les deux premiers sont l'augmentation des tarifs et le recours à l'emprunt.

L'une et l'autre de ces solutions ne sont pas satisfaisantes. La première porte atteinte à la liberté de la presse et à la circulation des idées ; la seconde est très mauvaise sur le plan financier puisque le recours à l'emprunt permanent a un effet multiplicateur par le jeu des frais financiers. De plus, ces emprunts sont indésirables pour des investissements productifs ou relatifs à l'amélioration des conditions de travail, ou pour des actions sociales en faveur du personnel. La technique de l'emprunt ne traduit-elle pas une volonté d'accréditer dans le public l'idée que la poste est mauvaise gestionnaire ? Ainsi, à terme, la responsabilité de certains services rentables pourrait lui être retirée pour être confiée au secteur privé. L'amendement que M. Ribes a présenté au nom de la commission des finances comporte ce risque.

Deux solutions restent possibles pour couvrir le déficit : soit une aide directe à la presse pour que la poste puisse pratiquer la vérité des tarifs — c'est ce que proposait la commission « transports et communications » du VII^e Plan — soit la compensation intégrale de la différence entre charges et recettes liées au transport et à la distribution de la presse par le budget général au titre de l'aide à l'information. C'est cette solution que nous préconisons. Mais il vous appartient de décider.

Dans un domaine parallèle au service de presse, pouvez-vous nous dire sur quelles bases sont passés les contrats tarifaires pour les ventes par correspondance ?

Enfin, je ne puis que dénoncer à nouveau le recours aux sociétés de financement du téléphone, qui se traduit par un alourdissement des charges financières du compte d'exploitation. Les loyers versés depuis 1972 à ces sociétés ont augmenté de 1000 p. 100 et vous nous proposez cette année de procéder à une nouvelle augmentation de 364 millions de francs.

Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas maintenir cette augmentation et d'utiliser les fonds ainsi dégagés pour la création de 7 000 emplois pour l'ensemble des postes et télécommunications. Le règlement ne nous permet pas d'autre initiative pour combler le déficit énorme en personnels de vos services. Vous seul avez la possibilité de le faire, et vous savez bien que pour améliorer les conditions de travail, augmenter l'efficacité du service, le rendre au secteur public, le nombre des créations d'emplois qui seraient nécessaires se chiffre par dizaines de milliers.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les dépenses de personnel et sur le budget social, sur vos pratiques vis-à-vis du statut de la fonction publique et sur les atteintes aux libertés syndicales ; mon ami Georges Frêche les traitera tout à l'heure.

J'ai quelque peu tourné les projecteurs vers les zones d'ombre, en tentant d'en dissiper l'épaisseur. Elle est dense et inquiétante et révèle le caractère un peu artificiel de votre présentation budgétaire. Votre priorité aux investissements des télécommunications conduira à des gaspillages inévitables qui profiteront aux sociétés privées puisque les moyens en personnel ne sont pas en rapport. La poste, elle n'aura que 1,680 milliard de francs, dont 850 millions de francs pour les centres de tri.

J'é mets, au passage, le souhait que la poste de Bourg-Saint-Maurice, située dans ma circonscription et au sujet de laquelle je vous ai écrit, soit au nombre des réalisations de 1977 et qu'elle puisse compter sur un effectif décent. Je vous avais demandé des informations sur ce point. Je dois dire que vous en avez été un peu chiche, en dépit de votre promesse de me tenir au courant.

Votre budget, en dehors de ce véritable « grand spectacle » des investissements dont j'ai souligné l'aspect incohérent sous certains rapports, fait une place de plus en plus grande à l'endettement. Il repose sur un déficit que nous devons consi-

dérer comme scandaleux, il ignore les besoins en effectifs et les revendications légitimes des travailleurs et travailleuses de vos services. Autrement dit, il nous faut garder les yeux ouverts, malgré votre volonté de nous flouir.

En parlementaires responsables, les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche n'accepteront pas un budget où l'obscurité des situations et des intentions n'est en rien dissipée par une démonstration quelque peu superlative. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les rapporteurs ont déjà présenté d'intéressants documents et analysé dans le détail le budget qui nous est soumis. Je les rejoins dans leurs conclusions mais je tiens cependant, dans le temps limité qui m'est accordé, à ajouter à leurs commentaires fort pertinents quelques observations sur des points particuliers.

Contribuer à un développement harmonieux de l'économie française sur tout le territoire, faciliter les relations entre les individus et participer ainsi à leur promotion sociale, donc à leur mieux-être, tels sont, en fait, les buts immédiats et à plus long terme qu'ensemble, nous voulons atteindre.

Pour y parvenir rapidement, le Gouvernement a défini une politique d'actions prioritaires que le Parlement a approuvée et l'effort exceptionnellement important que consent la nation pour ses postes et télécommunications s'inscrit tout naturellement dans cette perspective.

Cela devait être souligné, car la masse de crédits qui seront mis à votre disposition, monsieur le secrétaire d'Etat, atteint en effet, un montant record. Nous ne pouvons qu'apprécier et soutenir cet aspect essentiel, mais global, du budget.

Parmi les crédits d'investissement concernant la poste — ce sera ma première observation — nous constatons que la plus grande part est consacrée au financement des nouveaux centres de tri automatique et qu'une très faible proportion est affectée à la rénovation du patrimoine vétuste des bureaux petits et moyens où travaillent pourtant les trois quarts des postiers.

Encore que je ne regrette pas cette répartition, il me semble que l'on aurait pu tenir compte des besoins dans une meilleure proportion, de façon à accélérer la modernisation de certains centres vraiment inadaptes aux nécessités d'aujourd'hui.

Je pourrais faire la même observation pour les crédits de fonctionnement et il est certain que, dans ces conditions, les chefs d'établissement et leur personnel continueront à travailler, dans la majorité des cas, dans des locaux insalubres ou défraîchis, où les réparations urgentes et indispensables, même de faible coût, devront être à nouveau différées. Ces prévisions ne sont pas énoncées à la légère; elles reposent malheureusement sur des observations faites ici et là au cours des années précédentes.

Si je vous entretiens maintenant du personnel postier, ce n'est pas pour nier l'effort non négligeable fait pour les créations d'emplois — vous en annoncez davantage que les années précédentes — mais pour en souligner l'insuffisance: 4 000 emplois, rapportés aux 300 000 environ de cette branche, ne permettront pas de répondre aux besoins immédiats dans certains départements déficitaires.

Quand on sait que la durée du travail a été réduite d'une heure en moyenne depuis un an et qu'elle doit subir encore une réduction d'égale importance si l'on veut revenir rapidement aux quarante heures hebdomadaires, que le trafic doit augmenter de 3 p. 100 environ en 1977, alors que de l'avis même du directeur général des postes les gains de productivité à attendre de l'automatisation du tri ne se feront sentir qu'à partir de 1980, peut-on, raisonnablement, espérer de ce projet de budget l'amélioration du service rendu au public et des conditions de travail du personnel?

On a, aujourd'hui encore, beaucoup parlé à cette tribune de la titularisation des auxiliaires. Nous prenons bonne note, monsieur le secrétaire d'Etat, des propositions de transformation de 20 000 nouveaux postes, mais le Plan, en 1977, ne sera réalisé qu'à 58 p. 100. Il y a donc un effort important à faire pour que, le plus rapidement possible, soit enfin mis un terme aux incertitudes que connaissent des personnels dévoués et compétents que l'on utilise pour des suppléances au cours de périodes de vacances.

Peut-être ces personnels pourraient-ils utilement, compte tenu de leur faculté à s'adapter à des situations particulières, être affectés à ces volants de remplacement dont on estime qu'ils sont encore insuffisants. On parle actuellement d'une proportion d'un sixième; pourquoi ne pas revenir progressivement au

cinquième, puis au quart? La réponse, monsieur le secrétaire d'Etat; vous appartient, comme il vous appartient de nous dire ce qu'il en est des classements catégoriels qui ont fait l'objet d'un avis du conseil supérieur des P. T. T. Qu'en est-il de votre engagement personnel de rechercher des solutions?

Le problème fondamental du déficit de la poste — on en a beaucoup parlé ce soir — et des services financiers n'échappe à personne. Le projet de budget n'apporte aucune amorce de solution à ce mal chronique. Cela, pourtant, me paraît capital.

Le déficit de la poste se trouve provisoirement réduit du fait des récentes augmentations de tarifs, mais le coût des transports de presse reste intégralement à la charge du budget annexe. Il y aurait lieu, me semble-t-il, de le mettre à la charge du budget de l'information ou à des charges communes, une place qui me paraît tout indiquée.

Une gestion plus rigoureuse des services financiers permettra de réduire progressivement le très important déficit de cette branche si, par ailleurs, la rémunération versée par le Trésor aux chèques postaux pour les fonds laissés en dépôt est sérieusement augmentée.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, deux points essentiels sur lesquels vous aurez à préciser vos intentions.

Les objectifs de votre département ministériel en ce qui concerne le service des postes en milieu rural et en zone urbaine ont été à maintes reprises soulignés et vous les avez longuement expliqués. Nous n'ignorons pas les problèmes que pose pour toutes les administrations et en particulier pour la vôtre, une évolution démographique difficile à maîtriser.

Vous êtes convaincu, je le sais, de la nécessité d'une présence postale dans les régions rurales et de son adaptation dans les zones urbaines, soumises à des mutations socio-économiques qui ont bouleversé les structures et les formes de l'espace habité. Votre prédécesseur avait été tout à fait clair sur ce point.

Malheureusement, nous n'avons pas la certitude, nous qui sommes au contact des réalités, que les actes sont dans ce domaine effectivement en conformité avec les intentions manifestées. L'idée de faire de la poste un service polyvalent est lancée. Il faut que des initiatives soient maintenant prises, afin de coordonner les efforts déjà entrepris, qui sont à mon avis dispersés.

Cela devrait conduire votre ministère à provoquer dans chaque département, car c'est à ce niveau que la réflexion doit s'effectuer et que les besoins doivent être évalués, des réunions des administrations concernées, sous la responsabilité du préfet et en étroite collaboration avec les élus intéressés.

Certes, des contacts ont déjà été pris — vous l'avez souligné — et des expériences faites. Nous savons ce qui peut en résulter si une volonté très nette n'est pas exprimée par le Parlement sur ce sujet, pour être ensuite comprise et admise par le Gouvernement, puis enfin appliquée.

Des efforts sont actuellement entrepris par les collectivités locales, vous le savez, dans le domaine scolaire — on parle beaucoup de préscolarisation, de regroupement pédagogique — ou pour les constructions ou les aménagements de certains immeubles ou services administratifs tels que les bureaux de poste ou les perceptions. Il faut que les administrations centrales les encouragent en s'engageant elles aussi dans la voie de l'animation et de l'équilibre des milieux de vie.

Mais ce qu'il est nécessaire de réaliser en milieu rural pour freiner l'exode rural et limiter la désertification ne doit pas faire oublier les actions à réaliser dans le même temps en zone urbaine. Nous savons bien que ces objectifs visant à améliorer la qualité de service offerte aux divers types de population ne pourront être atteints que dans la mesure où les moyens correspondants, tant en investissements qu'en effectifs, seront accordés à votre administration.

L'effort important consenti désormais chaque année par le pays au bénéfice de votre département vous donne ces moyens.

Si la répartition — qui d'ailleurs vous échappe en partie, parce que c'est en réalité l'affaire de vos collaborateurs — est judicieusement faite entre postes et télécommunications, elle doit pouvoir progressivement répondre aux besoins réellement exprimés et justifiés et ne point laisser apparaître que l'un de ces deux grands services est défavorisé par rapport à l'autre.

C'est pourtant le sentiment que ressentent l'opinion et surtout les personnels postiers, qui redoutent une sorte de scission au sein même de votre secrétariat d'Etat. Il conviendrait, si c'est un malentendu, que vous fassiez le nécessaire pour le dissiper rapidement.

Mon ami Maurice Cornette traitera, dans un instant, plus spécialement des télécommunications. Je n'insisterai donc pas puisque nous sommes convenus de nous répartir les tâches.

Je veux cependant souligner les efforts accomplis dans ce domaine depuis deux années et espérer que les objectifs que vous avez définis seront atteints dans les délais fixés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'Etat change lentement mais il change. Longtemps dominatrice envers l'usager et trop sûre d'elle-même, l'administration cherche aujourd'hui les faveurs du public. A cet égard la vôtre, peut-être mieux que tout autre, en donne une réconfortante démonstration. Mais si elle découvre la publicité, les relations publiques — comme en témoigne la distribution du petit livre jaune — il est à craindre qu'à travers la mise en place du vaste ensemble de techniques considérables nécessaires au service des hommes et des femmes de ce pays, le souffle dominateur de l'esprit gestionnaire et centralisateur ne vienne faire obstacle à ce que nous appelons, vous et moi, et nous y tenons beaucoup, les relations humaines.

Il vous appartient alors, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller à ce que la grande administration dont vous avez la lourde charge au service du pays, comme vous l'avez dit vous-même, demeure véritablement, d'abord et surtout, au service des hommes. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à Mme Moreau.

Mme Gisèle Moreau. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon intervention portera sur un seul point dont, je l'ai remarqué, vous n'avez pas dit un mot dans votre intervention : il s'agit de la situation des personnels féminins de votre administration.

Cent quarante mille femmes travaillent dans les P. T. T. C'est dire l'importance de leur contribution au fonctionnement de ce grand service public. Hélas ! elle n'est pas reconnue dans les faits et le budget 1977, par son insuffisance, particulièrement en ce qui concerne les créations d'emplois et dans le domaine social, ne permettra pas d'apporter les améliorations nécessaires.

Les femmes des P. T. T. subissent, elles aussi, le handicap d'être femme. Elles constituent 60 p. 100 des auxiliaires et 62 p. 100 du cadre D, dont les salaires de début sont respectivement de 1 580 francs et de 1 850 francs par mois. Leurs conditions de travail sont, on peut le dire, hélas ! les plus mauvaises du secteur tertiaire. Elles ont servi et servent encore de modèle dans d'autres secteurs pour augmenter la productivité des employés au détriment de leur santé.

Les rythmes de travail, le bruit, le caractère répétitif des tâches occasionnent de nombreuses dépressions nerveuses, atteignant la personnalité au plus profond d'elle-même. Un obstétricien me confiait il y a quelque temps qu'il avait constaté auprès des employées des chèques postaux des difficultés particulières, dues à leur état nerveux, pour maîtriser leur accouchement.

Un grand nombre des employés des P. T. T. viennent des petites villes ou de villages. A Paris ou dans les grands centres urbains, ils se retrouvent, seuls, désemparés, déracinés et, après quelques mois passés dans un foyer d'accueil, ils sont obligés de chercher un logement dont ils devront payer le loyer sur leurs faibles ressources. Que de drames ignorés la solitude, le manque d'argent, l'absence d'appui social n'engendrent-ils pas !

Mais les femmes des P. T. T. n'acceptent pas cet état de choses et elles se trouvent souvent au premier rang des luttes. Nous soutenons leur action car, non seulement leurs revendications sont légitimes, mais encore, en réclamant, avec leurs collègues masculins, de meilleures conditions de vie et de travail, elles défendent aussi la qualité du service public.

D'ailleurs, leurs revendications n'ont rien d'exorbitant : salaire minimum de 2 300 francs, un acompte de 300 francs égal pour tous et la réduction généralisée du temps de travail à trente-cinq heures maximum, effectuées en cinq jours. Après les succès importants, mais encore partiels, remportés dans ce domaine grâce à leur action, elles réclament aussi l'embauche de personnel pour que les conditions de travail puissent être améliorées.

De ce point de vue, la mise en place de l'électronique, au lieu de soulager la peine des employés, l'a aggravée, car les réductions de personnels qu'elle a entraînées ont accru la charge de travail de ceux qui restent.

La monotonie du travail, les rendements exigés et l'immobilité du corps pendant plusieurs heures provoquent des douleurs dorsales, des troubles visuels et accroissent la tension nerveuse.

Des pauses toutes les heures seraient nécessaires. Hélas, pour les obtenir, il faut prendre l'initiative d'organiser des actions, comme l'ont fait à Nantes-Chèques les syndicats C. G. T. et C. F. D. T.

Dans le domaine social, les besoins sont également impérieux. Sur ce point, l'autosatisfaction affichée est en totale contradiction avec l'avis défavorable sur le budget social de 1977 émis par le comité national des affaires sociales lors de sa séance du 21 septembre 1976.

Il faut mettre à la disposition des personnels des logements correspondant à leurs revenus, notamment des studios pour les jeunes agents. Les chiffres que vous avez cités sont loin de répondre aux besoins réels et certains diminuent même par rapport à l'an dernier.

La construction des crèches et le relèvement de l'indemnité de garde aideraient les mamans de jeunes enfants. Il est absolument nécessaire d'installer des services médicaux et des services de consultation pour la contraception dans des entreprises employant plusieurs milliers de femmes et de jeunes filles.

Enfin, il faut mettre fin aux discriminations pénalisant la maternité et donner aux mères de famille une véritable égalité des chances en les autorisant à préparer les concours sur leur temps de travail.

Pour terminer, je mentionnerai la revendication qui tient le plus au cœur des employées des P. T. T. : l'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge ouvrant droit à la retraite.

Pour la plupart, les employées des P. T. T. qui partent à la retraite ont été mères de famille. Toute leur vie, au prix d'énormes difficultés, elles ont mené de front leurs activités professionnelles et familiales. Presque toutes se sentent à bout. Elles aspirent toutes, de toutes leurs forces, à vivre enfin pour elles-mêmes et à se reposer : 50 000 d'entre elles viennent de vous le faire savoir en signant une pétition des syndicats C. G. T. et C. F. D. T.

Sur ce point, les promesses qui leur ont été faites lors de la mise en place de l'électronique, n'ont pas été tenues et, de surcroît, certains agents féminins ont été déplacés, avec tous les inconvénients qui en résultent en ce qui concerne les horaires et les trajets.

En outre, il est inadmissible que les femmes se trouvent exclues du bénéfice du droit à l'avancement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans, dont bénéficient actuellement, et l'on ne peut que s'en réjouir, certains agents masculins.

Parmi les 118 220 agents qui ont la possibilité de partir à la retraite à cinquante-cinq ans, il y a 99,40 p. 100 d'hommes, et donc 0,60 p. 100 seulement de femmes. Comment ne pas estimer que c'est une discrimination à l'encontre des femmes ? Elles aussi travaillent dans des conditions difficiles avec, de plus, les charges familiales ! Faire droit à cette revendication serait œuvre de justice.

Or les moyens existent pour satisfaire les aspirations légitimes des personnels féminin et masculin des P. T. T. : encore faut-il en avoir la volonté politique !

Le placement des fonds des chèques postaux à 1,5 p. 100 — alors que les P. T. T. empruntent à la caisse des dépôts et consignations à 11,50 p. 100 ; les 104 milliards de francs accordés aux industries privées du téléphone au titre des programmes d'action prioritaires ; l'enrichissement des sociétés de financement, comme Finextel, qui a multiplié par quatre ses bénéficiaires et ne paie pas d'impôts : tout cela montre de quel côté vont les faveurs du Gouvernement, c'est du côté des gros possédants et non de celui des usagers et des personnels.

Pour notre part, en soutenant les revendications des personnels des P. T. T., nous avons conscience d'œuvrer en faveur d'un bon service public des postes et télécommunications que l'application du programme commun permettra d'ailleurs d'améliorer et de développer. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Duroure.

M. Roger Duroure. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître les améliorations, décisives espérons-le, que les crédits dont vous allez disposer vous autoriseront à entreprendre.

Nous avons suffisamment dénoncé la carence du pouvoir dans le domaine des télécommunications pour ne pas nous réjouir que le Gouvernement ait enclenché enfin la vitesse supérieure.

Toutefois, permettez-moi d'exprimer quelques doutes au sujet de la correspondance entre les objectifs et les échéances que vous nous avez assenés. D'ailleurs l'essentiel n'est-il pas que le train soit lancé ? Il arrivera bien, même s'il y a quelque retard sur l'horaire.

L'avenir nous précisera si vos prévisions optimistes étaient objectives, ou si elles cédaient à ces quelques démons qui, à la veille d'élections difficiles, agitent les hommes au pouvoir.

Votre discours préliminaire, plein d'une satisfaction quelque peu immodérée, ne m'a pas conduit à renoncer à vous présenter quelques observations, d'autant plus qu'il n'a pas suffi à masquer quelques ombres.

A deux reprises, vous avez insisté sur la priorité nécessaire dont doivent bénéficier les lignes rurales. Entendez-vous par là les lignes longues, dont je connais les difficultés qu'elles suscitent ? En effet, les lignes rurales peuvent mesurer cinq cents

mètres comme cinq kilomètres. Tout à l'heure, j'ai compris que vous aviez manifesté la volonté de desservir les zones rurales d'autant plus vite que leurs habitants ont davantage besoin du téléphone à cause de leur isolement.

Or tout au moins dans la région d'Aquitaine, que je connais bien parce que c'est la mienne, la règle que vous avez indiquée n'est absolument pas respectée. En effet, les seules lignes rurales installées sont des lignes courtes, c'est-à-dire que ce sont exactement les mêmes que les lignes urbaines. Inversement, nous nous heurtons à un refus très net de la part de votre directeur régional dès qu'il s'agit d'installer des lignes longues. Telle est sa politique — sauf exception. Il me l'a précisé encore récemment. Agit-il de sa propre initiative ou en fonction d'instructions qui n'auraient pas été rectifiées ?

Toujours est-il qu'en Aquitaine, il n'existe aucune possibilité, même pour 1977, de desservir les zones exigeant l'établissement de lignes longues. Certes, il s'agit de zones où l'automatisation n'est pas encore intervenue, ce qui aggrave peut-être la situation.

Je considère d'ailleurs l'Aquitaine seulement comme un exemple, car je sais, grâce à diverses conversations, que cet état de choses n'est pas exceptionnel.

Je me réjouis que vous ayez exprimé votre volonté de sauvegarder l'existence des petits bureaux. Pour qu'elle se concrétise rapidement, je souhaite qu'elle se traduise prochainement par l'envoi d'instructions appropriées à vos directeurs départementaux.

Ceux-ci manifestent d'ailleurs souvent une grande bienveillance. L'activité de certains bureaux justifierait quelquefois leur fermeture. Néanmoins, il serait bon de consentir un petit effort en leur faveur.

Vous avez souligné, ce qui me satisfait aussi, votre souci de l'unité du service public des P. T. T. Alors que faut-il penser de l'initiative qu'avait prise votre prédécesseur en créant des « boutiques du téléphone ». Vous y avez mis fin, mais est-ce provisoirement ou définitivement ?

Dans le premier cas, installerez-vous ces « boutiques » dans les locaux mêmes des services postaux, comme il est souhaitable, pour respecter votre souci de l'unité ?

Cependant, il y a quelques entorses à l'unité. Parfois, les télécommunications disposent de services sociaux particuliers pour leurs personnels, alors que rien ne le justifie.

Enfin, l'unité suppose le décloisonnement des personnels, et peut-être même la création de passerelles entre les divers services, télécommunications, services financiers et services postaux. Evidemment, cette idée ne peut pas être exploitée du jour au lendemain, mais elle mérite d'être retenue.

Sur le financement, dont vous avez déjà parlé, je ne m'étonnerai pas. Je sais bien qu'il faut trouver l'argent quelque part, en France ou à l'étranger. Mais quand on dispose à portée de la main d'une source de financement dont profitent les autres — caisse d'épargne et chèques postaux — pourquoi ne pas l'utiliser ? Dans ces conditions, il est assez illogique d'aller emprunter de l'argent aux Etats-Unis !

Vous avez déclaré que vous alliez étudier ce problème. Certes, il convient de l'examiner à fond pour trouver enfin une solution, car il y a longtemps qu'on en parle.

On a condamné souvent le recours aux sociétés de financement. Vous auriez intérêt à cesser d'utiliser cette pratique. Ne pourrait-on pas se procurer les mêmes sommes d'argent par l'intermédiaire de la caisse nationale des télécommunications, par exemple, c'est-à-dire au prix normal, au lieu de les payer 20 ou 25 p. 100 plus cher, comme c'est le cas actuellement ?

Avant que vous ayez présenté oralement votre projet de budget, j'avais préparé quelques critiques à son égard. Un instant, je me suis demandé si je n'étais pas animé de mauvaises intentions. A la réflexion, ces critiques m'ont paru justifiées. Il s'agit des goulets d'étranglement qui se forment à certains endroits.

D'abord, les crédits de fonctionnement, et plus particulièrement les crédits pour le personnel, sont disproportionnés avec les crédits d'équipement. Or l'insuffisance de l'effectif des personnels vous conduit à recourir exagérément à la sous-traitance. Celle-ci coûte cher : la dépense supplémentaire utilisée pourrait servir à accroître les effectifs.

La formation du personnel, autre goulet d'étranglement, est aussi une conséquence de l'insuffisance des moyens de fonctionnement. Depuis deux ans, on forme 1 500 ou 2 000 techniciens par an et, si le nombre des centres de formation augmente, parallèlement la durée de la formation se rétrécit, elle, de neuf à cinq mois. On donne d'un côté et l'on retire de l'autre.

En outre, ces centres de formation ne permettent pas d'initier les stagiaires aux techniques électroniques. Ils ne forment que pour l'électromécanique. Actuellement, la formation élec-

troniques, c'est l'affaire de deux ou trois semaines, durée généralement considérée par la suite comme trop largement insuffisante.

Dans votre budget, l'effort de formation n'est pas à la mesure des besoins. Il doit donc être accru.

Ce goulet d'étranglement devrait vous inciter à faire preuve de davantage de prudence quand vous fixez vos objectifs pour la construction de lignes nouvelles. Vouloir installer de nouvelles lignes à tout prix, sans s'assurer ni des conditions de leur maintien ni même de la nécessaire amélioration de la qualité des services, peut conduire à éprouver des déceptions.

Le Gouvernement a décidé de concéder l'exploitation et la commercialisation du réseau public de transmissions de données par paquets ou « Transpac » à une société d'économie mixte, qui reste d'ailleurs encore à créer. L'Etat détiendrait deux tiers des parts ; les coopératives d'utilisateurs, les entreprises et les banques, un quart, et le personnel 10 p. 100 des parts environ.

La participation majoritaire de l'Etat n'empêche pas ce service public de se trouver réduit à la condition de sous-traitant. En effet, il est mis au service d'une société qui sera inévitablement dominée par les grands groupes financiers et les constructeurs des appareils d'informatique, tels que T. I. T. et T. R. T. Ceux-ci considèrent l'exploitation et la commercialisation de cette technologie de pointe comme un moyen facile de réaliser des profits importants. Le service public supportera les investissements consécutifs à la réalisation du réseau Transpac mais il deviendra l'exécutant d'une société. Il assurera la maintenance, l'entretien, la sécurité et la permanence des équipements et des circuits. A l'Etat, les investissements lourds et peu rémunérateurs ; au secteur privé, l'exploitation génératrice de profits.

Cette situation, qui ne s'était encore jamais produite, est une atteinte à l'unité du réseau général de télécommunications et à la maîtrise du service public. La concession de l'exploitation du réseau Transpac à une société ne s'imposait nullement, ni financièrement, puisque l'essentiel des investissements sera consenti par l'Etat ; ni techniquement, puisque les études conduites au niveau du secrétariat d'Etat ont montré que cette procédure engendrerait certains inconvénients ; ni du point de vue du personnel, puisque les effectifs nécessaires seront inférieurs à cent agents en 1977, à deux cents en 1980, et ils ne dépasseront pas trois cents agents en 1985.

Dans ces conditions, on est en droit de s'interroger sur les véritables motivations du Gouvernement, surtout lorsque l'on sait que les décisions ont été prises lors de la réunion d'un conseil interministériel restreint présidé par M. Giscard d'Estaing, l'homme politique qui le premier a nettement exprimé, en 1969, des thèses sur la gestion des télécommunications qui conduisent à la privatisation du service public.

M. Georges Frêche. Très bien !

M. Roger Duroure. Cette politique ne risque-t-elle pas de conduire à faire passer Téléystème sous le contrôle d'un groupe bancaire par le biais de l'augmentation du capital de cette société ?

La multiplication des filiales à capitaux publics ou semi-publics est un autre aspect important de cette évolution. Elle se traduit par une « débudgétisation » des activités des télécommunications dont le but — à tout le moins l'effet — peut être de les soustraire demain au contrôle du Parlement et de la Cour des comptes.

Pourriez-vous nous donner des informations sur l'évolution de Téléystème depuis sa création, il y a plus de quatre ans ?

Il s'agit d'une sous-filiale de France-Cables, ce qui exclut tout contrôle public. Spécialisée dans l'informatique, elle est chaque année en déficit, de sorte qu'elle a mangé son capital et ne survit qu'à coup de subventions, plus ou moins déguisées, de l'Etat.

Prévue pour fournir des services informatiques à l'administration, Téléystème a étendu son activité au marché privé où ses prix trop bas se traduisent par des pertes d'exploitation, ce qui équivaut à subventionner les clients privés !

Pour quelles raisons laissez-vous faire ? Est-ce de la négligence ou de la complaisance ? En l'occurrence, l'absence de contrôle par le Parlement autorise à formuler toutes les hypothèses. Il paraît indispensable que vous nous informiez.

J'en viens à la politique industrielle dans le domaine des télécommunications.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Duroure, car vous parlez depuis douze minutes alors que vous ne vous étiez inscrit que pour cinq.

M. Roger Duroure. Je vais terminer, monsieur le président.

Sous la haute impulsion du Président de la République, le Gouvernement a entrepris une restructuration de l'industrie des commutateurs, qui s'est traduite par une concentration sous l'égide de Thomson et de la C. G. E., désormais chefs de file dans cette branche, à l'intérieur de l'hexagone.

Du même coup, s'est réalisée une francisation de cette industrie, que le Gouvernement a présentée comme une réussite de notre effort d'indépendance industrielle.

Or quel est le bilan de l'opération ?

Alors que tous les pays s'attachent à s'équiper d'un matériel unique pour une capacité donnée, et que l'industrie française disposait dans le domaine de la commutation électronique d'un modèle E 10, relevant de la technologie la plus avancée et déjà opérationnel, nous nous retrouvons maintenant avec trois systèmes électroniques, en plus des deux systèmes électromécaniques. Cette multiplicité des systèmes entraîne des complications, des dépenses supplémentaires et, évidemment, du gaspillage.

Quant à la société Le Matériel téléphonique achetée par Thomson, elle dispose d'un appareil, le Métaconta 11 F, qu'elle prétend vendre à l'étranger dans de grandes proportions.

Mais il se trouve qu' I. T. T., par l'intermédiaire de sa filiale C. G. C. T. et de sa filiale belge, pourra vendre très bientôt un matériel perfectionné le 10 C, qui déclasserait automatiquement le 11 F. On se demande comment Thomson c'est-à-dire L. M. T. pourra parvenir à vendre un matériel concurrencé par un autre plus perfectionné. Il semble que la conquête des marchés étrangers par le 11 F ne soit qu'un leurre.

Enfin, vous vous êtes complaisamment étendu sur ce que vous considérez comme une réussite exemplaire. Mais il est symptomatique que vous ayez dû aller chercher dans la presse étrangère les louanges que vous nous avez rapportées, comme si vous aviez conscience que cette réussite n'est pas d'une évidence aveuglante.

Car la presse française, hélas ! — et je me réfère à certains journaux reconnus pour sérieux et dont les collaborateurs ont une compétence qui ne peut être mise en doute — n'a pas été saisie par le même émerveillement.

Vous savez aussi les réserves profondes que suscite cette opération dans vos propres services, qui portent ce jugement sévère : incohérence, et par voie de conséquence, gaspillage.

C'est une ombre très regrettable dans le tableau idyllique que vous nous avez présenté tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette.

M. Maurice Cornette. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez présenté avec beaucoup de clarté et de précision vos crédits pour 1977, nous permettant ainsi de délibérer convenablement sur un projet important, non dépourvu d'ailleurs de technicité.

Il s'agissait pour vous de concrétiser, notamment en matière de télécommunications, les programmes d'action prioritaires que nous avons approuvés ici même il y a quelques mois. Vous avez à cette occasion suscité bien des envies et certains — dont nous ne sommes pas — ont peut-être estimé que l'on vous faisait la part trop belle.

En réalité, il s'agissait de fixer des objectifs ambitieux pour les grands services publics que constituent chez nous la poste et les télécommunications et de mettre à votre disposition les moyens de cette politique. Tel nous paraît bien le sens du projet de budget pour 1977.

Il n'est pas excessif à nos yeux de dire que la valeur d'une nation moderne, dynamique, compétitive — ce qu'est et doit être la France — se mesure pour une grande part à la valeur quantitative et qualitative des moyens de communication de toute nature qu'elle offre à ses citoyens.

On a beaucoup épilogué — ici ou ailleurs — sur nos retards en cette matière ; ils étaient réels. Voici, depuis au moins deux ans, que toutes les chances nous sont données ; il nous appartient de les saisir.

Je voudrais insister plus particulièrement sur la politique industrielle des P. T. T. que notre pays vient de définir. Elle est justifiée par l'ampleur des programmes d'investissements en matière de télécommunications et par le développement progressif et nécessaire de la commutation électronique et des nouveaux matériels de haute technicité. Elle est fondée sur la restructuration des entreprises et elle vise à offrir à tous les Français un téléphone de qualité et à renforcer la compétitivité de nos techniques et de notre industrie, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Les conséquences de ce plan pour notre économie générale et notamment pour l'emploi nous semblent très intéressantes. Les créations d'emploi — sur le plan régional bien souvent — consécutives aux travaux de lignes pourraient être triplées de 1975 à 1980, passant de quelque 10 000 à 30 000 ou 32 000, selon les estimations, pour le secteur sous-traitant ; globalement, le nombre des emplois des fournisseurs des télécommunications devrait croître de 40 000 unités de 1975 à 1980 et la part de l'exportation de notre secteur passer de 13 p. 100 aujourd'hui, à 30 p. 100 en fin de plan.

Ce sont là des données qui ne peuvent laisser indifférent aucun parlementaire et je dirai même aucun Français.

Des choix judicieux ont effectivement été opérés en matière de matériels lors du conseil interministériel de mai 1976 — vous nous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat — notamment pour les systèmes AXE, Métaconta et E 10.

Dès 1980, la commutation électronique va atteindre, dans notre pays, le niveau de 50 p. 100 contre 5,6 p. 100 en 1975. Une industrie forte s'est restructurée autour des deux grands groupes C. G. E. et Thomson, fort heureusement aiguillonnés d'ailleurs par le maintien dans notre pays d'une filiale dynamique d'I. T. T., la C. G. C. T.

Nous avions souhaité, ainsi que l'ont souligné nos rapporteurs, notamment mon collègue et ami M. Wagner, des informations précises sur les conditions et les conséquences de ce que l'on a déjà baptisé la « francisation » des filiales, des outils de production mais surtout — car c'est cela qui nous intéressait — des capacités de recherche et de développement.

Au bénéfice des précisions que vous nous avez fournies, nous estimons que les conditions sont réunies pour faire de notre industrie un secteur de fort développement, de haute technicité et de bonne compétitivité. C'est d'ailleurs déjà le cas, pour une large part, mais ce doit l'être plus encore dans les années à venir.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que la détermination dont vous faites preuve, alliée aux puissants moyens que la nation met en œuvre, assure le succès de cette vaste entreprise d'intérêt national.

Vous avez rappelé les actions en cours et celles que vous comptez développer au niveau de votre département ministériel pour améliorer la vie quotidienne des Français.

Elu d'une région que vous avez quelques raisons de bien connaître — le Nord-Pas-de-Calais — j'y déplore un niveau de liaisons téléphoniques médiocre par rapport au niveau moyen national, en dépit de l'opération-pilote d'automatisation intégrale décidée pour cette région en 1968, mais retardée et débordée constamment par les demandes.

Peut-être celles-ci auront-elles bientôt d'autres réponses que les libellés laconiques et bien connus : « Nos moyens en personnel et en matériel ne nous permettent pas de... » ou encore : « La saturation des installations desservant votre secteur ne nous permet pas de... »

Vous avez assigné, pour notre région, des objectifs ambitieux : un parc téléphonique multiplié par quatre en 1982 ; dès 1977, 750 millions de francs d'investissements réalisés par l'administration des télécommunications, soit un accroissement de plus de 50 p. 100.

Déjà, nous observons des améliorations qualitatives dont les usagers sont conscients : le taux d'efficacité des communications locales, selon les normes admises, s'est établi à 70 p. 100 ; il est d'ores et déjà proche de l'objectif national du VII^e Plan. La vitesse de relève des dérangements est, pour 80 p. 100 d'entre eux, déjà ramenée dans notre région à vingt-quatre heures, rarement plus. Je rends ici un hommage tout particulier au personnel de vos services, à tous les échelons, qui allie compétence, serviabilité et dévouement.

La coordination entre les différents intervenants dans l'exécution des programmes de travaux mérite votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat. Il arrive que des chantiers de pose soient ouverts et que les câbles soient absents, que les câbles attendent dans des parcs, tandis que les chantiers de pose sont ailleurs. L'exemple anecdotique est celui du prioritaire, enfin informé que son domicile sera raccordé au mois d'avril : au mois de juin, l'équipe chargée de l'opération se présente mais s'en retourne, le support mural qui devait être posé par une entreprise n'étant pas en place. C'est finalement en septembre que les choses finissent par s'arranger. C'est, j'en conviens, le petit côté des choses. Mais, pour ceux qui s'impatientent depuis longtemps dans les files d'attente, et pour l'opinion publique toujours sourcilieuse, comme nous-mêmes, c'est aussi sur des incidents de ce genre que se forme le jugement.

Une nouvelle fois, monsieur le secrétaire d'Etat — je l'espère du moins — notre région serait choisie, d'après mes informations, pour le démarrage de services nouveaux tels que le système « curosignal » d'appels de personnes — déjà en service dans le Nord — ou la téléconférence dont l'exploitation commerciale doit commencer à Lille dès le début de 1977.

M. Henri Lucas. Juste avant les élections !

M. Maurice Cornette. Vous savez combien notre région offre de potentialités territoriales, technologiques, humaines. Vous connaissez les difficultés structurelles auxquelles, en plus des conditions conjoncturelles, elle est exposée.

Vous engagez au niveau national, et nous y sommes sensibles, une vigoureuse politique de déconcentration de vos services.

Plusieurs établissements des P.T.T. vont être installés dans les régions, et, nous l'espérons, dans le Nord. Il en serait ainsi du centre régional d'enseignement technique que vous pourriez programmer dans la ville nouvelle de Lille-Est et dont, me dit-on, vous poseriez prochainement la première pierre.

M. Georges Frêche. Avant le mois de mars ! (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Maurice Cornette. J'espère être bientôt à vos côtés pour le lancement du futur institut national des cadres techniques des télécommunications.

Ayant évoqué les capacités et les légitimes aspirations de notre région, je terminerai par un souhait.

Puissent les techniques de pointe que constituent l'informatique et les télécommunications, ainsi que les fabrications entraînées par la politique industrielle nouvelle dont vous avez la responsabilité, élire domicile dans la région Nord-Pas-de-Calais, qui le mérite.

De cet espoir, vous aurez la volonté, j'en suis convaincu, de faire une prochaine réalité. Nous faisons confiance à vos qualités et à votre dynamisme et dès aujourd'hui nous vous témoignerons notre confiance en approuvant votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Frêche.

M. Georges Frêche. Monsieur le secrétaire d'Etat, après ce qu'ont dit, d'autres problèmes, mes collègues et amis Maurice Blanc et Roger Duroure, je voudrais appeler votre attention, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, sur les conditions de vie, de rémunération et de recrutement des travailleurs des P.T.T.

Point d'orgue et point de départ de toute intervention sur ce point : le scandale des non-titulaires. Sans y insister longuement, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le faire lundi dernier devant le secrétaire d'Etat à la fonction publique, je voudrais rappeler que l'administration des postes et télécommunications se distingue tout particulièrement dans ce domaine.

Il convient de souligner l'atteinte permanente au statut de la fonction publique que constituent les quelque 100 000 agents hors statut, représentant le quart de l'effectif total. Quel excellent moyen de pression a le pouvoir sur ce personnel taillable et corvéable à merci dont la situation, si j'ai bonne souvenance de notre législation, est tout à fait illégale ! Je serais étonné qu'une loi permette l'utilisation de ces agents hors statut pendant vingt ou vingt-cinq ans car il ne s'agit pas de vacataires embauchés pour des besoins non permanents, mais de gens qui ne relèvent pas du statut de la fonction publique et qui ont des fonctions permanentes. Même illégale, cette situation est devenue tellement courante que chacun finit par s'y habituer, sauf peut-être ceux qui la subissent.

Il est donc urgent de faire cesser rapidement cette situation, en particulier dans les postes et télécommunications.

Permettez-moi de regretter aussi, monsieur le secrétaire d'Etat l'insuffisance des effectifs, non-titulaires et titulaires confondus.

Dans ce budget, 12 000 créations de postes de titulaires et d'auxiliaires sont annoncées. Cela représente une diminution très nette par rapport à l'effort enregistré l'année dernière.

Cette régression est à rapprocher des propos du rapporteur, M. Wagner, qui relève, dans son avis, l'accroissement considérable de la productivité de l'ensemble des employés des P.T.T. qui atteint 10 p. 100 par an en moyenne, depuis 1974, pour les agents des télécommunications.

Ce sont, en fait, 50 000 emplois qui devraient être créés si l'on tenait compte d'une triple nécessité.

Tout d'abord, il faudrait réduire les cadences sur un certain nombre de postes et améliorer la qualité du service. Je citerai à cet égard l'exemple de Montpellier, ville dont je suis le député. J'ai eu l'occasion de vous écrire, monsieur le secrétaire d'Etat,

pour appeler votre attention sur les conditions de travail des opératrices du centre de Montpellier. Il m'a été donné beaucoup d'espoirs, mais je constate peu de résultats depuis deux ans.

Ensuite, il conviendrait d'augmenter le nombre des agents permanents du volant de remplacement, qui est actuellement insuffisant.

Enfin, comme l'ont déjà réclamé mes collègues, il serait nécessaire de reprendre un certain nombre de tâches confiées au secteur privé, qu'il s'agisse de la poste ou des télécommunications.

A cet égard, je constate que depuis plus d'une dizaine d'années, avec une constance systématique et inexorable, on cherche par tous les moyens à faire sortir du cadre de la fonction publique ce service public par excellence, qui fut l'un des premiers, si j'en crois les historiens du droit, dès le xvi^e siècle, à devenir monopole d'Etat, d'abord royal, puis républicain.

Je garde encore en mémoire mon effarement de jeune parlementaire découvrant, lors des travaux de la commission d'enquête sur le téléphone, un certain nombre de pratiques. Depuis lors, je n'ai pas l'impression que tout cela ait beaucoup changé !

M. Henri Lucas. C'est vrai !

M. Georges Frêche. Je serais même tenté de croire que l'on utilise de plus en plus les sociétés extérieures aux services publics et que le démantèlement s'accroît.

Je voudrais dénoncer enfin l'insuffisance également scandaleuse des rémunérations. J'en parlais tout à l'heure à l'un de mes collègues de la majorité qui n'estimait pas très original d'évoquer l'insuffisance des rémunérations des agents des P.T.T. Certes, ce n'est pas original, mais pour ceux qui touchent de maigres salaires, la question est importante.

En avril 1976, 45 000 titulaires — 15 p. 100 du total — percevaient moins de 2 000 francs par mois ; 181 500 titulaires — 60 p. 100 des effectifs titulaires — et la totalité des auxiliaires touchaient moins de 2 500 francs par mois.

Au total, pour l'année 1976, les salaires auront augmenté de 9 p. 100, aucune autre augmentation n'étant prévue avant la fin de janvier 1977, ce qui signifie, monsieur le secrétaire d'Etat, une baisse du pouvoir d'achat.

Rappelons en effet que l'indice gouvernemental des prix à la consommation, qui ne reflète que partiellement la hausse réelle des prix, indique déjà, pour les neuf premiers mois de l'année, une progression de 7,5 p. 100.

Je noterai également la faiblesse et l'insuffisance du budget social qui, s'il progresse en valeur absolue, ne représente cependant plus que 0,9 p. 100 du budget global. Cela est particulièrement net dans le domaine du logement.

Après avoir évoqué le problème des titulaires, celui des effectifs et celui des rémunérations et du budget social, je vous présenterai quelques considérations sur les conditions de vie difficiles, à bien des égards, des personnels et des agents des postes et télécommunications.

Citons d'abord le problème particulier des ouvriers d'Etat, qui ont fait grève le 9 novembre pour obtenir l'application de la réforme promise en 1974 par votre prédécesseur M. Lelong. A l'époque, on avait prévu une refonte de leur carrière, de façon qu'ils soient considérés comme techniciens adjoints. Il serait temps que les promesses soient tenues !

Citons l'obligation faite à une partie importante du personnel de se déplacer, pour obtenir une titularisation ou un avancement, en région parisienne où les conditions de vie sont particulièrement difficiles : absence ou insuffisance de logements, éloignement des lieux de travail, alors qu'une partie importante de ce personnel pourrait être titularisée sur place.

Les mesures prévues pour l'hébergement des jeunes agents sont d'ailleurs très insuffisantes et, en tant qu'élus d'un département du midi de la France, je sais combien sont cruels les changements de région et la séparation de leur famille.

Citons également, dans le domaine des rémunérations, les écarts trop importants entre les primes de rendement suivant le niveau hiérarchique, qui peuvent varier de un à trente.

Citons encore le malaise du personnel devant les recrutements importants d'agents contractuels, sous prétexte que le personnel de l'administration serait incompetent dans certains domaines.

Outre que cette affirmation est loin d'être vérifiée, ce raisonnement conduit à mettre en question la compétence du personnel et la qualité de la formation continue assurée au sein du ministère, ce qui n'est pas justifié. Faites confiance, monsieur le secrétaire d'Etat, à vos fonctionnaires et aux services publics. Ils ont déjà, et depuis toujours, la confiance des Français.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne répond pas aux attentes légitimes des 400 000 Français et de leurs familles qui servent les postes et les télécommunications.

Il ne répond pas non plus aux souhaits du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait vous orienter résolument vers la titularisation effective des agents hors statut; vers le renforcement des effectifs et donc de la qualité du service rendu aux usagers; vers le relèvement des rémunérations, surtout les plus basses; vers le renforcement du budget social en valeur relative et vers l'amélioration des conditions de vie et de carrière des personnels.

Je terminerai, si vous me le permettez, sur une note d'humour. J'ai eu l'occasion, avant de préparer mon intervention, de rencontrer un certain nombre de vos personnels, y compris du ministère, et j'ai constaté l'intérêt qu'il attachaient tous, grâce à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, à la région du Nord.

Ils aiment cette région et continueront certainement de l'aimer. Ils accepteront volontiers d'y travailler pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, mais pas toujours!

Permettez-leur d'exercer leur métier dans d'autres régions de France, dans le Midi, par exemple. Ils vous en seront reconnaissants car ils ne sont pas, eux, candidats à Lille! (*Sourires.*)

Cela n'est qu'une boutade, et je reviens à l'essentiel: le budget que vous nous présentez n'est pas celui que nous souhaitons. Vous comprendrez donc que le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne puisse le voter (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le secrétaire d'Etat, le temps n'est plus où le mauvais fonctionnement du service des postes et télécommunications, spécialement du téléphone, donnait à nos meilleurs chansonniers le sujet de leurs meilleurs sketches.

Un effort réel a été poursuivi depuis plusieurs années par vos prédécesseurs et par vous-même pour apporter à ce secteur essentiel de notre économie les équipements de pointe et les possibilités de fonctionnement, sans lesquels il ne pourrait pas rendre les services qu'est en droit d'en attendre un grand pays moderne.

Je tiens tout particulièrement à rendre hommage aux efforts que vous avez personnellement consentis depuis votre arrivée avenue de Ségur. Je puis souligner en particulier le soin avec lequel vous avez tenu à apporter rapidement satisfaction à toutes les demandes que nous vous avons présentées au nom des prioritaires, tels que les médecins et les sages-femmes, ou qui visaient des cas sociaux ou humains concernant des isolés ou des malades gravement atteints et que, seul, le téléphone pouvait relier au monde extérieur.

Le fait que votre budget, en pleine période d'austérité financière, enregistre une augmentation d'un quart par rapport à l'année dernière montre bien que le Gouvernement est, comme vous-même, conscient de la nécessité de rattraper le retard accumulé en plusieurs décennies.

Mais on ne surmonte pas en quelques années un handicap considérable comme celui qui nous plaçait naguère presque au dernier rang des pays d'Europe occidentale pour les télécommunications.

Il est donc juste de rappeler que des efforts importants restent à faire pour émerger, en matière de télécommunications, au rang qui devrait être celui de la France.

Au cours de ce débat, certains députés ruraux ont souligné avant moi les difficultés qu'ils éprouvaient dans leur région, et je pense que vous leur apporterez les réponses qu'ils attendent.

Pour ma part, c'est plutôt des difficultés propres à notre capitale que je voudrais vous entretenir, puisque je suis député de Paris.

Je n'ignore certes pas les efforts qui ont été entrepris, notamment dans mon arrondissement — le XVI^e — avec la construction de nouveaux centraux comme le central Murat et celui de l'avenue Foch réalisé à grands frais.

Je sais aussi que certaines rénovations ont été entreprises rue des Sablons, au central Kéber-Passy.

Qu'il me soit permis, néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, de souligner la grande misère du central Auteuil-Jasmin-Trocadéro qui est l'un des plus vieux de Paris et reste encore équipé d'un matériel rotary à bout de souffle que j'ai eu la curiosité d'aller voir et dont j'ai pu constater le piteux état. Son rendement est médiocre, son entretien est de plus en plus coûteux, et il est grand temps de le réformer et de mettre en place un matériel plus moderne.

Par ailleurs, je tiens à souligner les difficultés qui entravent le bon fonctionnement de votre administration dans le XVI^e arrondissement et qui sont dues à la cherté des terrains, dont vous n'êtes pas responsable, mais dont il faut tenir compte.

Les inconvénients apparaissent à plusieurs niveaux.

D'abord, il est difficile, pour votre administration, de trouver les espaces nécessaires pour installer tant les équipements que les accessoires, notamment les garages. Par exemple, le garage du central Auteuil est très insuffisant; il est apparemment très difficile de trouver des espaces pour garer les véhicules de votre administration.

Mais l'exploitation n'est pas seule à présenter des difficultés. Le personnel, lui, pose un problème humain.

En effet, dans les arrondissements de Paris, et spécialement dans le XVI^e, il est très difficile de loger le personnel à proximité du lieu de travail, ce qui provoque, dans les familles, soit des séparations, soit des éloignements, qui sont source de fatigue et rendent le travail plus pénible.

Il s'agit donc à la fois d'une question humaine et d'une question d'efficacité.

Il conviendrait qu'un effort particulier fût entrepris pour permettre aux personnels de l'administration des postes et télécommunications de résider à une distance raisonnable de leur lieu de travail.

Je dirai maintenant quelques mots des bureaux de poste.

Tout à l'heure, un orateur a parlé de la grande misère des bureaux de poste ruraux. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas les seuls qui demandent à être transformés. Par exemple, dans le quartier très bourgeois de la place Victor-Hugo, nous avons le privilège, monsieur le secrétaire d'Etat, de disposer d'un des bureaux de poste les plus anciens et les moins modernisés de Paris; un effort pourrait être consenti en vue de rénover ce que l'on peut considérer comme un vestige du passé.

Mais je ne saurais conclure sans rendre un hommage particulier à votre personnel. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises.

Pendant l'été, en plein mois d'août, j'ai pu appeler votre attention sur l'excellent fonctionnement du service des postes qui a été particulièrement apprécié par les Parisiens demeurés dans notre ville. Il me paraît bon de le rappeler au moment où nous allons voter votre budget.

Je tiens donc ce soir, monsieur le secrétaire d'Etat, à souligner le dévouement, la compétence et l'efficacité de votre personnel. Je suis persuadé que, comme moi, vous en êtes conscient et que ce budget vous permettra d'apporter des améliorations sur les points que je vous ai très brièvement signalés. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Compte tenu de l'heure et du grand nombre de députés qui vont m'écouter (*Sourires*), je serai très bref. D'ailleurs, certaines questions ponctuelles appellent plutôt des réponses écrites.

Ma tâche sera facilitée par la différence que j'ai notée entre les interventions des membres de la majorité et celles des députés de l'opposition.

Monsieur Lucas, vous m'avez dit que je vous inquiétais. Vous avez fait, monsieur Maurice Blanc, la même réflexion, mais vous vous êtes, vous, exprimé en noir et blanc; vous avez employé le langage du photographe.

Vous êtes perpétuellement inquiets de ce que nous faisons, mais ne comptez pas sur nous pour vous guérir de cette maladie. Vous ne pouvez compter que sur vous seuls! Vous faites tant preuve d'autosatisfaction!

En revanche, M. Briane a trouvé en Mme Fritsch une parfaite ambassadrice pour me rapporter ses propos, qui m'ont particulièrement touché, comme ceux de M. Daniel Goulet d'ailleurs.

Vous savez, madame, combien les problèmes sociaux sont essentiels à mes yeux comme aux vôtres. Il nous faut les résoudre. J'ajoute même que nous devons mettre tous les progrès de la technique, de la science et de l'industrie au service de l'homme qui travaille.

Par conséquent, la politique de recrutement, la politique d'accueil, la politique du personnel sont commandées par une certaine philosophie de l'homme qui doit vivre en société.

Vous avez, monsieur Lucas, prétendu que, en fait, les crédits de fonctionnement diminuaient. Or une simple comparaison avec le budget de 1976 montre qu'ils sont en augmentation de 15,3 p. 100 pour la poste et de 29,1 p. 100 pour les télécommunications.

Quant à vos propos relatifs à l'unité de mon administration, le procès d'intention était manifeste, et il s'agit d'un procédé que je méprise profondément.

M. Henri Lucas. C'est pourtant une formule qui vous est chère et que vous utilisez souvent à l'encontre de vos personnels !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Monsieur, je ne vous ai pas interrompu lorsque vous êtes intervenu. Alors, après le procès d'intention, essayez de faire preuve d'un peu de délicatesse. La délicatesse, c'est aussi l'art de savoir jusqu'où on peut ne pas aller trop loin.

Pourquoi toujours nous accuser de dissimuler de mauvais desseins ? Nous croyons tout autant que vous à la nécessité de l'unité des postes et télécommunications. Nous le répétons sans cesse et nous la maintenons.

Vous avez également parlé de Transpac. Il s'agira d'une société d'économie mixte dans laquelle l'Etat détiendra 72 p. 100 du capital. Elle sera donc placée sous le contrôle absolu du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

Mais si les activités de Transpac recouvrent des tâches administratives par tradition, elles recouvrent également un domaine qui dépasse largement le cadre du monopole des télécommunications : celui de l'informatique.

Vous avez ensuite évoqué les postes téléphoniques que nous achetons au Canada. Mais pourquoi ne pas avoir parlé de ceux que nous importons de Pologne ? Certes, je reconnais que nous sommes obligés d'acheter des téléphones, car actuellement nous n'en fabriquons pas assez.

Mais nos relations commerciales avec les Polonais sont différentes de celles que nous entretenons avec les Canadiens. En effet, nous avons traité différemment le problème avec ces derniers : nous fabriquons en France des postes sous licence canadienne. Nous n'avons pas utilisé la même formule avec les Polonais.

Vous avez enfin mis l'accent sur le monopole postal. Crôyez bien que nous le défendons ; mais il est nécessaire de préciser ce qu'il recouvre, car certains objets de correspondance n'existaient pas lors de son instauration, et je pense par exemple aux supports informatiques.

Nous essayons actuellement de mettre au point une définition juridique précise de ce monopole. Cette entreprise devrait être menée à bien avant la fin de cette année.

De toute façon, dans tous les cas où nous avons la preuve concrète qu'il y a eu violation du monopole, nous engageons des poursuites.

Monsieur Maurice Blanc, vous vous êtes adressé à l'électronicien que je suis. Nous avons peut-être au moins des électrons communs, à défaut de programme. (Sourires.) Mais vous avez nié mes qualités de photographe, et je le regrette. Méfiez-vous ! car, si je ne suis pas photographe, je suis musicien et j'ai de l'oreille ; cela m'a permis de reconnaître dans votre chanson quelques couplets d'un programme commun qui ne m'ont pas appris grand-chose.

Mais pourquoi, après tant de gentillesse au départ, avoir immédiatement enlevé la mouche de votre fleuret pour parler de budget incohérent ? Parler de politique incohérente, cela passe encore, car tout dépend de la manière dont on conçoit l'incohérence. Mais vous avez prétendu que l'intérêt général du pays ne m'intéressait pas.

Monsieur Maurice Blanc, vous n'avez pas le monopole de l'intérêt du pays, que j'aime tout autant que vous. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je puis vous assurer que, lorsque je travaille, je n'ai qu'un seul souci : l'intérêt des Français, celui de mon pays, exactement comme vous ! Alors ne nous battons pas à ce niveau-là ; un tel conflit ne grandit ni celui qui est insulté ni celui qui insulte.

M. Maurice Blanc. J'ai posé des questions, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Vous me dites que vous vous posez la question ? Vous ne devriez même pas vous la poser. Quand on est l'élu du peuple, monsieur, on ne voit que l'intérêt du pays.

M. Maurice Blanc. Vous m'avez mal compris, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai dit que je vous avais posé des questions ; et j'attends les réponses.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Pour l'instant, je suis en train de reprendre les termes de l'exposé que vous avez fait tout à l'heure.

Je vous ai dit que vous aviez douté que mon action fût commandée par l'intérêt du pays, et j'ai affirmé que cela n'était pas digne de cette tribune et de vous notamment.

S'agissant du financement, vous aviez manifestement arrêté les termes de votre intervention avant de m'entendre. J'ai expliqué les modalités de ce financement « à déterminer ». Mais peut-être avez-vous mal compris ? « à déterminer » ne signifie pas définitivement « indéterminé ».

En d'autres termes, si je fais des photos un peu trop blanches, les vôtres sont, en revanche, trop noires. Tout compte fait, je préfère les positifs aux négatifs. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Par ailleurs, vous m'avez parlé de ventes par correspondance. Or vous savez très bien que le trafic concernant les entreprises de vente par correspondance n'est pas protégé par le monopole, comme c'est le cas pour les lettres. L'administration des postes se trouve donc là dans un domaine concurrentiel.

En outre, je dois déclarer en toute honnêteté que mon administration a été conduite à différencier les tarifs appliqués à ce trafic pour tenir compte de la collaboration effective apportée à la poste par des entreprises de vente par correspondance en ce qui concerne le tri préalable, l'enlissage, le groupage, les conditions de dépôt, etc.

Enfin, en application de l'article 7 du décret du 13 décembre 1974, le secrétariat d'Etat a été autorisé, pour tenir compte de l'évolution des coûts, à augmenter les tarifs appliqués au trafic en question, indépendamment des décrets de taxe généraux.

C'est ainsi que deux majorations de taxe applicables à ce trafic ont été prévues par l'arrêté du 25 mars 1976 : l'une est intervenue le 1^{er} juillet 1976 ; l'autre interviendra en 1977.

D'ores et déjà, les tarifs appliqués ne sont pas déficitaires et couvrent entièrement les prix de revient. Le système appliqué permettrait de maintenir cette situation.

M. Goulet a évoqué les problèmes de personnels, que j'ai traités en répondant à Mme Friisch. Je n'y reviens pas.

Au sujet de la presse et des services financiers, j'ai déjà donné les indications nécessaires lorsque j'ai répondu à MM. les rapporteurs.

Quant à la présence postale dans les milieux ruraux, c'est un point qui, à mes yeux, est fondamental.

Il s'agit en effet de la présence de l'administration française dans les moindres communes du pays, et les expériences polyvalentes que nous tentons ont pour principal objet de maintenir partout une antenne administrative au service des Français et des Françaises. Bien entendu, nous utilisons l'infrastructure actuelle que constituent les bureaux de poste. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Vous m'avez dit que, dans certains cas, l'un des deux services qui composent la « maison » unique des postes et télécommunications pouvait paraître défavorisé. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de la poste.

Mais, il y a une dizaine d'années, les télécommunications accusaient un retard tel qu'elles étaient, en fait, les enfants défavorisés de cette grande maison. Si l'effort que nous consentons actuellement semble privilégier les télécommunications, alors c'est que la poste française est l'une de celles qui fonctionnent le mieux dans le monde, que nos télécommunications avaient, sur beaucoup de pays industrialisés, un retard considérable qu'elles rattraperont dans les trois à cinq ans qui viennent.

Par conséquent, nous ne faisons pas une faveur particulière aux télécommunications en accentuant notre effort les concernant.

Mais il est certain que, dans un tel domaine, il faut toujours être attentif. L'histoire de l'enfant prodigue est là pour nous le rappeler : les plus anciens parmi les mieux aimés peuvent croire qu'ils sont un peu délaissés quand on s'occupe du dernier venu.

En tout cas, sachez que, pour ce qui me concerne, il n'y a pas deux poids et deux mesures : j'aime tout autant servir les postiers que les télécommunicants.

Madame Moreau, vous m'avez parlé des femmes employées dans les P. T. T.

Je puis à cet égard affirmer que, s'agissant des salaires comme de la promotion, aucune distinction de principe n'est faite entre hommes et femmes, et cela ne doit ni vous étonner ni vous choquer.

Je constate d'ailleurs que l'absentéisme pour cause de maladie est en diminution : 16 jours d'absence par agent féminin en 1967 ; 12,7 jours en 1975.

Pour ce qui concerne la garde des enfants, l'action des P. T. T. ne peut constituer qu'un complément à l'aide sociale publique.

J'indique cependant que, pour les enfants de moins de trois ans, des places ont été réservées dans les crèches collectives, des agréments donnés à des gardiennes privées, et que, pour les enfants de trois à six ans, des garderies et des jardins d'enfants ont été créés sur les lieux de travail.

Ainsi, on compte 130 places à Paris; 210 existeront en 1977. Je précise que, pour le placement dans les crèches, notre participation est de 8 francs par jour et par enfant, ce qui représentera 11 600 000 francs en 1977.

Lorsque les agents féminins sont soumis à des cadences soutenues ou à des travaux répétitifs, la durée de leur travail est réduite par rapport à celle des hommes. Par exemple dans les centres téléphoniques et de chèques postaux à Paris, les femmes ne travaillent que 35 heures au lieu de 41 heures.

Je vous remercie, monsieur Duroure, car bien qu'appartenant à l'opposition, vous avez su reconnaître certains faits et admettre que le « train était parti ». J'espère que ce n'est pas mon seul nom qui vous a inspiré cette image ferroviaire. (Sourires.)

Vous avez reconnu que nous étions passés à une vitesse supérieure.

Vous avez, certes, cru discerner quelques ombres dans le tableau, mais croyez bien que je les perçois aussi : je m'efforce de les réduire autant que faire se peut en sachant d'ailleurs toujours que, dans certains domaines, notamment pour ce qui est des problèmes sociaux et humains, nous ne ferons jamais assez. Par conséquent, il y aura toujours des ombres au tableau.

Je ne reviens pas sur la question de l'unité du service public des postes et télécommunications. Il n'y a pas là matière à problème politique. S'agissant, par exemple, des services sociaux régionaux, on a pu discuter de l'utilité d'en faire des services différents pour les postes et pour les télécommunications; mais je suis intervenu directement pour préciser qu'il ne pouvait pas et ne devait pas en être question et j'ai même étendu les pouvoirs des comités sociaux régionaux communs aux postes et aux télécommunications.

Quant aux boutiques de téléphone, dont la dénomination n'est plus exacte, puisqu'elles s'appellent désormais « bureaux publics des télécommunications » elles n'ont d'autre objet que de favoriser les relations avec les usagers; mais il s'agit seulement d'un réseau commercial complémentaire de celui des bureaux de poste.

Au sujet de Télésystème, je préférerais, monsieur Duroure, étant donné l'heure tardive, vous donner toutes précisions en réponse à une question écrite ou orale, car un exposé exhaustif exigerait une dizaine de minutes.

M. Roger Duroure. Ce sera facile, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Cependant, je vous indique brièvement que Télésystème est une filiale de France-Câbles, elle-même filiale de l'Etat. Cette société exploite de manière transparente des centres de calcul de l'administration dont elle commercialise les heures libres, activité dont l'exploitation est équilibrée. Elle assure aussi sur ses propres ordinateurs un service de *time sharing*, dont l'exploitation est encore déficitaire, mais qui offre l'avantage de donner aux P. T. T. la possibilité d'être présents de cette façon sur un marché lié aux télécommunications mais qui n'entre pas dans le cadre du monopole.

Sans le recours à Télésystème, le développement de l'informatique et des télécommunications aurait pris du retard, faute pour l'administration de posséder suffisamment de spécialistes. Mais je répondrai de façon plus complète à une question écrite de votre part.

M. Roger Duroure. Je préférerais une question orale.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. L'une ou l'autre, à votre gré. De toute façon, je vous répondrai.

M. Cornette a évoqué la politique industrielle des télécommunications avec une compétence qui ne m'a pas étonné. Il a insisté — et j'en ai été très heureux — sur la création d'emplois, notamment dans certaines régions.

Le programme d'action prioritaire pour le développement des télécommunications se traduira par une simple croissance des emplois industriels dans les entreprises productrices d'équipements, mais, en revanche, pas d'importantes créations d'emplois dans les entreprises sous-traitantes des télécommunications, dans les secteurs du génie civil, du bâtiment et de la pose des lignes et par une croissance de l'emploi encore difficile à chiffrer aujourd'hui dans les industries des composants électroniques.

M. Maurice Cornette. Combien d'emplois ?

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Globalement, monsieur Cornette, 40 000 à 50 000 emplois seront créés dans l'industrie

au cours du VII^e Plan, auxquels il faut ajouter, bien sûr, les 40 000 emplois qui le seront au sein même de l'administration des télécommunications.

Vous avez également souligné l'effort que nous avons entrepris en faveur des exportations. Les objectifs que nous avons fixés doivent permettre d'accroître substantiellement le carnet de commandes de nos firmes.

Quant à vos chiffres concernant le Nord-Pas-de-Calais, ils sont exacts, notamment pour le centre régional de l'enseignement technique et l'institut national des cadres des télécommunications.

J'ajoute que cette région fera l'objet, en la matière, d'un développement accéléré destiné à rattraper le retard qu'elle a pris par rapport aux autres régions françaises, et non pas, comme certains ont cru devoir le chuchoter, pour des raisons électorales.

On n'est pas toujours candidat à Lille; en tout cas, vous pourriez dire à certains de vos amis, messieurs de l'opposition, que Lille n'est pas fatalement pour eux une terre d'élection.

M. Maurice Blanc. Et Paris ?

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Vous avez bien fait, monsieur Cornette, d'insister sur la nécessaire coordination des travaux à accomplir.

Nos directeurs et nos responsables en ont le souci. Ce n'est pas là une question toujours facile à régler, mais nous y veillerons. D'ailleurs, l'existence d'un plan pluri-annuel nous permettra certainement d'améliorer cette coordination des travaux.

Je remercie M. Bertrand Denis de son intervention. Je retiens, en particulier, ses suggestions concernant le déficit et la franchise de certaines correspondances administratives.

S'agissant du téléphone, il est vrai que plus le nombre d'abonnés augmente plus sont impatients ceux qui doivent attendre pour l'obtenir. Cependant, nous veillons à satisfaire en priorité les cas sociaux, les personnes isolées et les personnes âgées.

M. Frèche m'a parlé des conditions de vie et de recrutement, de l'insuffisance des effectifs, des rémunérations, du budget social. On doit reconnaître, en toute honnêteté, que, dans ces domaines, un effort considérable est fait dans le projet de budget pour 1977, compte tenu de la pénurie actuelle et, par conséquent, des conditions difficiles de l'établissement de ce budget.

M. Gantier a posé des questions concernant la ville de Paris, dont j'ai pris bonne note, et a conclu son intervention en rendant hommage au personnel de l'administration des P. T. T., ce à quoi j'ai été particulièrement sensible. En effet, ces personnels travaillent souvent dans des conditions peu faciles, d'autant que la technique progresse rapidement et qu'ils doivent s'adapter à cette évolution afin d'être davantage au service des usagers, c'est-à-dire des Françaises et des Français. Je tiens à rendre hommage à leur sens du service public.

Par delà les problèmes techniques et industriels évoqués dans cette discussion budgétaire, il est certain que nous voulons tous fondamentalement, les uns et les autres, et quelles que soient nos convictions, en essayant d'avoir des services des postes et télécommunications répondant aux besoins de notre société, permettre aux hommes de mieux communiquer entre eux et, ainsi, par la communication des idées et des pensées, diminuer le sectarisme dans ce monde, et accroître l'affection, l'amitié et l'amour. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 30, au chiffre de 49 140 809 648 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 31, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 21 880 000 000 de francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. MM. Maurice Blanc, Duroure, Frèche et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n° 275 ainsi rédigé :

« Dans le paragraphe II de l'article 31, réduire de 364 millions de francs le montant des mesures nouvelles du budget annexe des postes et télécommunications. »

La parole est à M. Maurice Blanc.

M. Maurice Blanc. Le chapitre 695-05 du budget annexe des postes et télécommunications prévoit l'ouverture d'un crédit de paiement de 364 millions de francs, en progression de 19,73 p. 100 au profit des sociétés de financement des télécommunications.

Nous avons à plusieurs reprises — tout à l'heure encore — dénoncé les conditions dans lesquelles ces sociétés interviennent en matière d'équipement des postes et télécommunications.

Une récente étude de la Cour des comptes a d'ailleurs démontré que l'intervention de ce type de financement privé était, à terme, contraire aux intérêts de l'Etat car elle entraîne généralement des charges supérieures à celles qui résultent d'un financement dans les conditions habituelles.

C'est pourquoi le moment paraît venu de mettre un terme aux interventions de ces sociétés. Dans cet esprit, nous suggérons de supprimer le crédit de 364 millions de francs inscrit à leur profit dans le budget annexe des postes et télécommunications pour 1977.

Notre démarche est d'autant plus justifiée que la situation tendue du budget des postes et télécommunications n'a pas permis au Gouvernement de répondre à des besoins urgents dans le domaine des créations d'emplois.

Si l'Assemblée accepte de supprimer le crédit susvisé, le Gouvernement pourra, par ce biais, soit mieux équilibrer le budget annexe en réduisant son déficit dit « financement à déterminer » — j'ai toujours bien marqué la distinction entre « à déterminer » et « indéterminé » — soit proposer une nouvelle affectation pour ce crédit ainsi disponible qui représente le coût de la création d'environ 7 300 emplois.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement qui a été déposé très tardivement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Cet amendement propose de réduire de 364 millions de francs le montant des mesures nouvelles du budget annexe des P. T. T. Il s'agit en fait de crédits inscrits au budget annexe pour le paiement de la T. V. A. résultant de l'intervention des sociétés de financement.

Dans le régime fiscal des sociétés de financement, l'administration des P. T. T., consommateur final des biens d'investissement financés par les sociétés de financement, doit la T. V. A. sur la totalité des livraisons, étant entendu que, dans ces conditions, elle verse aux sociétés de financement des loyers hors taxe.

Il s'agit donc de charges qu'on ne peut supprimer car les P. T. T. doivent, en tout état de cause, payer la T. V. A. soit sur les investissements fournis, soit sur la location des équipements correspondants.

Des critiques ont été formulées contre les sociétés de financement privées. J'y répondrai en disant que ces sociétés ont été très utiles pour donner un coup d'accélérateur au financement des télécommunications. Mais, au fur et à mesure de l'accroissement des possibilités du budget annexe, le recours aux sociétés privées a décliné ; c'est ainsi qu'après avoir atteint 32 p. 100 des autorisations de programme du budget en 1972, la proportion des crédits destinés à ce recours ne représente plus que 13 p. 100 en 1975, 10 p. 100 en 1976 et qu'elle tombera à 8 p. 100 en 1977.

Mais, même si cette proportion diminue, l'existence de ces sociétés est indispensable pour réussir à financer l'ambitieux programme du développement du téléphone. C'est pourquoi il n'est pas possible de réduire de 364 millions de francs le montant des mesures nouvelles du budget annexe. En tout état de cause, je le répète, les P. T. T. doivent payer la T. V. A. sur leurs achats. Adopter l'amendement serait réduire en fait de 364 millions de francs les investissements des télécommunications.

J'ajoute que si ce crédit devait servir à la création d'emplois complémentaires aux P. T. T. — ce qui paraît être l'objet visé par les parlementaires qui ont déposé cet amendement — ce texte serait contraire aux dispositions de l'article 40 de la Constitution. Il aurait en effet pour conséquence une aggravation des charges publiques dans la mesure où il prévoirait, en substitution d'une dépense non reconductible, la création d'emplois ou l'abondement de charges de personnel qui sont, par nature, reconductibles et qui grèveraient donc tous les budgets ultérieurs à 1977.

Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de bien vouloir repousser l'amendement qui lui est proposé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 275.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 31, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 10 286 056 291 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

Après l'article 72.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 177 présenté par M. Maurice Papon, rapporteur général, et M. Ribes, qui tend à insérer un article additionnel après l'article 72.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant :

« I. — Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 1978, un budget annexe des chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne.

« II. — L'article L. 125 du code des P. T. T. est rédigé comme suit :

« L'administration des postes et télécommunications est dotée de deux budgets annexes :

« — un budget annexe des services de la poste et des télécommunications ;

« — un budget annexe des chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Cet amendement, qui reproduit celui que j'avais présenté en 1971, n'est pas du tout, comme l'un des orateurs a essayé de le faire croire tout à l'heure, l'amorce du démantèlement de la « maison » P. T. T. Ce serait parfaitement ridicule, mais j'aurais alors demandé l'établissement de trois budgets annexes, et non de deux.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez par l'ensemble du dossier, que vous avez dû connaître lorsque vous êtes arrivé au secrétariat d'Etat, qu'on nous a promis solennellement depuis 1971 que l'équilibre serait atteint en 1974. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi ? Peut-être pourrez-vous me le dire.

Or les mesures qui ont fait suite à l'amendement que j'avais présenté en 1971 n'ont pas permis de trouver la couverture complémentaire nécessaire, et on me dit maintenant que ce n'est plus possible.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, à la demande que j'ai faite à la fin de mon intervention, vous avez répondu que vous envisagiez de reconduire ces mesures avant la fin de 1978 si... en définitive, le déficit existait encore d'une façon sensible.

J'aimerais donc connaître la signification que vous donnez à ce mot « sensible » afin de savoir quand s'opérera le déclenchement.

Je n'ai pas de raison de douter que vous tiendrez les promesses qui ont été faites, mais « chat échaudé craint l'eau froide ». Or la préparation du budget pour 1978 commencera dans quelques mois. Alors, ce groupe de travail interministériel restreint, mais très restreint — l'adjectif « interministériel » m'inquiète toujours un peu car on ne sait pas où est la limite, et nous connaissons des exemples de commissions interministérielles qui ont sombré dans l'oubli — sera-t-il créé prochainement ? Vous m'avez d'ailleurs demandé d'y participer ; j'accepte volontiers.

En outre, pourrez-vous, au cours des premiers mois de 1977, lors de l'étude du budget pour 1978, nous donner des assurances ou même une réponse positive ?

Nous ne nous faisons aucune illusion, certes : le déficit sera constant et peut-être même augmentera-t-il malgré tous nos espoirs. Mais les arbitrages seront rendus dans le courant du mois d'avril ou du mois de mai et vous saurez alors à quoi vous en tenir.

Ce qui m'a intéressé aussi dans votre proposition — et c'est pourquoi je m'y attache — c'est que vous avez traité le problème d'ensemble du financement du budget annexe. C'est la première fois qu'il est évoqué. Or il n'y a pas seulement le déficit dû à l'acheminement de la presse ou le déficit des chèques postaux ; d'autres questions sont à étudier et à actualiser.

Si vous pouvez me rassurer sur ces différents points, monsieur le secrétaire d'Etat, je prendrai une décision en connaissance de cause, au nom de la commission des finances, car je ne pense pas qu'il soit maintenant l'heure de la réunir.

M. Henri Ginoux. Nous serions peu nombreux à cette réunion !

M. le président. Ce serait intéressant !
Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Je crois pouvoir vous rassurer pleinement, Monsieur Ribes, d'autant que vos propos montrent bien que la commission n'avait pas l'intention profonde de doter l'administration des P.T.T. de deux budgets annexes, au risque de faire éclater l'unité de cette maison, mais bien de poser solennellement — vous l'avez fait et c'est ainsi que je l'ai entendu — le problème du financement du budget annexe, tel qu'il est, et, par conséquent, celui du déficit des chèques postaux.

Ce problème doit être résolu. Nous ne pouvons pas en effet continuer à avoir ce déficit, d'autant qu'il est « démobilisateur » et même démoralisant pour le personnel. Au-delà des difficultés techniques et des dangers que vous avez soulignés, je le considère sur le plan humain comme détestable.

Le groupe de travail dont vous avez parlé doit être créé dans les deux ou trois semaines qui viennent. Il pourrait déposer ses conclusions au cours du premier trimestre de 1977, formuler des propositions à court terme pour le budget de 1978 et, s'il le faut, des solutions à plus long terme. Mais le problème doit être résolu dans les cinq ans.

C'est la décision que j'ai prise, et je viens de poser ce problème au Premier ministre.

M. le président. Monsieur le rapporteur, dois-je comprendre que vous êtes convaincu par la réponse de M. le secrétaire d'Etat et que vous retirez votre amendement ?

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Vous avez très bien compris, monsieur le président, et je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 177 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEMISSIONS D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. M. le président a reçu les démissions de MM. Roger et Cermolacce, respectivement membre titulaire et membre suppléant de l'Assemblée consultative du conseil de l'Europe.

En conséquence, en application de l'article 26, alinéa 1^{er}, du règlement, M. le président a fixé à aujourd'hui samedi 20 novembre, à 19 heures, l'expiration du délai de dépôt des candidatures.

Si, à l'expiration de ce délai, il n'y a qu'un seul candidat pour chaque poste, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*.

Dans le cas contraire, il appartiendrait à la conférence des présidents de fixer une date pour la nomination par scrutin.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de finances rectificative pour 1976.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2630, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT APRES DECLARATION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, portant réforme de l'aide au logement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2631, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTEE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à modifier les articles 342 et 342-6 du code civil relatifs aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 2632, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

DEPOT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre rectificative au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier n° 2148.

La lettre rectificative sera imprimée sous le numéro 2634, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

— 8 —

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Gilbert Gantier un rapport d'information, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le régime fiscal de la presse.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 2633 et distribué.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 n° 2524 (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Commerce extérieur :

(Annexe n° 9. — M. Benoist, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome VII, de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Taxes parafiscales (art. 42 et état E à l'exception de la ligne 78) :

(Annexe n° 48. — M. Vizet, rapporteur spécial.)

Services financiers :

(Annexe n° 13. — M. Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome X [Consommation et concurrence], de M. Toperen, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Charges communes :

(Annexe n° 12. — M. Chauvet, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome XXIV, de M. Brugnol, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Comptes spéciaux du Trésor (art. 32 et 34 à 41) :

(Annexe n° 47. — M. Savary, rapporteur spécial.)

Articles (art. 26, 43, 44, 45, 49, 52 à 66 et 70) et articles additionnels non rattachés.

Articles de récapitulation (art. 23, 24, 25, 29, 30 et 31).

Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble.

A quinze heures, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
Eventuellement, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.
La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 20 novembre, à une heure cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

Nomination d'un membre d'une commission.
(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a désigné M. Louis Eyraud pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Candidature affichée le 19 novembre 1976, à seize heures trente, publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 20 novembre 1976.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel*.

Commissions mixtes paritaires.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INDIVISION

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1976 et par le Sénat dans sa séance du 4 novembre 1976, cette commission est ainsi composée :

Députés.	Sénateurs.
<p>Membres titulaires</p> <p>MM. Foyer. Piot. Inchauspé. Gerbet. Charles Bignon. Richomme. Bouvard.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Baudouin. Authier. Magaud. Sauvaigo. Massot. Limouzy. Donnez.</p>	<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Jozeau-Marigné. Geoffroy. Dailly. Estève. de Hautclocque. Nuninger. Tailhades.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Ballayer. Champeix. Guillard. Marson. Peyou. Thyraud. Virapoullé.</p>

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE TITRE IX DU LIVRE III DU CODE CIVIL

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1976 et par le Sénat dans sa séance du 4 novembre 1976, cette commission est ainsi composée :

Députés.	Sénateurs.
<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Foyer. Piot. Inchauspé. Gerbet. Charles Bignon. Richomme. Bouvard.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Baudouin. Authier. Magaud. Sauvaigo. Massot. Limouzy. Donnez.</p>	<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Jozeau-Marigné. Geoffroy. Dailly. Estève. de Hautclocque. Nuninger. Tailhades.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Ballayer. Champeix. Guillard. Marson. Peyou. Thyraud. Virapoullé.</p>

Constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme de l'aide au logement (n° 2631).

1. *Candidatures proposées par les présidents de groupes.*

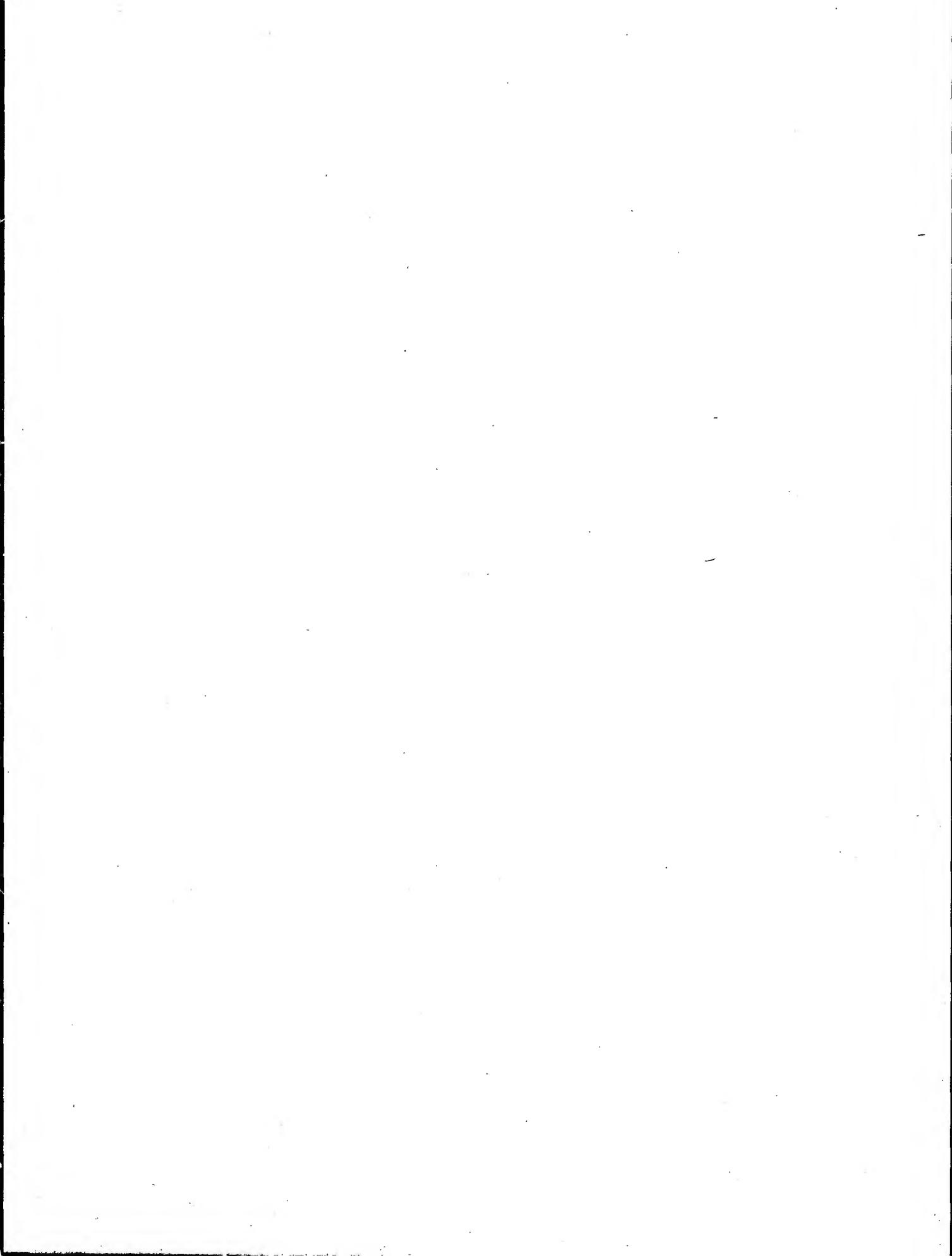
<p>MM. Andrieu (Haute-Garonne). Bécam. Brial. Briane. Burckel. Canacos. Chauvet. Claudius-Petit. Clérambeaux. Coulais. Delong (Jacques). Denis (Bertrand). Denvers. Dubedout. Fanton. Guerlin.</p>	<p>MM. Grussenmeyer. Maisonnat. Martin. Masson (Marc). Michel (Claude). Mme Moreau. MM. Narquin. Pinte. Porelli. Raymond. Renard. Richomme. Tiberi. Wagner. Weisenhorn.</p>
--	---

Candidatures affichées le 19 novembre 1976, à dix-neuf heures trente, publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 20 novembre 1976.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel*.

2. *Candidatures de députés n'appartenant à aucun groupe, soumises à la procédure prévue par l'article 4 (§ 2, 4 à 10) de l'instruction générale.*

Néant.



QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

Taxe professionnelle (difficultés financières en résultant pour les petites et moyennes entreprises).

33412. — 19 novembre 1976. — L'application de la loi créant la taxe professionnelle entraîne pour les petites et moyennes entreprises de sérieuses difficultés financières. M. Royer demande à M. le Premier ministre (Economie et finances) quelles mesures immédiates et à terme compte prendre le Gouvernement pour rendre supportable la perception de la taxe et plus juste la répartition de l'effort fiscal entre tous les agents économiques concernés.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 144, 135 et 137 du règlement.)

Larzac (concertation entre le ministère de la défense et la population locale).

33408. — 19 novembre 1976. — M. Eyraud expose à M. le ministre de la défense que depuis 1971 l'affaire du Larzac empoisonne la vie de toute une région. L'opinion publique, à en juger par l'ampleur des manifestations de soutien qui se sont déroulées depuis, désapprouve formellement la politique gouvernementale, ou plutôt certains aspects, puisqu'il semble bien que selon le ministère auquel on s'adresse la politique varie. Le sous-préfet de Millau négocie avec les parties intéressées pour trouver 3 000 à 4 000 hectares dont la cession ne léserait personne. Le ministère de la défense, dans le même temps, intervient pour interdire la pose de lignes téléphoniques prévues pour les fermes du secteur et « couvre » des opérations d'intimidation. Au moment où l'on nous parle du nécessaire dialogue armée-défense, la politique suivie par le ministère de la défense semble bien être celle de la provocation (comme dans l'affaire des comités de soldats). Plusieurs personnalités éminentes

dans les armées se sont d'ailleurs élevées, à titre privé, contre les pratiques du ministère au Larzac. Le ministre entend-il poursuivre sa politique néfaste, qui porte préjudice aux populations agricoles vivant sur le plateau du Larzac, pourquoi s'acharner-il sur eux, pourquoi les différentes administrations tiennent-elles un langage divergent.

Maîtres auxiliaires (situation critique dans l'académie d'Aix-Marseille).

33428. — 19 novembre 1976. — M. Garcin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur le fait que 25 p. 100 des maîtres auxiliaires sans emploi à temps complet se trouvent dans l'académie d'Aix-Marseille. Dans cette académie, la création de 1 000 postes à temps complet s'avère indispensable. Les classes sont surchargées, les ateliers saturés. Le desserrement des effectifs en sixième et en deuxième n'est pas appliqué. Dans les Bouches-du-Rhône, 5 000 élèves ne trouvent pas de place chaque année dans les C. E. T. publics. 3 500 enfants sont refusés dans les écoles maternelles. Plus de 300 élèves n'ont pu être admis dans les classes de seconde pour lesquelles ils avaient été orientés. La construction de C. E. S. et d'écoles nécessaires ne suit pas les prévisions de la carte scolaire. La reconstruction de nombreux établissements devenus trop vétustes posera sous peu de graves problèmes. Des mesures immédiates pour que les maîtres auxiliaires aient le droit de vivre doivent être effectives. En effet, 300 maîtres auxiliaires sont au chômage total dans l'académie. Ils ne toucheront leurs indemnités qu'au mois de janvier. 800 maîtres auxiliaires sont au chômage partiel, ce qui se traduit pour la plupart des cas à un salaire annuel inférieur à 10 000 francs. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour : que ces maîtres auxiliaires qui devront attendre le mois de janvier et qui vivent ainsi dans des conditions indignes de notre temps et qui sont avec leurs familles au bord de drames journaliers soient payés avant le mois de janvier ; que, conformément aux textes réglementaires, se réunisse dans cette académie le groupe de travail relatif à des problèmes de maîtres auxiliaires (seuls deux recteurs sur vingt et n'ont pas appliqué les textes) ; pallier à ces difficultés de caractère humain, accorder aux maîtres auxiliaires les possibilités de transport gratuit, d'indemnité exceptionnelle d'urgence, d'exonération d'impôts locaux, d'inscription à la sécurité sociale même si leur service ne dépasse pas six heures par semaine ; enfin, titulariser les maîtres auxiliaires.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

* 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

* 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

* 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

* 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

* 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

* 6. Tout l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux articles 2, 3 et 4 du présent article ;

* 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Accidents de trajet (modalités de prise en charge au cas de déplacement sur convocation officielle de l'autorité publique pour l'exercice d'un mandat consultatif).

33409. — 20 novembre 1976. — **M. Cousté** demande à **M. le Premier ministre** de faire savoir selon quelles modalités peuvent être pris en charge les accidents de trajet survenus à l'occasion d'un déplacement sur convocation officielle de l'autorité publique pour participer à un organisme consultatif réglementaire.

Etablissements secondaires (création d'un poste de P. E. G. C. de lettres, histoire, géographie au C. E. G. de Sourdeval (Manche)).

33410. — 20 novembre 1976. — **M. Darinof** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'émotion suscitée chez les parents d'élèves et les enseignants du C. E. G. de Sourdeval (Manche) par la non-crédation du poste de P. E. G. C. de lettres, histoire, géographie. Ce poste avait pourtant été jugé nécessaire et promis par l'administration pour la rentrée 1976-1977. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cet établissement soit doté de moyens qui lui permettent de fonctionner normalement.

Hôpitaux (application au personnel de divers textes réglementaires).

33411. — 20 novembre 1976. — **M. Paul Duraffour** demande à **Mme le ministre de la santé** si les arrêtés et décrets suivants de **M. le ministre de l'économie** et des finances sont applicables aux agents des établissements hospitaliers publics (livre IX du code de la santé publique) : 1^{er} arrêté du 6 avril 1976 (J. O. du 7 avril 1976) portant modification de l'arrêté du 13 mars 1975 fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplacements des groupes I et II de la catégorie D, l'indice brut afférent au 2^e échelon du groupe I étant fixé à 178 à compter du 1^{er} janvier 1976 ; 2^e décret n^o 76-297 du 6 avril 1976 (J. O. du 7 avril 1976) portant attribution d'une indemnité mensuelle spéciale en faveur de certains personnels civils de l'Etat (indemnité de 75 F et 50 F par mois) à compter

du 1^{er} janvier 1976 ; 3^e décret n^o 76-972 du 21 octobre 1976 (J. O. du 30 octobre 1976) relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D (modification du tableau figurant à l'article 4 du décret n^o 70-79 du 27 janvier 1970 concernant les fonctionnaires du groupe I classés aux 2^e et 3^e échelons).

*Agents-huissiers du Trésor
(nombre et missions qui leur sont confiées).*

33413. — 20 novembre 1976. — **M. Berger** demande à **M. le Premier ministre (Economie et finances)** de bien vouloir lui faire connaître, en ce qui concerne les agents-huissiers du Trésor : 1^o le nombre de ces agents et leur répartition par département ; 2^o le nombre global annuel, même approximatif, des procédures qui leur sont confiées tant en matière d'impôts directs que de taxes, loyers et frais assimilés ; 3^o Le montant total des créances mises ainsi en recouvrement pour la dernière année connue et le pourcentage de récupération.

Transports routiers (réglementation de la circulation des poids lourds dans la vallée de la Loire).

33414. — 20 novembre 1976. — **M. Debré** signale à **M. le ministre de l'équipement** la situation de plus en plus difficile qui résulte dans la vallée de la Loire de l'augmentation de la circulation des poids lourds sur les routes nationales et départementales. Cette augmentation est due au fait que ces trajets sur les routes ordinaires sont préférés à l'emploi de l'autoroute. Cette situation qui a déjà provoqué certains arrêtés municipaux dont la conséquence est d'aggraver parfois la situation dans d'autres villes, peut aboutir à une réglementation anarchique défavorable aux municipalités qui acceptent de lier leurs règles de circulation à des dispositions d'ordre national ou d'ordre général ; la situation est particulièrement grave pour les villes où est implanté un pont qui traverse la Loire. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas nécessaire de prendre des mesures destinées à imposer à la circulation des poids lourds et des transports de marchandises l'emploi du réseau d'autoroutes.

Sécurité sociale (affectations dans des groupes d'intervention de personnels après une période d'inactivité forcée).

33415. — 20 novembre 1976. — **M. Florney** appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des personnels de la sécurité sociale qui, à l'issue d'une période d'inactivité forcée, ne retrouvent pas l'emploi qu'ils exerçaient avant cette interruption mais sont tenus d'exercer dans un groupe d'intervention qui peut être éloigné de leur domicile. Cette disposition répondrait à une clause introduite depuis peu dans la convention collective, prévoyant le reclassement dans un groupe d'intervention pour une durée provisoire, après une absence qui n'est pas limitée dans le temps (3 mois, 6 mois, 1 an...) et qui ne tient pas compte de sa nature (maladie, maternité, service militaire). Il lui fait remarquer qu'une telle mesure présente, pour les intéressés, de graves inconvénients lorsque le groupe d'intervention dans lequel ils doivent exercer est éloigné de leur lieu de résidence (en Seine-et-Marne, deux groupes d'intervention existent qui fonctionnent respectivement à Melun et à Meaux). Ces inconvénients sont particulièrement sensibles pour les agents féminins devant subir ce reclassement à l'issue d'un congé de maternité. Les employées concernées ne peuvent, dans de nombreux cas, et en raison de leurs charges de famille, accepter un nouvel emploi qui leur pose des problèmes de transport pratiquement insolubles et se voient souvent obligé de donner leur démission. Il lui demande que toutes dispositions soient prises dans les meilleurs délais pour apporter la solution qui s'impose lors de telles affectations et, qu'en priorité, des mesures particulières soient envisagées à l'égard des mères de famille astreintes au reclassement à la suite d'une absence imposée par une maternité.

Poste (assouplissement des délais de forclusion relatifs aux réclamations d'envois recommandés).

33416. — 20 novembre 1976. — **M. Goulet** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** qu'une lettre recommandée a été adressée le 4 septembre 1975 (Caen-Vendeuvre, Caen-ados, L. R. 649, 6,10 F) au secrétaire de la société locale de Salmi-Bômerles-Forges (Mutuelle agricole du Maine). Celle-ci contenait des pièces destinées à l'exercice par les assurances mutuelles agricoles du Maine, dont le siège social est au Mans, d'un recours contre un

tiers, responsable d'un sinistre. La direction du Mans, par courrier en date du 27 octobre 1976, prétend que les documents en cause ne sont jamais parvenus. Or, les réclamations, sur présentation du récépissé de l'envoi recommandé, ne sont admises que dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de dépôt. Tout laisse supposer que le destinataire a effectivement reçu la lettre recommandée, car en cas de refus, elle serait revenue à l'expéditeur ; le cas de perte étant, par principe, exclu. Il lui fait remarquer qu'une application stricte du code des postes et télécommunications, ne peut que favoriser, dans certains cas, des individus de mauvaise foi ; ce qui, a priori, paraît le cas. Il lui demande s'il n'aurait pas la possibilité d'assouplir les délais de forclusion tendant aux réclamations d'envois recommandés, surtout lorsque celles-ci ne nécessitent pas de longues recherches de la part de ses services et qu'elle se situent dans des limites raisonnables après l'expiration du délai d'un an.

Cumuls (fonctionnaires retraités exerçant une activité professionnelle).

33417. — 20 novembre 1976. — M. Messmer appelle l'attention de M. le Premier ministre (Fonction publique) sur la situation des fonctionnaires retraités qui exercent une activité professionnelle. L'article 6 de la loi n° 75-1279 du 30 décembre 1975 relative aux conditions d'accès à la retraite de certains travailleurs manuels dispose que le Gouvernement déposera avant le 31 décembre 1976 un projet de loi tendant à réglementer les conditions de cumul d'une activité professionnelle rémunérée avec le bénéfice d'une pension de retraite. Parlant de ce projet de loi le 19 octobre dernier devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Condition des travailleurs manuels) a indiqué que les travaux préliminaires effectués s'orientaient vers une limitation des revenus par un prélèvement effectué sur la retraite et non vers une limitation des emplois des retraités. Or certains fonctionnaires ont bénéficié d'un congé spécial de cinq ans, avec la possibilité de cumuler à l'issue de ce congé leur rémunération tirée d'un emploi privé avec la pension civile de retraite. C'est le cas notamment des fonctionnaires qui servaient outre-mer et dont la situation a été réglée par l'ordonnance du 29 octobre 1958 et les décrets du 8 décembre 1959 organisant leur dégagement des cadres. Par ailleurs, certains militaires percevoient, après quinze ans de service, une retraite qui ne peut se concevoir que si le cumul est possible avec une rémunération privée. Il lui demande en conséquence de lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question, et notamment à l'égard des catégories de fonctionnaires qui désirent légitimement continuer à jouir de la possibilité de cumul que la réglementation a expressément prévue en leur faveur et dont l'existence a été un élément essentiel de leur choix lorsqu'ils ont abandonné leurs activités dans le service public.

Sécurité sociale (droits d'un engagé accidenté hors service et placé en congé de réforme temporaire).

33418. — 20 novembre 1976. — M. Max Lejeune demande à M. le ministre du travail quelle est la situation en matière de sécurité sociale d'un militaire engagé pour cinq ans en octobre 1972, accidenté hors service le 22 décembre 1974 et placé en congé de réforme temporaire sans solde, et notamment quels sont ses droits au regard de la sécurité sociale militaire.

Enseignement privé laïque (signature de la convention collective concernant ses enseignements).

33419. — 20 novembre 1976. — M. Bernard-Raymond expose à M. le ministre du travail qu'un projet de convention collective concernant le personnel des établissements de l'enseignement privé laïque a été élaboré il y a sept ans par les représentants du syndicat des chefs d'établissement de l'enseignement privé laïque, ceux du ministère du travail et ceux des différents syndicats professionnels. Cette convention qui permettait d'aligner les salaires du personnel de l'enseignement privé laïque sur ceux des autres établissements d'enseignement privé, n'a pu être mise en vigueur par suite du refus du syndicat des chefs d'établissement de donner leur signature au projet établi. En l'absence d'une telle convention, les rémunérations du personnel de ces établissements sont maintenues à un niveau extrêmement faible. C'est ainsi qu'un professeur de sciences économiques exerçant dans les classes de seconde, première et terminale, perçoit une rémunération inférieure à 2 000 francs par mois. En outre, ce personnel ne jouit

d'aucune sécurité d'emploi. Il lui demande s'il n'estime pas indispensable d'intervenir auprès des diverses parties intéressées, afin d'obtenir que cette convention collective soit signée le plus tôt possible.

Poste (distribution du courrier l'après-midi en province).

33420. — 20 novembre 1976. — Mme Crépin expose à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications que dans certaines villes de province la distribution du courrier qui avait lieu jusqu'à présent l'après-midi a été, semble-t-il, supprimée, tout au moins dans certains quartiers. Il en résulte que le courrier arrivé le matin séjourne vingt-quatre heures dans les services du bureau de poste avant d'être distribué, ce qui cause de graves désagréments aux usagers. Elle lui demande s'il est exact que cette seconde distribution a été supprimée et, dans l'affirmative, s'il s'agit d'une mesure provisoire ou définitive.

Construction (légalité de l'indexation des prix d'appartements vendus en l'état futur d'achèvement).

33421. — 20 novembre 1976. — Mme Fritsch demande à M. le Premier ministre (Economie et finances) si, dans le cas de ventes d'appartements en l'état futur d'achèvement, le promoteur est autorisé à indexer le prix de vente des appartements sur les coûts de la construction alors que l'entrepreneur a souscrit un marché à prix ferme, définitif et non révisable. Dans l'affirmative, elle lui demande d'indiquer quel texte législatif ou réglementaire permet cette indexation et si, le cas échéant, le prix d'acquisition du terrain sur lequel est édifiée la construction peut être inclus dans la clause de révision et d'actualisation.

Conflits du travail (usine du groupe Rhône-Poulenc de Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence)).

33422. — 20 novembre 1976. — M. Porelli attire l'attention de M. le ministre du travail sur l'évolution de la situation dans l'usine du groupe Rhône-Poulenc, sise à Saint-Auban, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Quatre-vingt travailleurs d'un atelier de fabrication ont été amenés à effectuer à tour de rôle une grève de huit heures par semaine pour soutenir leurs revendications portant sur des augmentations de salaire et une révision des classifications. Il convient de relever le caractère limité et légitime de ces revendications, le pouvoir d'achat de ces travailleurs se détériorant de 2 à 3 p. 100 l'an et le travail s'effectuant dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables. Il aurait été possible à un groupe tel que Rhône-Poulenc de les satisfaire sans difficultés aucunes. La direction a préféré fermer l'atelier alors que le fonctionnement de celui-ci n'était pas menacé par le mouvement de grève. A terme, cette mesure menace l'activité de toute l'usine, c'est-à-dire l'emploi de 2 000 travailleurs. La direction ne se prive d'ailleurs pas d'exercer le chantage d'un lock-out généralisé dans un but de division et d'intimidation. Il ne craint pas ainsi de plonger dans de très grandes difficultés 2 000 travailleurs et leurs familles et de nuire considérablement à l'économie d'une région déjà cruellement atteinte. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour empêcher la fermeture de l'atelier et permettre l'ouverture immédiate de négociations permettant la satisfaction des justes revendications des travailleurs.

Ecoles maternelles (nomination d'une institutrice à l'école de la Z. A. C. du Moulin, à Creil [Oise]).

33423. — 20 novembre 1976. — M. Le Meur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur la situation suivante : alors qu'à l'école maternelle de la Z. A. C. du Moulin, à Creil (Oise), les locaux existent, cinquante enfants au moins sont inscrits sur des listes d'attente. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'obtenir la nomination d'une institutrice. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette anomalie et doter sans attendre le poste d'institutrice manquant.

Ecoles primaires (nomination de deux institutrices à l'école de la Z. A. C. du Moulin à Creil [Oise]).

33424. — 20 novembre 1976. — M. Le Meur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur les faits suivants : alors que les effectifs de la grille Guichard sont en voie d'être atteints à l'école primaire de la Z. A. C. du Moulin à Creil (Oise) et qu'ils vont même être dépassés très bientôt avec l'occupation imminente de trois cents

nouveaux logements, deux postes d'instituteurs sont actuellement manquants. En conséquence et pour ne pas entraîner une désorganisation totale de l'école en cours d'année scolaire, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation préjudiciable aux enfants et procéder sans attendre à la nomination de deux nouveaux instituteurs. Il lui demande également à quel moment seront débloqués les crédits pour la construction de l'autre école maternelle et groupe primaire ainsi que pour la réalisation du C. E. S. nécessaire dans ce quartier.

Assurance vieillesse (révision des pensions liquidées à l'âge de soixante ans antérieurement au 1^{er} juin 1972).

33425. — 20 novembre 1976. — M. Kiffer attire l'attention de M. le ministre du travail sur la situation des assurés qui ont demandé la liquidation de leur pension de vieillesse à l'âge de soixante ans, à une date antérieure au 1^{er} janvier 1972; leur pension a ainsi été calculée d'après le taux de 40 p. 100 du salaire de base applicable à l'âge de soixante-cinq ans. Depuis le 1^{er} décembre 1972, ce taux a été porté, à l'âge de soixante-cinq ans, à 50 p. 100 pour ceux qui totalisent cent cinquante trimestres d'assurance; mais les pensions liquidées, conformément à la législation antérieure, n'ont pas été révisées. Ces retraités subissent ainsi un grave préjudice. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre une nouvelle liquidation de ces pensions, conformément aux nouvelles conditions prévues par la loi du 31 décembre 1971.

Hôpitaux (extension de l'attribution de la prime mensuelle de sujétion spéciale).

33426. — 20 novembre 1976. — M. Bégault attire l'attention de Mme le ministre de la santé sur l'arrêté interministériel du 22 avril 1975 portant attribution, à compter du 1^{er} janvier 1975, à certains personnels des établissements hospitaliers, d'une indemnité de sujétion spéciale égale au montant de treize heures supplémentaires. Il lui demande de bien vouloir indiquer : 1^o pour quelles raisons cet arrêté n'a pas été publié au *Journal officiel*, si elle a l'intention de le faire publier et, dans l'affirmative, à quelle date; 2^o comment il se fait que les dispositions de cet arrêté ne sont appliquées que dans la région parisienne et seulement à certaines catégories d'agents hospitaliers; 3^o quelles mesures elle envisage de prendre pour accorder le bénéfice du paiement mensuel de cette prime de sujétion spéciale à tous les établissements et à toutes les catégories d'agents qui y travaillent.

Chasse (élaboration du statut des gardes-chasse fédéraux).

33427. — 20 novembre 1976. — M. Dattlet rappelle à M. le ministre de la qualité de la vie qu'en vertu de l'article 384 du code rural (art. 10 de la loi n^o 75-346 du 14 mai 1975) relative au permis de chasser, tous les gardes-chasse dépendant de l'office national de la chasse et des fédérations départementales des chasseurs sont soumis à un statut national. Ce statut est impatientement attendu par l'ensemble des gardes-chasse fédéraux qui demandent que leurs conditions de travail et leurs traitements soient alignés sur ceux des agents de la police nationale (gardiens de la paix, C. R. S.) qui sont recrutés dans les mêmes conditions. Il semble, en effet, que la mission accomplie par un garde-chasse commissionné au titre des eaux et forêts et les risques qu'il court doivent conduire à lui accorder des conditions analogues à celles qui sont prévues pour d'autres catégories d'agents chargés de la police. Il lui demande de bien vouloir indiquer dans quel délai ce statut national sera établi et s'il peut donner l'assurance que les vœux exprimés par les gardes-chasse fédéraux recevront satisfaction.

Etablissements secondaires (pénurie de crédits et d'enseignants au lycée technique d'Etat et C. E. T. annexé de Montpellier (Hérault)).

33429. — 20 novembre 1976. — M. Balmigère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur les difficultés de fonctionnement du lycée technique d'Etat et C. E. T. annexé de Montpellier. Depuis 1974 et parallèlement à l'évolution constatée dans les enseignements technologiques, le lycée technique de Montpellier se trouve confronté à une croissance très sensible des effectifs élèves. L'effectif scolarisé passe de 3060 en 1974 à 3525 en 1976; le nombre de demi-pensionnaires de 1240 à 1380; celui des internes de 980 à 1100. Face à cette forte poussée, la dotation en postes d'enseignants et de surveillance n'augmente guère et parfois régresse. C'est ainsi que les recommandations ministérielles concernant les effectifs

des classes de seconde ne sont pas suivies : en 1974 une seule classe atteignait ou dépassait 35 élèves, en 1976, 15 classes sur 25. C'est ainsi que le volume des heures supplémentaires dans certaines disciplines est considérable et autoriserait la création de plusieurs postes d'enseignement. Il faut également noter que les locaux commencent à se révéler insuffisants ce qui entraîne peu à peu la suppression des salles de permanence et la surcharge de certains dortoirs au détriment de la sécurité. La situation est particulièrement critique dans les disciplines suivantes : sciences et techniques économiques; sciences physiques et naturelles; histoire, géographie et sciences économiques sociales; langues vivantes, en particulier allemand et espagnol. Les trois premières les heures supplémentaires effectuées (plusieurs dizaines) doivent permettre la création de plusieurs postes dès la rentrée de 1977. Il doit en être de même en langues vivantes où le déficit actuel entraîne des regroupements aberrants soit par le nombre d'élèves (parfois plus de 35) soit par la diversité des niveaux des programmes, et des horaires des sections regroupées. En ce qui concerne le personnel de surveillance la situation est plus grave encore : en 1974, 56 postes de maîtres d'internat et surveillants d'externat; en 1976, 52 postes (35 M. I., 17 S. E.). Autrement dit, quand les effectifs d'élèves augmentent, le nombre des surveillants diminue. Le barème de dotation n'est même plus respecté. Le retour à la situation de 1974 s'impose d'autant plus que l'administration locale se voit contrainte à l'utilisation de maîtres au pair (huit), ce qui en démontre bien la nécessité. Enfin, c'est de catastrophique qu'il faut qualifier la situation du centre de documentation et d'information. Les anciens locaux déjà largement insuffisants ayant été détruits par un incendie, le fonctionnement de ce centre est des plus précaires. Les travaux nécessaires à son transfert dans des salles mieux adaptées n'ont pas encore débuté. En tout état de cause il ne saurait s'agir là que d'une solution provisoire, les normes officielles d'accueil (10 p. 100 des élèves, soit 350 ici) ne pouvant y être respectées (100 élèves au plus trouveront place dans les locaux de remplacement prévus). En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour le rétablissement immédiat des postes de M. I.-S. E. supprimés depuis 1974; le déblocage des crédits nécessaires à la construction d'un centre de documentation et d'information respectant les normes officielles; des assurances formelles pour qu'une dotation en postes d'enseignement soit effectuée à la rentrée 1977 dans les disciplines ci-dessus mentionnées, et dans toute autre où cela paraîtrait nécessaire.

Etablissements secondaires (conditions difficiles de fonctionnement du collège agricole du Mas-Boulbon (Gard)).

33430. — 20 novembre 1976. — M. Millet expose à M. le ministre de l'agriculture les conditions difficiles d'enseignement au collège agricole du Mas-Boulbon dépendant du lycée agricole de Nîmes-Rodilhan. En effet, les locaux scolaires et les possibilités d'hébergement ne peuvent plus faire face aux demandes d'inscription des élèves malgré les premiers travaux qui ont été réalisés. Il faut souligner notamment le manque de salles de classe, de salles de sport, de garage à bicyclettes et les insuffisances des équipements en dortoirs et réfectoires. Par ailleurs, il semblerait que le personnel nécessaire au fonctionnement de l'établissement soit incomplet. Cette situation est très préoccupante et traduit les difficultés de l'enseignement agricole en France. Il lui rappelle, dans le cadre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enseignement agricole, la nécessité de la construction d'un collège à Nîmes. Il lui demande s'il n'entend pas inscrire la construction d'un nouveau collège agricole à Nîmes dans un avenir proche.

Tabac (contrats de culture des fermiers et métayers tabacoles).

33431. — 20 novembre 1976. — M. Ruffe expose à M. le ministre de l'agriculture que les fermiers et métayers des départements tabacoles font remarquer la situation dans laquelle ils se trouvent, face à la nouvelle réglementation de la culture du tabac. En effet, depuis des décennies, la plantation de tabac était rattachée à l'exploitation louée, le permis de culture était et reste encore au nom du propriétaire foncier. Or, depuis 1971, la production tabacole est régie par la Communauté européenne. De ce fait, la culture du tabac, qui était jusque-là sous tutelle du monopole (S. E. I. T. A.) est devenue libre ainsi d'ailleurs que son écoulement. Afin de régulariser la production et l'écoulement du produit et comote tenu de la législation, la fédération nationale des planteurs de tabac s'est reconvertie en groupement de producteurs et comité économique. Les fermiers et métayers n'étant pas titulaires du permis de planter ne peuvent, de ce fait, être adhérents desdits groupements, alors qu'ils devraient être les seuls habilités en tant que planteurs pour discuter de ces problèmes et pouvoir prendre part

aux votes, ceci d'autant plus que les propriétaires fonciers pour la plupart ne sont pas agriculteurs. Le même problème se pose pour la récupération de la T. V. A. Le bailleur ayant le permis de culture à son nom perçoit la valeur de la récolte sans la T. V. A. Le fermier assujéti ne peut de ce fait la récupérer. Il lui demande : s'il ne pense pas que, conformément aux nouvelles dispositions, le preneur devrait être libre de l'organisation et de l'écoulement de sa récolte ; les mesures qu'il compte prendre permettant aux seuls preneurs de négocier et signer les contrats de culture.

Epizootie (lutte contre la rage et indemnisations des exploitants dans la Meuse).

33432. — 20 novembre 1976. — M. Gilbert Schwartz attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture sur la recrudescence de la rage dans le Nord meusien et plus particulièrement dans le canton d'Étain où ce fléau prend des proportions alarmantes. Déjà, les bovins perdus se comptent par dizaines et 130 personnes sont obligées de suivre un traitement antirabique à Nancy (110 F par séance, sans compter les frais de déplacement...). Les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité de cette situation. La lutte contre la rage dont l'évolution cyclique était prévisible incombe exclusivement à la fédération meusienne des chasseurs. C'est encore un transfert de charges de l'Etat sur les chasseurs. Au cours des trois dernières années, la fédération de chasse du département de la Meuse a investi, au titre de la lutte contre la rage, une somme de 220 000 francs : malgré l'inflation et la hausse des prix, la subvention annuelle de l'Etat est restée bloquée à 20 000 francs, soit 60 000 francs en trois ans. En cette année de recrudescence de ce fléau, la dotation en gaz du ministère de l'Agriculture aux chasseurs est scandaleusement insuffisante : 900 litres de chloropycine seulement, contre 3 000 litres par an, durant les années précédentes. De plus, le coût élevé de la vaccination préventive tant du bétail que des animaux domestiques ne permet pas une vaccination systématique faute d'une participation financière de l'Etat. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : l'attribution d'une subvention d'Etat plus importante à la fédération meusienne des chasseurs ; une participation financière de l'Etat favorisant la vaccination préventive ; une dotation de chloropycine à la hauteur des besoins actuels ; la participation de l'armée aux côtés des gardes-chasse fédéraux pour l'organisation de battues et la destruction systématique des renards enragés ; la création d'un centre antirabique à Verdun ; l'indemnisation des agriculteurs victimes de ce fléau.

Licenciements (menace de licenciements dans le groupe Natel, filiale informatique de la B. N. P.).

33433. — 20 novembre 1976. — M. Dalbera attire l'attention de M. le ministre du travail sur les licenciements prévus dans le groupe Natel, filiale informatique de la B. N. P. Une question écrite avait déjà été posée le 18 septembre dans ce sens et n'a pas encore reçu de réponse. Le 7 septembre dernier, l'inspecteur du travail refusait les licenciements, mais un recours hiérarchique auprès du ministère du travail était déposé par la direction de l'entreprise. Le 15 septembre, à Lyon, avait lieu une réunion à l'initiative du directeur départemental de la main-d'œuvre où étaient convoqués la direction générale Natel, les délégués du comité d'établissement de Lyon et les personnes menacées de licenciement. A l'issue de cette réunion, le directeur départemental demandait un délai de trois semaines à la direction de Natel pour que, éventuellement, celle-ci améliore le plan social de reclassement jugé insuffisant. Il déclarait qu'il étudierait avec beaucoup d'attention les propositions nouvelles qui pourraient être faites et les motifs éventuels de refus. Un délai de quinze jours complémentaires a été demandé en raison d'une modification de la liste de licenciement. A ce jour, aucune proposition sérieuse nouvelle n'a été faite aux salariés, et principalement avec la maison mère, la B. N. P. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement va prendre une décision claire de refus du pourvoi fait auprès du ministère du travail ou la lourde responsabilité d'autoriser maintenant les licenciements, contre l'avis de l'inspection du travail, alors que cette société, du fait de sa dépendance vis-à-vis de la B. N. P., est sous tutelle du ministère des finances.

Enseignement technique (remplacement d'un professeur en stage à l'E. N. P., rue de Belleville, à Paris (20^e)).

33434. — 20 novembre 1976. — M. Dalbera attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'école nationale de perfectionnement, 316, rue de Belleville, Paris (20^e), où un professeur de

construction métallique sera absent pendant tout un trimestre pour un stage de formation pédagogique. En conséquence, il lui demande : quelles mesures il compte prendre afin de faire remplacer, très rapidement ce professeur absent pour trois mois.

Education physique et sportive (pénurie d'enseignants au lycée Voltaire, à Paris).

33435. — 20 novembre 1976. — M. Dalbera attire l'attention de M. le ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports) sur les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée Voltaire, à Paris. Le nombre de classes a augmenté à la dernière rentrée, mais le nombre d'enseignants est resté le même. Un professeur en congé administratif ne sera pas remplacé. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier à cette insuffisance.

Radiodiffusion et télévision nationale (garantie sur les droits d'utilisations secondaires des artistes interprètes).

33436. — 20 novembre 1976. — M. Dalbera attire l'attention de M. le Premier ministre sur les négociations engagées entre les différentes chaînes de télévision, la S. F. P. et les représentants des artistes interprètes sur les problèmes des droits d'utilisations secondaires. Il souligne les conséquences dramatiques pour une profession déjà très largement touchée par le chômage qui résulterait d'un refus de garantir effectivement le droit d'utilisation secondaire sur le travail enregistré des professionnels du spectacle. Il lui demande quelles mesures il compte prendre : 2^e pour faire enfin aboutir les négociations en cours depuis un an en donnant satisfaction aux revendications légitimes des artistes interprètes ; 2^e pour améliorer les conditions de travail, notamment sur le plan des cadences, afin de permettre la réalisation d'émissions de qualité qu'attend le public.

Enseignants (revalorisation indiciaire des professeurs techniques et professeurs techniques adjoints).

33437. — 20 novembre 1976. — M. Dupuy attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des professeurs techniques et professeurs techniques adjoints de lycée. Dans le cadre des mesures prises pour promouvoir l'enseignement technique, les professeurs de collèges d'enseignement technique ont bénéficié d'une revalorisation indiciaire. Cette revalorisation est fondée sur le recrutement de ces personnels à baccalauréat + 4 ; or, ce recrutement n'entrera en vigueur qu'en 1976-1977 et les professeurs qui ont bénéficié de la revalorisation indiciaire (opération terminée le 1^{er} janvier 1975) ont donc été recrutés sur d'autres bases à un autre niveau, soit plusieurs années de pratique professionnelle, sans exigence de diplômes post-baccalauréat. Pour enseigner dans les lycées, les professeurs techniques adjoints (qui sont, en grande majorité, d'anciens professeurs de C. E. T.) ont dû passer un concours établissant une qualification sanctionnée par une amélioration indiciaire de soixante points pour les professeurs de C. E. T. qui étaient reçus à ce concours. Dans ces conditions, il est contraire aux règles habituelles de la fonction publique que les professeurs techniques adjoints de lycée soient rattrapés et dépassés par ceux de leurs collègues qui sont restés dans leur ancien corps. Du 1^{er} janvier 1975 au 1^{er} juillet 1976 l'indice terminal des professeurs techniques d'enseignement professionnel (P. T. E. P.) des C. E. T. a été, en effet, supérieur de deux points à celui des P. T. A. de lycée. Depuis le 1^{er} juillet 1976 l'indice terminal du corps des P. T. E. P. de C. E. T. est égal à celui des P. T. A. de lycée ; de plus, lorsqu'ils ont accédé au corps des P. T. A. de lycée, ces maîtres ont été reclassés en subissant un abattement de 100/115 selon les règles en vigueur dans la fonction publique. Ils ont donc été doublement pénalisés. La légitimité de la demande de revalorisation indiciaire du corps des P. T. A. de lycée a été reconnue par le ministre de l'éducation qui propose une revalorisation de quarante points. La qualification différente des professeurs de C. E. T. et des P. T. A. de lycée est d'ailleurs reconnue par le Gouvernement lui-même au plan législatif dans le décret n° 75-1161 du 16 décembre 1975. Dans ce décret interministériel qui précise les nouvelles conditions de formation au niveau certifié des professeurs de l'enseignement technique long les professeurs de C. E. T. peuvent entrer, par concours interne, dans les nouveaux centres de formation au niveau baccalauréat + 2 et en sortir certifiés après trois années de formation. De leur côté les P. T. A. de lycées peuvent également entrer par concours interne, dans les mêmes centres de formation, mais au niveau baccalauréat + 4, et

en sortir certifiés après une seule année de formation. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que le niveau de rémunération indiciaire des P. T. A. de lycées corresponde : 1° à la qualification acquise par ces maîtres ; 2° au niveau et à la valeur de leur enseignement, de la formation professionnelle qu'ils donnent aux techniciens et techniciens supérieurs qui sont leurs élèves ; 3° à une organisation sérieuse des carrières des maîtres des disciplines technologiques. Par ailleurs, il demande à M. le Premier ministre de lui préciser quelles mesures il entend prendre pour que le projet de décret alignant les obligations de services des professeurs techniques (assimilés aux certifiés) sur celles des professeurs certifiés soit rapidement publié. Ce texte promis par le ministre de l'éducation devant l'Assemblée nationale le 5 novembre 1974, à nouveau devant l'Assemblée nationale le 12 novembre 1975, a été préparé par les services du ministère de l'éducation et a reçu l'accord des ministères des finances et de la fonction publique.

Santé scolaire (renforcement des moyens d'action).

33438. — 20 novembre 1976. — M. Ralite attire l'attention de Mme le ministre de la santé sur les insuffisances criantes du service de la santé scolaire dans la commune d'Aubervilliers. Des groupes scolaires entiers sont privés de toute surveillance médicale, aucun médecin n'y étant affecté ; c'est le cas de l'école de plein air de Piscop (106 élèves) et du C. E. S. Gabriel-Péri (884 élèves). D'autres groupes, les C. E. S. Didcot et Jean-Moulin, le C. E. I. C. E. C. d'Alembert, les maternelles Jean-Jacques-Rousseau et Pierre-Brossolette, les écoles primaires Edgar-Quinet, A. Mathiez, M. Bloch, Jean-Macé, Condorcet, F. Gémier et Louis-Jouvet n'ont pas d'infirmières. D'autres encore n'ont pas d'assistante sociale : les écoles élémentaires Jean-Macé, Condorcet, le C. E. T. Jean-Pierre-Timbaud et les maternelles P. Kergomard, F. Fromont et Pierre-Brossolette. Quant aux secrétaires médicales, pour les 16 296 élèves de la communes elles sont... deux. En fait, la notion d'équipe médicale indispensable pour une action suivie est devenue toute théorique : là où il y a un médecin, s'il manque l'infirmière, l'assistante et la secrétaire, son intervention est limitée, sinon impossible. Ainsi la santé scolaire, dont la finalité est essentiellement préventive et sociale, perd avec ces manques inadmissibles toute possibilité d'être efficace. Si même on se limite aux objectifs principaux consignés dans les circulaires officielles (celles-ci prévoient notamment des bilans complets de santé à trois ans, à six ans, à dix-onze ans, à quatorze-quinze ans et à dix-sept-dix-huit ans) il ne peut pas y être répondu valablement. Chacun sait que le suivi de la santé scolaire dépasse largement ces bilans approfondis et concerne entre autres les visites pour la piscine, pour les classes de neige, les examens systématiques réguliers (taille, poids, etc.), le contrôle des vaccinations et la réponse ponctuelle à tous les incidents de santé qui peuvent intervenir ou même les accidents physiques, comme par exemple dans les établissements techniques. Cette situation crée une très vive émotion parmi les familles et les enseignants. Dans ces conditions, il lui demande que soit constitué un véritable service de la santé scolaire rattaché au ministère de l'éducation et pourvu des personnels et des moyens nécessaires à une réelle action de prévention.

Etablissements de soins non hospitaliers (éloignement du dépôt de mendicité de la Maison de Nanterre [Hauts-de-Seine]).

33439. — 20 novembre 1976. — M. Barbet rappelle à Mme le ministre de la santé les nombreuses plaintes qui ont été portées à sa connaissance soit par des délégations d'élus de Nanterre ou de Colombes, soit par des pétitions nombreuses rassemblant des milliers de signatures d'habitants des localités de Nanterre et de Colombes, du personnel enseignant des écoles voisines, des associations de parents d'élèves relatives à l'éloignement du dépôt de mendicité de la Maison de Nanterre. En effet, cet établissement reçoit dans ses services de médecine et de chirurgie des malades de différentes localités voisines de Nanterre qui ne trouvent pas, lors de leur hospitalisation, le personnel d'accueil et de service existant dans les hôpitaux fonctionnant sous le régime de droit commun puisque celui-ci est toujours géré par le préfet de police et constitue en fait un établissement hospitalier d'exception. Le personnel médical et para-médical bénéficie pourtant d'une réputation largement méritée par les compétences et le dévouement dont il

fait preuve mais il ne trouve pas à ses côtés pour l'aider le personnel de service qualifié, celui-ci étant surtout constitué par des hommes ou des femmes hébergés au dépôt de mendicité qui les accueille aussi dans l'établissement. C'est la raison pour laquelle le recrutement d'infirmières connaît un mouvement constant : 28 p. 100 de celles-ci quittent en moyenne tous les ans l'emploi auquel elles avaient accédé. C'est pourquoi aussi les journées d'hospitalisation dans les services de médecine et de chirurgie connaissent une diminution importante et constante chaque année. Par ailleurs, cet établissement constitue deux exceptions à la règle commune : d'abord par sa gestion et ensuite par l'application pour les familles des malades des heures de visite généralement appliquées dans les hôpitaux et centres hospitaliers. Il lui demande : 1° comment elle peut admettre qu'un établissement hospitalier puisse fonctionner en dehors de la règle commune ; 2° les dispositions qu'elle entend prendre pour mettre en application les promesses faites par le secrétaire d'Etat à la santé publique ; 3° les démarches qu'elle entend entreprendre auprès de son collègue ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, pour l'éloignement du dépôt de mendicité de la Maison de Nanterre.

Recherche scientifique (sauvegarde du site et des travaux de l'observatoire de Nice [Alpes-Maritimes]).

33440. — 20 novembre 1976. — M. Barel rappelle à Mme le secrétaire d'Etat aux universités sa question au Gouvernement du 19 mai 1976 concernant l'observatoire de Nice et la réponse qu'elle a formulée en séance donnant tous apaisements quant aux éventuelles constructions dans la Z. A. C. prévue. Depuis, le secrétariat d'Etat aux universités a chargé l'institut national d'astronomie et de géophysique des études pour la sauvegarde du site et des travaux de l'observatoire et décidé l'élaboration d'un plan de servitudes concernant la lumière et la chaleur de l'environnement de l'observatoire. Il lui demande où en est cette étude et si toutes les mesures sont assurées dans le plan d'occupation des sols.

QUESTIONS ECRITES
pour lesquelles les ministres demandent
un délai supplémentaire
pour rassembler les éléments de leur réponse.

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

M. le ministre de l'éducation fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32659 posée le 22 octobre 1976 par M. Juquin.

Mme le ministre de la santé fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 33080 posée le 5 novembre 1976 par M. Fontaine.

Rectificatif

au Journal officiel (Débats parlementaires de l'Assemblée nationale n° 101 du 6 novembre 1976).

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

Page 7688, 2^e colonne, à la sixième ligne de la réponse à la question n° 31449 de M. Muller à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, au lieu de : « ... généralement mieux informés du défunt que du lieu de son décès », lire : « ... généralement mieux informés du domicile du défunt que du lieu de son décès ».

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances du vendredi 19 novembre 1976 ainsi que le compte rendu intégral du débat préparatoire à l'examen en séance publique des crédits du ministère de l'intérieur.

1^{re} séance : page 8345 ; 2^e séance : page 8373 ; 3^e séance : page 8405.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

*Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.*